

CNP ASSURANCES

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
CNP ASSURANCES
4 place Raoul Dautry
75716 PARIS CEDEX 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CNP Assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des Risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la Provision pour risques croissants : Dépendance et Emprunteur
 (Se référer à la note 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision. Au 31 décembre 2019, la provision pour risques croissants du risque dépendance s'élève à 402 M€, tandis que la provision pour risques croissants relative au risque emprunteur s'élève à 235 M€ brut de réassurance. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance et emprunteur au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement : - Le taux d'actualisation sur le risque de dépendance ; - Les tables d'expérience élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille ; - Les comportements de rachat des assurés notamment compte tenu de l'incertitude introduite sur les comportements de rachat par l'amendement « Bourquin » à la loi dite « Sapin 2 ».	Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants avec l'aide de nos experts internes en risques et modèles : Examiner la conception mathématique du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie significative pouvant fausser le montant de la provision calculée notamment via la réexécution de calculs. Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend en particulier : - La détermination des classes homogènes de risques (maille à laquelle la mutualisation entre les PRC positives et négatives calculées tête par tête est possible) en lien avec la segmentation retenue pour la tarification ; - Les principes et méthodologies de détermination du taux d'actualisation ; - Les principes et méthodologies de détermination des lois de rachats et des tests de sensibilités associés ; - Les principes et méthodologies de détermination des tables d'expérience ; - Les principes de détermination des coefficients de PRC et leur correcte application pour le calcul tête par tête.

Evaluation de la Provision Globale de Gestion (Se référer à la note 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de notre audit

Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit

La provision globale de gestion est une provision destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats individuels d'Epargne et de Retraite, et les contrats collectifs de Retraite, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ces contrats.

Au 31 décembre 2019, la provision globale de gestion s'élève à 267 M€.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité de la provision globale de gestion à :

- L'environnement de taux de rendement bas
- La qualité des données sous-jacentes ;
- Les hypothèses utilisées pour modéliser les résultats futurs.

Les principales données sont les suivantes :

- Les données relatives aux contrats ;
- Les coûts réels historiques liés à la gestion de l'activité.

Les principales hypothèses concernent :

- Le niveau d'agrégation auquel se situe la compensation entre les résultats futurs positifs et négatifs pour des catégories homogènes des contrats ;
- L'estimation des prélèvements contractuels futurs pouvant être effectués, sous condition du respect des garanties données aux assurés ;
- Le taux de rendement financier futur ;
- Le coût de gestion, et en particulier les natures de coûts à prendre en compte, qui dépendent du système de répartition analytique des charges par destination ;
- Le niveau futur des rachats ou des réductions des contrats.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision globale de gestion. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants avec l'aide de nos experts internes en risques et modèles :

- Apprécier le respect des prescriptions imposées par les textes applicables ;
- Analyser le périmètre d'application de la provision et les hypothèses de regroupements effectués par contrat afin de vérifier leur homogénéité ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses avec les données observées dans le passé et/ou utilisées par ailleurs afin de projeter les résultats futurs (frais de gestion, taux de rachat, ...);
- Vérifier, par sondage, la concordance des données de base utilisées pour le calcul, avec les dispositions contractuelles en matière de prélèvements sur les contrats ;
- Analyser les modalités de détermination de la courbe des taux rendements appliqués aux provisions mathématiques pour déterminer les produits financiers prévisionnels ;
- Procéder par sondage à une évaluation indépendante pour apprécier l'exactitude des calculs.

Valorisation des actifs financiers non cotés (Se référer à la note 8.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de notre audit

Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit

Les placements financiers figurent au bilan de CNP Assurances au 31 décembre 2019 pour un montant net de 404 294 millions d'euros représentant 92% du total bilan. Les placements financiers sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. Pour la majorité du portefeuille d'actifs, la détermination de cette valeur ne présente pas de difficultés car les actifs sont cotés sur des marchés.

En revanche, le risque portant sur l'évaluation de la juste valeur est considéré plus important pour les actifs non cotés sur des marchés liquides, comme indiqué dans la note 8.3 tels que les titres de dettes structurés, les fonds communs de placements à risque, les fonds de prêts à l'économie et les participations non cotées.

Certains de ces placements sont valorisés sur la base de modèles et d'hypothèses. Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments comportent ainsi une part significative de jugement quant au choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.

En raison du caractère significatif des encours et du fait de la sensibilité de la valorisation de ces actifs financiers non cotés aux choix de la direction quant aux méthodologies et paramètres de calcul, nous avons considéré la correcte évaluation des actifs financiers non cotés comme un point clé d'audit.

Nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Apprécier le dispositif de contrôle associé au processus de valorisation, notamment par la vérification de l'existence et de l'efficacité opérationnelle des contrôles réalisés par la direction ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des chiffres utilisés ;
- Obtenir sur un échantillon les dernières valorisations disponibles provenant d'experts et de gestionnaires de fonds ;
- Réaliser une revue des hypothèses de la valorisation de la participation dans la Co-entreprise de Transport d'Electricité (CTE).
- Faire appel à nos experts internes en risques et modèles de manière à réaliser un calcul indépendant et une analyse de sensibilité sur un échantillon de titres structurés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 du code des assurances.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CNP Assurances par votre assemblée générale du 18 mai 1998 pour le cabinet Mazars et du 25 mai 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 22^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 10^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au Comité d'Audit et des Risques

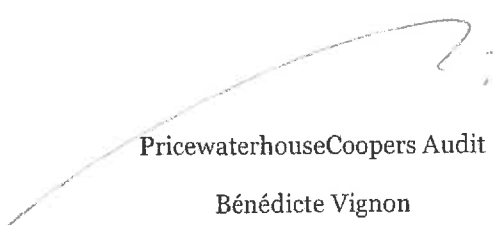
Nous remettons Comité d'audit et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des Risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

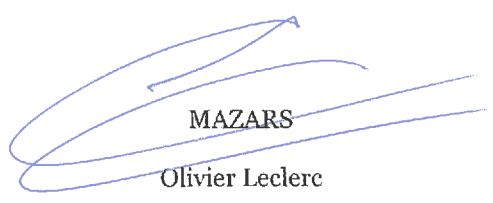
Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 4 mars 2020

Les commissaires aux comptes



PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte Vignon



MAZARS

Olivier Leclerc

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CNP ASSURANCES AU 31 DECEMBRE 2019

Sommaire

COMPTES CONSOLIDES 2019	4
Bilan consolidé	4
Compte de résultat	6
Tableau de variation des capitaux propres	8
Tableau des flux de trésorerie	9
FAITS MARQUANTS 2019 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	11
Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2019	11
Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels	15
PRINCIPES COMPTABLES	16
Note 3 Principes comptables	16
PERIMETRE DE CONSOLIDATION	23
Note 4 Périmètre de consolidation	23
ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN	36
Note 5 Capitaux propres	36
Note 6 Actifs incorporels	39
Note 7 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	44
Note 8 Placements des activités d'assurances	46
Note 9 Passifs relatifs aux contrats	70
Note 10 Dettes subordonnées	83
Note 11 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances	85
Note 12 Provisions pour risques et charges	86

Note 13	Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes	87
ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT		92
Note 14	Chiffre d'affaires	92
Note 15	Prestations	96
Note 16	Charges de gestion et de commissions	97
Note 17	Résultat de réassurance	100
Note 18	Produits de placements	101
Note 19	Impôts sur les bénéfices	105
Note 20	Analyse sectorielle	109
AUTRES ANALYSES		113
Note 21	Passifs éventuels	113
Note 22	Information relative aux parties liées	113
Note 23	Risques financiers	113
Note 24	Risque de liquidité et adéquation actif - passif	117
Note 25	Risques liés aux contrats d'assurance et financiers	123
Note 26	Engagements donnés et reçus	125
Note 27	Engagements donnés et reçus	134

COMPTES CONSOLIDÉS 2019

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Ecart d'acquisition	6	229,9	253,7
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	6	16,4	18,8
Autres immobilisations incorporelles	6	426,6	459,7
Total actifs incorporels		672,9	732,2
Immobilier de placement	8	2 315,3	2 540,0
Titres conservés jusqu'à échéance	8	236,5	396,3
Titres disponibles à la vente	8	303 254,4	289 342,7
Titres de transaction	8	92 769,8	81 602,9
Prêts et avances	8	4 698,5	4 891,3
Instruments dérivés	8	525,9	1 287,7
Placements des activités d'assurance		403 800,4	380 061,0
Placements des autres activités		5,6	7,5
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	4	487,9	516,9
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers	9	21 409,7	21 556,1
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	11	3 123,2	2 991,4
Créances d'impôt exigibles	11	490,7	341,0
Autres créances		5 831,2	5 192,9
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	7	175,4	311,1
Autres actifs d'exploitation à long terme		2 360,9	2 275,5
Participation aux bénéfices différée active	9	0,0	0,0
Impôts différés actifs	19	200,9	251,6
Autres actifs		12 182,3	11 363,5
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0,0	0,0
Trésorerie		1 807,6	1 287,1
TOTAL ACTIF		440 366,3	415 524,3

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital	5	686,6	686,6
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 736,3	1 736,3
Réserve de réévaluation		3 866,2	3 015,7
Réserve de couverture des flux de trésorerie	8	8,1	-17,7
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	5	1 881,3	1 881,3
Résultats cumulés		10 383,7	9 653,0
Résultat consolidé		1 411,7	1 366,7
Ecart de conversion		-580,7	-541,4
Capitaux propres du Groupe		19 393,3	17 780,6
Intérêts minoritaires		1 794,7	1 740,3
Capitaux propres totaux		21 188,0	19 520,9
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	9	170 190,6	162 500,9
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	9	56 649,0	48 223,0
Passifs relatifs à des contrats d'assurance		226 839,6	210 723,9
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	9	112 776,2	116 227,1
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	9	635,8	594,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	9	8 806,5	7 945,5
Passifs relatifs à des contrats financiers		122 218,5	124 767,3
Instruments dérivés séparés sur contrat		0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	9	29 254,7	22 107,3
Passifs relatifs aux contrats		378 312,8	357 598,4
Provisions pour risques et charges	12	325,0	174,1
Dettes subordonnées	10	6 380,7	5 336,7
Autres emprunts et dettes assimilées		4,8	4,8
Dettes de financement		6 385,5	5 341,6
Dettes d'exploitation représentées par des titres		12 599,1	11 409,0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		192,4	182,5
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	13	13 842,9	14 330,9
Dettes d'impôts exigibles		272,2	264,0
Comptes courants créditeurs		74,6	69,8
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		699,3	613,1
Instruments dérivés passifs	9	1 132,0	1 193,3
Impôts différés passifs	19	753,1	489,8
Autres dettes	13	4 589,3	4 336,8
Autres passifs		34 155,0	32 889,3
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0,0	0,0
TOTAL PASSIF		440 366,3	415 524,3

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Primes émises		33 671,9	32 533,7
Variation des primes non acquises		-235,6	-218,8
Primes acquises	14	33 436,4	32 314,9
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	14	147,8	147,9
Autres produits d'exploitation		0,0	0,5
Produits des placements nets de charges		6 274,9	7 688,7
Plus et moins-values de cession des placements		1 795,7	195,0
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		5 863,5	-2 957,6
Variation des dépréciations sur placements		1 054,5	1 131,5
Total des produits financiers nets de charges	18	14 988,6	6 057,6
Total des produits des activités ordinaires		48 572,7	38 521,0
Charges des prestations des contrats	15	-40 853,8	-31 140,3
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	17	95,7	-13,7
Charges et produits des autres activités		-4,7	6,3
Frais d'acquisition des contrats	16	-4 017,6	-3 954,3
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	6	-23,9	-24,8
Frais d'administration	16	-239,6	-202,3
Autres produits et charges opérationnels courants	16	-752,8	-575,4
Total des autres produits et charges courants		-45 796,6	-35 904,5
Résultat opérationnel courant		2 776,1	2 616,5
Autres produits et charges opérationnels non courants		-26,9	-35,4
Résultat opérationnel		2 749,2	2 581,0
Charges de financement	18	-250,8	-248,5
Variations de valeurs des actifs incorporels	6	-23,1	1,9
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	4	44,5	128,9
Impôts sur les résultats	19	-784,2	-793,3
Résultat après impôt des activités discontinues		0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 735,7	1 670,0
Intérêts minoritaires		-324,0	-303,3
Résultat net (part du Groupe)		1 411,7	1 366,7
Résultat par action <i>(en euro)</i>		1,99	1,92
Résultat dilué par action <i>(en euro)</i>		1,99	1,92

ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019

(en millions d'euros)	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	1 411,7	324,0	1 735,7
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	837,0	43,0	880,0
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	9 572,8	151,8	9 724,6
Reclassement en résultat relatif aux cessions	-2 630,4	-1,6	-2 632,1
Reclassement en résultat des dépréciations	442,9	20,3	463,2
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>7 385,4</i>	<i>170,4</i>	<i>7 555,8</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	-6 266,6	-78,4	-6 345,0
Impôts différés	-268,3	-33,8	-302,1
Dont variation de la réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente	0,0	0,0	0,0
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>850,5</i>	<i>58,3</i>	<i>908,8</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	25,8	0,0	25,8
Variation de la réserve sur la période	-10,3	0,0	-10,3
Recyclage en résultat sur la période	27,9	0,0	27,9
Impôts différés	8,2	0,0	8,2
Incidence des écarts de conversion	-39,3	-15,2	-54,5
Éléments non recyclables en résultat	-27,2	0,0	-27,2
Écarts actuariels	-27,2	0,0	-27,2
Autres variations	0,0	0,0	0,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	809,8	43,0	852,8
TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2 221,5	367,0	2 588,5

ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2018

(en millions d'euros)	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	1 366,7	303,3	1 670,0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	-1 267,3	-87,3	-1 354,6
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	-8 376,5	-90,8	-8 467,3
Reclassement en résultat relatif aux cessions	-1 298,5	-17,9	-1 316,3
Reclassement en résultat des dépréciations	168,3	0,6	168,9
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>-9 506,7</i>	<i>-108,1</i>	<i>-9 614,8</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	8 001,7	86,4	8 088,1
Impôts différés	389,1	4,2	393,2
Dont variation de la réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente	0,0	0,0	0,0
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>-1 115,9</i>	<i>-17,5</i>	<i>-1 133,5</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	30,7	0,0	30,7
Variation de la réserve sur la période	90,0	0,0	90,0
Recyclage en résultat sur la période	-36,8	0,0	-36,8
Impôts différés	-22,5	0,0	-22,5
Incidence des écarts de conversion	-182,0	-69,8	-251,8
Éléments non recyclables en résultat	-12,9	0,0	-12,9
Écarts actuariels	-12,9	0,0	-12,9
Autres variations	0,0	0,0	0,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1 280,2	-87,3	-1 367,4
TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	86,5	216,0	302,6

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019

(en millions d'euros)	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres IFRS au 01/01/2019	686,6	1 736,3	3 015,7	-17,7	1 881,3	11 019,6	-541,4	17 780,5	1 740,4	19 520,9
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			850,5	25,8	0,0	1 384,5	-39,3	2 221,5	367,0	2 588,5
□ Distribution de dividendes						-610,8		-610,8	-218,4	-829,1
□ Mouvements sur le capital / prime de fusion								0,0		0,0
□ Titres subordonnés nets d'impôt						-49,6		-49,6		-49,6
□ Actions propres nettes d'impôt						2,3		2,3		2,3
□ Variations de périmètre						-0,8		-0,8	-94,1	-94,8
□ Autres variations ⁽¹⁾						50,0		50,0	-0,1	49,9
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019	686,6	1 736,3	3 866,2	8,1	1 881,3	11 795,3	-580,7	19 393,2	1 794,8	21 188,0

(1) y compris IFRIC 23

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2018

(en millions d'euros)	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres IFRS au 01/01/2018	686,6	1 736,3	4 131,6	-48,4	1 765,2	10 345,1	-359,3	18 257,1	1 765,9	20 023,0
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			-1 115,9	30,7		1 353,8	-182,0	86,5	216,0	302,6
□ Distribution de dividendes						-576,7		-576,7	-240,9	-817,6
□ Mouvements sur le capital / prime de fusion								0,0		0,0
□ Titres subordonnés nets d'impôt					116,1	-82,3		33,8		33,8
□ Actions propres nettes d'impôt						-8,5		-8,5		-8,5
□ Variations de périmètre						-19,0		-19,0	-0,6	-19,6
□ Autres variations						7,2		7,2		7,2
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	686,6	1 736,3	3 015,7	-17,7	1 881,3	11 019,6	-541,4	17 780,5	1 740,4	19 520,9

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- les flux de trésorerie liés aux participations du groupe CNP Assurances et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence.

Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la position commune de l'ANC et de l'AMF visant les fonds monétaires dans le cadre de l'application du règlement (UE) 2017/1131 : les OPCVM de trésorerie dits « réguliers » ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements. Cette analyse, fondée sur l'examen des prospectus, est complétée par une analyse du comportement du fonds (performance, volatilité...).

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe CNP Assurances, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Définition des flux de financement

Ce sont les flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital ;
- émission et remboursement de dettes de financement ;
- mouvements sur les actions propres ;
- dividendes versés hors du groupe CNP Assurances (associés et minoritaires).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat opérationnel avant impôt	2 749,2	2 581,0
Plus et moins-values de cession des placements	-1 602,6	-115,6
Dotations nettes aux amortissements	137,3	108,4
Variation des frais d'acquisitions reportés	-91,8	-86,9
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-1 084,5	-1 145,6
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	14 515,7	3 401,4
Dotations nettes aux autres provisions	154,6	-24,0
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	-5 553,6	2 918,2
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	209,4	574,9
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	58,2	68,0
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	6 742,7	5 698,8
Variation des créances et dettes d'exploitation	-732,2	-629,5
Variation des valeurs données ou reçues en pension	1 190,1	1 098,9
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-30,8	-43,4
Impôts nets décaissés	-1 000,0	-636,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	8 919,1	8 069,7
Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	-97,5	-14,0
Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	393,0	0,0
Prises de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	295,5	-14,0
Cessions de placements financiers	111 224,3	89 983,8
Cessions d'immobilier de placement	196,4	147,9
Cessions d'autres placements	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	111 420,7	90 131,7
Acquisitions de placements financiers	-119 402,1	-98 597,6
Acquisitions d'immobilier de placement	-227,1	-110,7
Acquisitions et/ou émissions d'autres placements	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	-119 629,3	-98 708,3
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	308,0	5,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-108,7	-77,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	199,3	-71,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-7 713,8	-8 662,1
Emissions d'instruments de capital	0,0	0,0
Remboursements d'instruments de capital	0,0	0,0
Opérations sur actions propres	2,2	-8,5
Dividendes payés	-834,5	-812,7
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	-832,2	-821,2

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	1 500,0	496,0
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-428,2	-431,6
Intérêts payés sur dettes de financement	-326,5	-321,5
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	745,3	-257,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-86,9	-1 078,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	17 938,1	19 245,8
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	8 919,1	8 069,7
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-7 713,8	-8 662,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-86,9	-1 078,3
Effet de variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-5,1	-4,4
Effet des changements de méthode sur la période et divers ⁽¹⁾	185,6	367,3
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA DATE DE CLOTURE	19 237,0	17 938,1

(1) Le montant comptabilisé en effet des changements de méthode sur la période et divers correspond à des reclassements en OPCVM de trésorerie dits « réguliers ».

Rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités de financement avec les états financiers

Ce tableau permet de réconcilier les flux de trésorerie liés au financement du groupe avec les autres états financiers. Les autres variations sont liées d'une part, à la variation des impôts différés et, d'autre part, à la variation de juste valeur par capitaux propres de la réserve de couverture des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Dettes subordonnées	Autres dettes de financement	Total
31/12/2018	-17,7	1 881,3	5 336,7	4,8	7 205,2
Emission	0,0	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0
Remboursement	0,0	0,0	-428,2	0,0	-428,2
Total flux monétaires	0,0	0,0	1 071,8	0,0	1 071,8
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de juste valeur	24,2	0,0	-27,9	0,0	-3,6
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	1,6	0,0	0,0	0,0	1,6
Total flux non monétaires	25,8	0,0	-27,9	0,0	-2,1
31/12/2019	8,1	1 881,3	6 380,7	4,8	8 274,9

Au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Dettes subordonnées	Autres dettes de financement	Total
31/12/2017	-48,4	1 765,2	5 300,0	0,0	7 016,8
Emission	0,0	496,0	0,0	0,0	496,0
Remboursement	0,0	-431,6	0,0	0,0	-431,6
Total flux monétaires	0,0	64,4	0,0	0,0	64,4
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de juste valeur	36,2	0,0	36,8	0,0	73,0
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	-5,5	51,7	0,0	4,8	51,0
Total flux non monétaires	30,7	51,7	36,8	4,8	124,0
31/12/2018	-17,7	1 881,3	5 336,7	4,8	7 205,2

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du TFT

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie (bilan)	1 807,6	1 287,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinées à être cédées	0,0	0,0
Banque créditeur	-192,4	-182,5
Titres de transaction	17 621,8	16 833,5
TOTAL (TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE)	19 237,0	17 938,1

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie présente à l'actif du bilan ;
- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (au passif du bilan) ;
- titres de transactions : correspond aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan dans la rubrique placements des activités d'assurance.

FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2019

Emission d'obligations subordonnées Tier 2 pour un montant de 500 M€

Le 5 février 2019, CNP Assurances a finalisé une émission de titres obligataires subordonnés Tier 2 de 500 M€ dans le cadre du programme EMTN mis en place en décembre 2018. Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS. Il s'agit d'une obligation de maturité 10 ans remboursable in fine, de 500 M€, portant intérêt au taux fixe de 2,75%.

Les fonds provenant de l'émission entreront dans la constitution du capital réglementaire Solvabilité 2. Les titres ont été notés BBB+ par Standards & Poor's et A3 par Moody's.

Conclusion d'un avenant au protocole d'accord du 29 août 2018 entre CNP Assurances et Caixa Seguridade

Le 20 septembre 2019, CNP Assurances a annoncé avoir achevé les discussions avec Caixa Seguridade concernant leur nouvel accord de distribution exclusif dans le réseau de Caixa Econômica Federal au Brésil et a conclu un avenant au protocole d'accord du 29 août 2018. Les principales modifications apportées par cet avenant sont les suivantes :

- CNP Assurances bénéficiera de l'allongement de la durée de l'accord de distribution exclusif de 5 ans supplémentaires, soit jusqu'au 13 février 2046 (au lieu du 13 février 2041) ;
- CNP Assurances conservera jusqu'en décembre 2020 une part économique plus élevée (51,75% contre 40%) sur le périmètre de l'accord du 29 août 2018 (retraite, prévoyance, emprunteur consommation) ;
- CNP Assurances conservera jusqu'à l'échéance de l'accord opérationnel actuel (14 février 2021) au travers de sa filiale Caixa Seguros Holding toutes ses autres activités sans rupture anticipée ;
- CNP Assurances paiera, à une date désormais fixée en décembre 2020, un montant porté de 4,65 MdR\$ à 7,0 MdR\$. L'avenant prévoit en outre des mécanismes incitatifs à la surperformance en terme de volumes et profitabilité sur les 5 premières années, sous forme de versements complémentaires, plafonnés à 0,8 MdR\$ en part du Groupe en valeur au 31 décembre 2020.

La réalisation de la transaction reste soumise à différentes conditions suspensives, dont notamment l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes en matière prudentielle et de concurrence. Sous réserve de l'obtention de ces autorisations, le closing de l'opération devrait intervenir entre le 15 et le 31 décembre 2020.

CNP Assurances devient actionnaire à 100 % de sa filiale CNP Cyprus Insurance Holdings

Le 7 octobre 2019, CNP Assurances a acquis la participation de 49,9 % de Bank of Cyprus dans CNP Cyprus Insurance Holdings, filiale à 50,1 % de CNP Assurances depuis fin 2008.

Le prix d'acquisition s'élève à 97,5 M€.

Vente de l'actuel siège social

Le 7 octobre 2019, CNP Assurances a procédé à la vente de son siège social à Paris-Montparnasse pour un montant de 299,4 M€. La vente comporte des mécanismes d'ajustement du prix, à la baisse comme à la hausse, en fonction de l'évolution de la situation de l'immeuble.

CNP Assurances restera présent dans ces locaux, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire jusqu'à la date de livraison du programme immobilier en construction à Issy-les-Moulineaux, où CNP Assurances établira son siège social.

CNP Assurances émet une première obligation subordonnée verte de 750 millions d'Euros

Le 27 novembre 2019, CNP Assurances a émis sa première obligation subordonnée verte pour un montant de 750 millions d'Euros et dont la maturité est fixée au 27 juillet 2050 avec une première option de remboursement anticipé au 27 juillet 2030.

Cette émission constitue du capital réglementaire Tier 2 conformément à la réglementation Solvabilité 2. Le coupon est fixé à 2 %.

Placement privé d'une émission obligataire subordonnée de 250 millions d'Euros

Le 10 décembre 2019, CNP Assurances a finalisé le placement privé de 250 millions d'Euros d'obligations subordonnées auprès d'un investisseur institutionnel.

L'émission est éligible à la couverture des besoins prudentiel Solvabilité 2 dans la catégorie des fonds propres Tier 3. Les obligations porteront un coupon annuel de 0.80%. La maturité des obligations est fixée au 15 janvier 2027.

Extension de la durée des partenariats commerciaux avec le Groupe BPCE

Le 19 décembre 2019, le Groupe BPCE et CNP Assurances ont signé, avec date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 les accords d'extension des accords conclus en 2015 entre BPCE/Natixis et CNP Assurances portant leur échéance du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2030, et confortant ainsi le modèle multi-partenarial de CNP Assurances.

Ces accords prévoient notamment le passage de la répartition en coassurance de l'assurance collective des emprunteurs à 50-50% entre Natixis Assurances (BPCE Vie et BPCE Prévoyance) et CNP Assurances et la réassurance par CNP Assurances de 34 % de l'assurance individuelle des emprunteurs souscrite par BPCE Vie.

Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

Aucun changement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des états financiers consolidés annuels.

PRINCIPES COMPTABLES

Note 3 Principes comptables

CNP Assurances S.A., société mère du groupe, est une société à conseil d'administration, au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul-Dautry, 75015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 février 2020.

3.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe CNP Assurances a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avant le 31 décembre 2019.

Les filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du Groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés.

3.1.1. Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019

3.1.1.1. Norme IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 publiée le 13 janvier 2016 est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 et a été adoptée le 31 octobre 2017 par l'Union européenne. Elle remplace la norme IAS 17 – Contrats de location, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27). Les objectifs de la nouvelle norme sont entre autres : une représentation plus fidèle des actifs et passifs des sociétés, une transparence accrue, une comparabilité améliorée entre les sociétés qui utilisent la location pour disposer d'un actif et celles qui empruntent pour acquérir un actif. Les principales modifications par rapport à IAS 17 sont les suivantes :

- Tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs.
- IFRS 16 abandonne pour les preneurs la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, traitant tous les contrats comme des contrats de location-financement.
- Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (tels que les ordinateurs personnels) sont exemptés des obligations posées par IFRS 16.
- Une nouvelle définition du contrat de location : « un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période donnée moyennant une contrepartie ».
- IFRS 16 ne modifie pas la comptabilisation des contrats de services. En revanche, elle donne des indications utiles pour distinguer, dans un contrat complexe, la partie "services" de la partie "location".

Les impacts relatifs à cette nouvelle norme ont fait l'objet d'une analyse par le Groupe et ne sont pas significatifs du fait d'un recours limité à la location.

3.1.1.2. *IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux*

L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » est entrée en application à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRIC 23 précise comment comptabiliser les incertitudes relatives aux impôts sur le résultat.

Cette interprétation se traduit par des impacts sur les capitaux propres d'ouverture ainsi que par un reclassement dans le poste Impôts différés passifs. L'impact sur les capitaux propres d'ouverture n'est pas significatif.

3.1.1.3. *Amendements et améliorations annuelles*

Les amendements aux normes IAS 28 et IAS 19 sont applicables au 1^{er} janvier 2019 et n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de CNP Assurances.

Les améliorations annuelles IFRS relatives aux cycles 2015-2017 ont été adoptées par l'Union européenne le 15 mars 2019 et sont applicables au 1^{er} janvier 2019. Ces améliorations annuelles n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de CNP Assurances.

3.1.2. *Application reportée au 1^{er} janvier 2021 de la norme IFRS 9 (amendement IFRS 4)*

La norme IFRS 9 - Instruments financiers a été publiée définitivement le 24 juillet 2014 et a été adoptée le 22 novembre 2016 par l'Union européenne. La date d'application obligatoire de cette norme est fixée à partir du 1^{er} janvier 2018.

Toutefois, le groupe a opté pour le report possible de cette norme au 1^{er} janvier 2021 (cf. infra). En date du 26 juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage qui propose quelques amendements à la norme IFRS 17. Celui-ci prévoit notamment le report d'un an de la date de report actuellement prévue.

Cette norme, qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers », a pour objectif d'établir les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers.

La version finale de la norme IFRS 9 regroupe trois phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture.

3.1.2.1. *Présentation des principales dispositions de la norme IFRS 9*

3.1.2.1.1. *Classification et évaluation*

IFRS 9 introduit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers comprenant uniquement 3 catégories comptables : coût amorti, juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et juste valeur par résultat.

Pour les instruments de dette, cette approche est fondée sur l'analyse de deux critères qui permettent de déterminer comment un actif financier doit être classé et évalué :

- Le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ;
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Dans ce cadre, IFRS 9 introduit deux types de modèle économique :

- Un modèle économique dont l'objectif est uniquement de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels : l'actif financier est évalué au coût amorti.
- Un modèle économique dont l'objectif est à la fois de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers : l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers qui ne sont détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le résultat. Par ailleurs, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur par le résultat de tout actif financier dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable »).

Les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur par résultat sauf pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, et pour lesquels une entité peut décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Seuls les dividendes reçus au titre de ces instruments sont comptabilisés en résultat.

La norme IFRS 9 ne modifie pas le traitement comptable actuel des passifs financiers mais apporte des précisions complémentaires, notamment en ce qui concerne les variations de valeur dues au risque de « crédit propre » en cas d'application de l'option de juste valeur.

3.1.2.1.2. Dépréciation

IFRS 9 introduit également un nouveau modèle pour la dépréciation des instruments de dette qui conduira à une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit attendues, dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés : les dispositions d'IAS 39 ne prévoient la comptabilisation d'une dépréciation que si le risque de perte est avéré du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de détérioration de la situation de l'émetteur.

Le nouveau modèle distingue 3 phases :

- Dès l'investissement : l'entité comptabilise les pertes attendues sur 12 mois et le produit d'intérêt est calculé sur la base du montant brut de l'instrument ;
- Dans un deuxième temps : en cas de dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les pertes attendues à maturité doivent être reconnues et le produit d'intérêt continue d'être calculé sur la base du montant brut de l'instrument ;
- Dans un troisième temps : en cas de survenance d'un événement de crédit de l'émetteur, le produit d'intérêt est calculé sur la base du montant de l'instrument net de la dépréciation et la perte attendue à maturité continue d'être provisionnée.

3.1.2.1.3. Comptabilité de couverture

IFRS 9 élargit les possibilités de stratégies de couverture pour les entreprises, en contrepartie de plus de transparence dans les informations relatives à la gestion des risques financiers.

En effet, le nouveau modèle représente une révision importante de la comptabilité de couverture qui aligne le traitement comptable sur les activités de gestion des risques, permettant aux entités de mieux rendre compte de ces activités dans leurs états financiers : la norme IFRS 9 permet, par exemple, la couverture des composantes risque d'éléments non financiers ainsi que la couverture sur base nette de groupes d'éléments homogènes pour tout type de risque.

IFRS 9 change également quelques aspects relatifs aux instruments de couverture, elle permet notamment d'enregistrer les variations de juste valeur liées aux valeurs temps des options utilisées comme instruments de couverture en autres éléments du résultat global. Ce traitement peut aussi être étendu aux contrats *forwards* et aux *basis spreads* de devises des instruments de couverture, permettant ainsi la réduction de la volatilité dans le compte de résultat.

Par ailleurs, la nouvelle norme assouplit les exigences relatives aux tests d'efficacité d'une relation de couverture. Les tests d'efficacité chiffrés (80 % - 125 %) rétrospectifs et prospectifs sont ainsi remplacés par un seul test d'efficacité prospectif à trois critères : il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, le risque de crédit ne domine pas les variations de valeur et le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société.

3.1.2.2. Modalités transitoires d'application de la norme IFRS 9 lors de son report autorisé

La norme IFRS 9 a été adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016, la date d'application de cette norme est fixée au 1^{er} janvier 2018. Néanmoins, le groupe CNP Assurances a opté pour le report d'application compte tenu de son activité à prépondérance assurances.

En effet, un amendement à la norme IFRS 4 a été publié par l'IASB le 12 septembre 2016 pour préciser les modalités d'application pour les entreprises d'assurances de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurances. Cet amendement, adopté par la Commission Européenne le 3 novembre 2017, trouve son explication dans le besoin d'aligner les dates d'application d'IFRS 9 et du nouveau standard applicable aux contrats d'assurances (IFRS 17). Il prévoit une option pour différer purement et simplement l'application de la norme IFRS 9 (approche dite « Deferral »).

Le report d'application de la norme est acquis pour les sociétés à prédominance assurance pour une mise en œuvre concomitante avec le nouveau standard sur les contrats d'assurances.

Le Board de l'IASB a par ailleurs introduit une option simplificatrice pour les groupes appliquant IFRS 9 et comptabilisant des filiales selon la méthode de la mise en équivalence. L'IASB ouvre une option permettant à ces groupes d'utiliser les comptes établis par ces filiales pour des besoins d'établissement des états financiers consolidés du groupe, sans imposer le recours à la norme IFRS 9 s'il n'est pas requis au niveau de la filiale. L'application de cette mesure à CNP Assurances permet au groupe de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ses actifs financiers pendant la période transitoire.

En effet, le groupe CNP Assurances remplit les critères d'éligibilité qui permettent d'opter pour le différé d'application de la norme IFRS 9.

- Le ratio de prédominance de l'activité d'assurances est supérieur au seuil de 90 % au 31 décembre 2015, niveau qui conditionne l'éligibilité au report d'IFRS 9 ;
- Détenue principalement par trois établissements financiers qui appliquent IFRS 9 dès l'exercice 2018, CNP Assurances est comptabilisée par la méthode de la mise en équivalence et ne sera donc pas tenue de produire des états financiers pour des besoins de consolidation dans les comptabilités des actionnaires ;
- Des informations additionnelles sont publiées pendant la période transitoire en application de l'amendement à la norme IFRS 4 ; elles sont relatives à la classification des actifs et à l'exposition au risque de crédit sur le périmètre des actifs qui remplissent les critères définis par la norme IFRS 9 (titres dont les flux de trésorerie correspondent à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû).

CNP Assurances présente en note 8.11 ces informations additionnelles conformément aux modalités transitoires de la norme IFRS 9 dans ses comptes annuels consolidés.

3.1.3. Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

Les amendements aux références au cadre conceptuel de l'information financière (publiés le 29 mars 2018), aux normes IAS 1 et IAS 8 (publiés le 30 octobre 2018) ainsi que ceux relatifs aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 (publiés le 26 septembre 2019) entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2020.

3.1.4. Principales normes et interprétations publiées mais non encore approuvées par l'Union européenne

3.1.4.1 IFRS 17 – Contrats d'assurances

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurances » a été publiée le 18 mai 2017. Cette publication fait suite à de nombreuses années de travail menées par l'IASB. L'objectif de ce nouveau standard est de prescrire les principes du traitement comptable, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application. Ses dispositions remplaceront à partir du 1er janvier 2021 (avec exercice comparatif obligatoire en 2020) celles appliquées selon la norme IFRS 4 actuellement en vigueur.

En date du 26 juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage qui propose quelques amendements à la norme IFRS 17. Celui-ci prévoit notamment le report d'un an de la date d'entrée en vigueur actuellement prévue. L'exposé-sondage a fait l'objet d'une consultation publique. Suite à celle-ci, la rédaction d'amendements à la norme IFRS 17 est en cours par l'IASB.

La norme IFRS 17 s'appliquera :

- aux contrats d'assurance et de réassurance émis ;
- à l'ensemble des traités de réassurance comportant un risque d'assurance significatif ;
- ainsi qu'aux contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 prescrit la distinction entre le contrat d'assurance et les autres composantes :

- Certains dérivés incorporés ;
- Les composantes d'investissement distinctes ;
- Les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel.

Par conséquent, ces composantes devront dorénavant faire l'objet d'une comptabilisation distincte en fonction des normes qui leur sont applicables.

A la souscription, le passif sera désormais valorisé selon une approche « building blocks » composée de :

- Un premier bloc égal à la valeur actuelle des cash-flows futurs ;
- Une marge pour risque, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces flux futurs ;
- Une « marge de service contractuelle » (« Contractual Service Margin – CSM »)

La CSM représente, à la souscription, le profit attendu sur les contrats, non encore acquis par la société, pour un groupe de contrats d'assurance. Elle est comptabilisée en compte d'attente au passif, puis constatée en résultat au fil du temps, sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Dans le cas où une perte est attendue, celle-ci ne fait pas l'objet d'une CSM négative mais est immédiatement comptabilisée en résultat lors de la souscription du contrat.

Un deuxième modèle « Variable Fee Approach » (VFA) est prescrit obligatoirement pour les contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- Les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié ;
- L'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié ;
- Une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

Par ailleurs, l'approche générale (« building blocks ») est complétée par un modèle optionnel plus simple. Celui-ci est basé sur l'allocation des primes (« Premium Allocation Approach – PAA»). Il est applicable :

- A l'ensemble des contrats hormis aux contrats participatifs directs, dans la mesure où cette méthode aboutit à un résultat proche de l'approche générale ;
- Aux contrats à déroulement court (i.e. sur une période inférieure à 12 mois).

Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues. Aucune CSM n'est ainsi calculée. Les frais d'acquisition peuvent être activés ou comptabilisés en charges.

La norme IFRS 17 prévoit une nouvelle granularité pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Ceux-ci doivent désormais être regroupés de la manière suivante :

- En premier lieu, définition d'un portefeuille de contrats constituant un groupe de contrats gérés ensemble et garantissant les mêmes risques. Celui-ci ne peut contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.
- En second lieu, le portefeuille est divisé en trois groupes comptables lors de la souscription pour le calcul et le suivi de la marge de service contractuelle (CSM). Ainsi sont distingués :
 - Les contrats onéreux ;
 - Les contrats qui au moment de la comptabilisation initiale n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite ;
 - Les autres contrats du portefeuille.

La norme IFRS 17 a des implications significatives pour CNP Assurances :

- Elle modifiera la présentation du bilan ainsi que des annexes aux états financiers ;
- Elle définira une nouvelle présentation du résultat, distinguant :
 - Une marge d'assurance, résultante de l'amortissement de la CSM, de l'amortissement de l'ajustement pour risques, de l'écart d'expérience (sinistres et frais attendus vs ceux versés) et des charges de contrats onéreux ;
 - Un résultat financier, résultant des produits des placements et des charges financières d'assurance.
- Elle impliquerait également une réorganisation majeure des processus de gestion, et notamment les outils de comptabilité, d'inventaire, de gestion, de pilotage et de reporting ;
- De même, les outils de modélisation actuariels devraient être impactés ;
- Enfin, l'organisation interne concernant le processus d'établissement des comptes devra être ajustée. De nouveaux processus de valorisation, de consolidation et de reporting devront être mis en place.

Les impacts relatifs à la norme IFRS 17 font l'objet d'une analyse par le Groupe. L'analyse de cette norme se fait en conjonction avec celle de la norme IFRS 9 (actifs financiers) qui a vocation à remplacer IAS 39 aux mêmes dates que celles prévues pour IFRS 17.

Cette norme est en cours d'adoption par l'Union européenne. Le Groupe CNP Assurances participe activement aux travaux aux niveaux de l'UE et de la place française.

3.1.4.2 Amendements aux normes IFRS

Les amendements relatifs à IFRS 3 (publiés le 22 octobre 2018) n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne. La date d'application prévue par l'IASB est le 1^{er} janvier 2020.

Les impacts relatifs à ces amendements non applicables au 1^{er} janvier 2019 sont à l'étude par le groupe.

3.2. Base d'établissement des comptes

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes seront incorporées par référence dans le document de référence :

- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 126 à 238 et 239 à 244 du document de référence déposé à l'AMF le 28 mars 2019 ;
- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 112 à 224 et 225 à 229 du document de référence déposé à l'AMF le 29 mars 2018 ;

Sauf mention contraire, les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le groupe. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminuées des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les portefeuilles de contrats de sociétés d'assurance acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances, et font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Note 4 Périmètre de consolidation

4.1. *Champ de consolidation et entreprises associées*

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées. Hormis les exigences réglementaires de capital des filiales d'assurance, le Groupe n'a pas de restrictions limitant sa capacité à disposer des actifs ou régler les passifs des entités de son périmètre.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle résulte de trois facteurs : le pouvoir détenu, l'exposition ou le droit à des rendements variables en raison des liens existants et la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

Le pouvoir résulte de la détention de droits effectifs, conférant la capacité actuelle à diriger les activités pertinentes. Les droits susceptibles de conférer le pouvoir peuvent différer selon l'objet et la conception de l'entité, la nature de ses activités pertinentes et la façon dont sont prises les décisions à leur égard. En général, ce sont les droits de vote, pris individuellement ou conjointement avec d'autres accords, qui confèrent le pouvoir. Lorsque les accords contractuels déterminent la direction des activités pertinentes, ils doivent être examinés pour déterminer si les droits détenus sont suffisants à conférer le pouvoir. Dans les situations où il est difficile de déterminer si les droits détenus sont suffisants, il peut être nécessaire d'examiner les éléments indiquant la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes.

L'exposition ou le droit à des rendements variables s'apprécie au travers des rendements tirés des liens existants et qui sont susceptibles de varier en fonction de la performance de l'entité. La variabilité des rendements est évaluée en se fondant sur la substance des accords, sans tenir compte de leur forme juridique.

Le contrôle résulte non seulement de la détention du pouvoir et de l'exposition à des rendements variables, mais en outre de la capacité à utiliser le pouvoir pour influencer les rendements obtenus du fait des liens avec l'entité. Ainsi, l'investisseur détenant des droits décisionnels doit déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire.

Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du groupe CNP Assurances à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les intérêts minoritaires représentent les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les activités des filiales du Groupe. La significativité de ces intérêts est appréciée au regard du pourcentage de participation qu'ils représentent dans le capital de la filiale ainsi que de leur impact sur les états financiers du Groupe.

Entités sous contrôle conjoint (Partenariats)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux types de partenariat sont distingués :

- L'entreprise commune : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celles-ci. Chaque coparticipant comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent.
- La coentreprise : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque co-entrepreneur comptabilise ses intérêts dans la coentreprise à titre de participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du groupe CNP Assurances dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que CNP Assurances ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Au cas par cas, CNP Assurances applique l'exemption prévue au paragraphe 18 d'IAS 28 lorsqu'une participation, dans laquelle elle exerce une influence notable, est détenue au regard de contrats participatifs (cf. note 9.2).

4.2. Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le groupe CNP Assurances obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe CNP Assurances dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Pour chaque regroupement, CNP Assurances a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du *goodwill* complet).

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du groupe CNP Assurances.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat. Hormis toute correction d'erreur qui entraînerait une revue et un ajustement de la comptabilisation du regroupement.

4.3. Opérations entre sociétés consolidées

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

4.4. Conversion des états financiers des filiales internationales dans la devise de présentation

Les filiales ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'international (notamment filiales internationales et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros, la devise de présentation du groupe CNP Assurances, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'international sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

L'écart de change résultant de la différence entre les taux utilisés pour la conversion du bilan et ceux utilisés pour la conversion des produits et charges est enregistré comme une composante distincte des capitaux propres (écart de conversion).

4.5. Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

				31/12/2019		31/12/2018	
				%	%	%	%
Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	contrôle	intérêts	contrôle	intérêts
1. Filiales stratégiques							
CNP Assurances	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Caution	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Arial CNP Assurances	MEE	France / Mons-en-Baroeul	Assurances	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
MFPrévoyance SA	IG	France / Paris	Assurances	51,00%	65,00%	51,00%	65,00%
Assurance	MEE	France / Paris	Assurances	66,00%	66,00%	66,00%	66,00%
Filassistance International	MEE	France / Paris	Assurances	66,00%	66,00%	66,00%	66,00%
CNP Assurances Compañia de Seguros	IG	Argentine / Buenos Aires	Assurances	76,47%	76,47%	76,47%	76,47%
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	IG	Argentine / Buenos Aires	Assurances	65,38%	50,00%	65,38%	50,00%
CNP Holding Brasil	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caixa Seguros Holding SA	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	51,75%	51,75%	51,75%	51,75%
Caixa Seguros Participações Securitárias Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Seguradora	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Capitalização	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	51,00%	26,39%	51,00%	26,39%
Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil/ Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Consórcios	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Assessoria e Consultoria	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Saúde	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Previsul	IG	Brésil / Porto Alegre	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.	MEE	Brésil/ Brasilia	Courtage	25,00%	12,94%	25,00%	12,94%
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Holding Caixa Seguros Participações em Saúde Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
CNP UniCredit Vita	IG	Italie / Milan	Assurances	57,50%	57,50%	57,50%	57,50%
CNP Partners (ex Vida de Seguros y Reaseguros)	IG	Espagne / Madrid	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Partners Solutions ⁽¹⁾	IG	Espagne / Madrid	Assurances	-	-	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Les activités de CNP Partners Solutions ont été apportées à CNP Partners et l'entité a été liquidée.

Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	31/12/2019		31/12/2018	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
CNP Cyprus Insurance Holdings ⁽²⁾	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	50,10%	50,10%
CNP Cyprus Properties ⁽²⁾	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	50,10%
CNP Cyprus Tower Ltd ⁽²⁾	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	50,10%
CNP Zois ⁽²⁾	IG	Grèce / Athènes	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	50,10%
CNP Praktoriaki ⁽²⁾	IG	Grèce / Athènes	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	50,10%
CNP Cyprialife ⁽²⁾	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	50,10%
CNP Asfalistiki ⁽²⁾	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	50,10%
CNP Luxembourg	IG	Luxembourg	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Santander Insurance Life Ltd	IG	Irlande / Dublin	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Santander Insurance Europe Ltd	IG	Irlande / Dublin	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Santander Insurance Services Ireland Ltd	IG	Irlande / Dublin	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Europe Life	IG	Irlande / Dublin	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Assurances Participações Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

2. OPCVM

Univers CNP 1 FCP	IG	France	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP ACP Oblig FCP ⁽³⁾	MEE	France	OPCVM	-	-	54,00%	54,00%
Natixis Ionis ⁽⁴⁾	IG	France	OPCVM	-	-	98,51%	98,51%
CNP ACP 10 FCP ⁽⁴⁾	MEE	France	OPCVM	-	-	43,14%	43,14%
LBPAM Court Terme	IG	France	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Assur Trésorerie Plus ⁽⁵⁾	IG	France	OPCVM	98,82%	98,82%	-	-
Ecureuil Profil 90	IG	France	OPCVM	56,91%	56,91%	56,64%	56,64%
Vivaccio ACT 5DEC	IG	France	OPCVM	83,28%	83,28%	82,35%	82,35%
OPCVM Caixa Seguradora SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
OPCVM Caixa Capitalização SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00%	26,39%	100,00%	26,39%
OPCVM Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil	OPCVM	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
OPCVM Caixa Consórcios	IG	Brésil	OPCVM	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%

⁽²⁾ CNP Assurances a acquis l'intégralité des intérêts minoritaires.

⁽³⁾ L'OPCVM CNP ACP Oblig FCP a été déconsolidé sans cession en raison de sa matérialité devenue faible au regard des seuils de consolidation définis par le Groupe.

⁽⁴⁾ Les OPCVM Natixis Ionis et CNP ACP 10 FCP ne sont plus détenus par CNP Assurances.

⁽⁵⁾ L'OPCVM CNP Assur Trésorerie Plus, détenu par CNP Assurances, est consolidé pour la première fois en 2019.

				31/12/2019		31/12/2018	
Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
3. Activités immobilières et autres							
AEP3 SCI	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CIMO	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AEP4 SCI	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI AEW Imcom 6 ⁽⁶⁾	IG	France	Immobilier	-	-	100,00%	100,00%
SICAC	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Immobilier	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Assurimmeuble	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI MTP Invest	IG	France	Immobilier	100,00%	99,59%	100,00%	98,85%
OPCI AEW Imcom 1	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI AEP247	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LBP Actifs Immo	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS Alleray	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI Raspail	IG	France	Immobilier	100,00%	99,81%	100,00%	99,79%
Outlet Invest	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI Renda Corporativa Angico ⁽⁷⁾	IG	Brésil	Immobilier	51,75%	51,75%	-	-
Assurbail Patrimoine	IG	France	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Ecureuil Vie Développement	MEE	France	Courtage	49,00%	49,00%	49,00%	49,00%
Coentreprise de Transport d'Electricité ⁽⁸⁾	JV	France	Energie	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Holding d'Infrastructures Gazières	MEE	France	Energie	54,41%	54,41%	54,41%	54,41%

⁽⁶⁾ L'OPCI AEW Imcom 6 a été cédé le 10 octobre 2019.

⁽⁷⁾ L'OPCI Renda Corporativa Angico, détenu par Caixa Seguros Holding, est consolidé pour la première fois en 2019.

⁽⁸⁾ Compte-tenu de l'affectation de la Coentreprise de Transport d'Electricité presque exclusivement en regard de contrats participatifs, le groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

4.6. Sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation

		31/12/2019
Nom	Pays / Ville	% intérêts
1. Filiales autres		
23-25 Marignan SAS	France / Paris	100,00%
270 Investments	France / Paris	100,00%
36 Marbeuf SAS	France / Paris	100,00%
Age D'Or Expansion	France / Troyes	100,00%
Alpinvest Feeder V C.V.	Pays-Bas / Amsterdam	99,98%
Avenir Santé	France / Paris	100,00%
Azimut	France / Paris	88,67%
Cartera Pbtamsi	Espagne / Madrid	100,00%
CBPE CAPITAL VIII SPECIAL INVESTORS	Royaume-Uni / Londres	100,00%
CNP Formation	France / Paris	100,00%
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI 123 SOLEIL	France / Paris	100,00%
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI N°3	France / Paris	100,00%
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI N°7 SIROCO	France / Paris	100,00%
CNP Private Equity for Personal Savings	France / Paris	100,00%
CNP Technologies de l'Information	France / Paris	99,80%
CNP X	Colombie/Bogota	100,00%
Cœur Méditerranée	France / Paris	70,00%
Das Goethe	France / Paris	100,00%
DIF Infrastructure II	Pays-Bas / Schiphol	53,33%
DIWISE	France / Paris	100,00%
Ecureuil Vie Investment	France / Paris	100,00%
Filassistance Services	France / Paris	100,00%
Filassistance solutions	France / Saint-Cloud	100,00%
Foncière HID	France / Paris	100,00%
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	Norvège / Oslo	100,00%
GCK	France / Paris	80,00%
Geosud	France / Rueil Malmaison	98,00%
GF de la forêt de Nan	France / Paris	99,99%
Green Quartz	France / Paris	99,99%
Immaucom	France / Paris	80,00%
Infra-Invest	Luxembourg / Luxembourg	100,00%
Infra-Invest France	France / Paris	100,00%
Infrastructure Partners (Morgan Stanley)	France / Paris	64,94%
Isalud S.A.	Espagne / Barcelone	60,82%
KLEBER 46 HOLDING	France / Paris	100,00%
Laiki Brokers (Insurance & Consultancy Services) Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%

Nom	Pays / Ville	31/12/2019
		% intérêts
Laiki Insurance Agencies Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
LBPAM European Infrastructure Debt Fund 2	France / Paris	55,19%
LBPAM European Real Estate Debt Fund 2	France / Paris	50,00%
LBPAM FCT European Debt Funds Compartiment Montparnasse Infrastructure Debt	France / Paris	100,00%
LBPAM FCT European Debt Funds Compartiment Montparnasse Real Estate Debt	France / Paris	100,00%
LBPAM Private Debt SCS RAIF - LBPAM European Responsible Infrastructure Debt Fund	France / Paris	66,67%
LCYL Dramas Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00%
LCYL Karpenisiou Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00%
LCYL Kiti Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00%
LCYL Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00%
Lux Gare	France / Paris	100,00%
Lyfe	France / Paris	100,00%
Montagu IV (Scots Feeder)	Royaume-Uni / Londres	100,00%
Montparvie IV	France / Paris	100,00%
Montparvie V	France / Paris	100,00%
Montper Entreprises Limited	Chypre / Nicosie	100,00%
Natixis FCT Montparnasse Dette Privée Compartiment Montparnasse Placement Privé	France / Paris	100,00%
Naturim	France / Levallois-Perret	100,00%
Neuilly Pilot	France / Paris	100,00%
New Side	France / Paris	100,00%
Open CNP	France / Paris	100,00%
Pantin Logistique	France / Paris	100,00%
Pays-Bas Retail 2013 BV	Pays-Bas / Amsterdam	100,00%
Pial 34	France / Paris	100,00%
SCHRODER COMPARTMENT IALA	France / Pantin	100,00%
SCI HOLDIHEALTH EUROPE	France / Paris	99,90%
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 3	France / Paris	50,00%
Silk Holding	France / Paris	100,00%
SMCA	France / Paris	50,00%
Sogestop K	France / Paris	100,00%
Sogestop L	France / Paris	50,00%
Theemim	France / Paris	100,00%
Woodland Invest	France / Paris	100,00%
Ybry Pont de Neuilly	France / Paris	100,00%
Yellowalto	France / Courbevoie	100,00%
Youse Home	France / Paris	100,00%
Youse Seguradora S.A	Brésil/ Brasília	100,00%

		31/12/2019
Nom	Pays / Ville	% intérêts
2. Activités immobilières		
5/7 Rue Scribe	France / Paris	100,00%
83 Avenue Bosquet	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre	France / Paris	99,99%
Assurécureuil Pierre 2	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre 5	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre 7	France / Paris	99,99%
Axe France	France / Paris	50,00%
Baudry Ponthieu	France / Paris	99,91%
Bercy Crystal	France / Paris	100,00%
CANOPEE	France / Paris	99,98%
Cicoge	France / Paris	100,00%
Cottages du Bois aux Daims	France / Paris	100,00%
Domaine de Lancosme	France / Vendoeuvres	80,00%
EOLE RAMBOUILLET	France / Paris	100,00%
Equinox	France / Paris	99,99%
Europe Properties Investments	France / Paris	100,00%
Farman	France / Paris	50,00%
Farmoric	France / Courbevoie	100,00%
Foncière CNP	France / Paris	100,00%
Foncière ELBP	France / Paris	100,00%
FPIP	France / Paris	100,00%
GALAXIE 33	France / Paris	100,00%
Green Rueil	France / Paris	50,00%
Habimmo	France / Paris	99,90%
Holdipierre	France / Paris	100,00%
ICV	France / Paris	99,90%
Ireland Property Investment Fund	Irlande / Dublin	100,00%
ISSY ILOT 13	France / Paris	50,00%
Issy Vivaldi	France / Paris	100,00%
Jasmin	France / Paris	99,95%
Jesco	France / Levallois-Perret	55,00%
Kureck	France / Paris	100,00%
Lesly	France / Paris	100,00%
LIBERTE	France / Paris	50,00%
Ofelia	France / Paris	66,66%
ONE COLOGNE	France / Paris	100,00%
OREA	France / Levallois-Perret	100,00%
Paris 08	France / Paris	100,00%
Passage du Faidherbe	France / Paris	100,00%
Pierre et Labruyère	France / Paris	100,00%
Pierre Quentin Bauchard	France / Paris	99,99%

Nom	Pays / Ville	31/12/2019
		% intérêts
Pyramides 1	France / Paris	100,00%
Residavout	France / Paris	100,00%
Residential	France / Paris	100,00%
RSS IMMO	France / Paris	99,90%
Rue du Bac	France / Paris	50,00%
Rueil Newton	France / Paris	50,00%
Saphirimmo	France / Paris	100,00%
SAS Pyramides 2	France / Paris	100,00%
SAS Richelieu Vivienne	France / Paris	50,00%
SCI Assurécureuil Pierre 8	France / Paris	100,00%
Sci De La Cnp	France / Paris	100,00%
SCI Lauriston	France / Paris	99,90%
SCI Les Chevrons	France / Paris	51,51%
SCI MAX	France / Paris	100,00%
SCI Yvoire	France / Paris	50,00%
Secrets et Boetie	France / Paris	100,00%
Sonne	France / Neuilly sur Seine	99,95%
Taunus	France / Paris	100,00%
Terre Neuve 4 Immo	France / Paris	100,00%
US Real Estate 270 SAS	France / Paris	100,00%
US Real Estate EVJ SAS	France / Paris	100,00%
Vendome Europe	France / La Défense	50,00%
Victor Hugo 147	France / Paris	99,98%
Wagram 92	France / Paris	100,00%

Dans le cadre du règlement ANC 2016-09, les entités contrôlées mais non consolidées par le groupe sont à présenter au sein des annexes consolidées. Les entités listées ci-dessus sont celles que le groupe détient à plus de 50 % et qui ne dépassent pas les seuils de matérialité du groupe pour entrer dans le périmètre de consolidation.

Les seuils de matérialité pris en compte par le groupe sont appliqués aux entités détenues à plus de 50 %, ainsi qu'à celles contrôlées au sens de la norme IFRS 10 selon les critères suivants : (i) détention du pouvoir sur l'entité ; (ii) exposition ou droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; (iii) capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. En outre, l'appréciation des seuils d'importance est réalisée selon le principe de la réalité économique qui permet de consolider les filiales dont les agrégats sont inférieurs aux seuils définis.

Par ailleurs, la liste des entreprises et titres de participation qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation et qui sont détenues directement à plus de 10 % par CNP Assurances sont présentées au sein du document de référence (note 5.4.4 des comptes sociaux).

4.7. Effectif moyen employé par les entreprises consolidées

(en nombre de personnes)	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	2 320	2 203
Non-cadres	2 878	2 951
Effectif moyen	5 198	5 154

L'effectif ci-dessus n'inclut pas les effectifs des sociétés consolidées par mise en équivalence.

4.8. Informations financières résumées : entités consolidées avec des intérêts minoritaires significatifs

(en millions d'euros)	Groupe Caixa Seguros		CNP UniCredit Vita		CNP Santander Insurance		CNP Cyprus Insurance Holdings*		MFPrevoyance SA	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Primes acquises / chiffre d'affaires	6 733,2	5 452,4	3 050,5	3 368,7	764,7	742,7	167,1	157,4	128,7	128,8
Résultat net (100%)	493,1	465,6	42,8	32,2	83,3	76,7	15,7	13,7	2,3	1,5
Résultat net – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	243,1	228,9	18,2	13,7	40,8	37,6	0,0	6,8	0,8	0,5
OCI (100 %)	57,9	-2,2	33,3	14,7	11,8	-1,7	7,7	-1,3	12,2	8,3
Résultat global (100 %)	551,1	463,4	76,1	46,9	95,1	74,9	23,5	12,4	14,5	9,7
Résultat global – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	273,0	227,7	32,3	19,9	46,6	36,7	0,0	6,2	5,1	3,4
Actifs	22 802,1	18 683,9	16 360,5	14 830,4	2 428,8	2 328,2	736,5	705,6	685,3	658,9
Passifs	20 759,8	16 843,8	15 450,2	13 981,4	2 029,8	1 951,0	514,0	492,5	458,7	438,6
Actifs net (100 %)	2 042,3	1 840,1	910,4	849,0	399,0	377,2	222,5	213,1	226,6	220,4
Actif net – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	1 009,5	904,8	386,9	360,8	195,5	184,8	0,0	106,4	79,3	77,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 579,1	2 837,9	911,4	1 090,2	196,5	207,0	24,6	24,7	6,6	-9,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-3 214,5	-2 464,6	-839,1	-1 083,2	-78,8	-186,2	-4,8	-20,6	18,7	19,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-359,9	-430,8	-46,0	-26,0	-75,0	0,0	-38,8	-1,1	0,3	-13,1
Dividendes versés aux minoritaires	-15,5	-33,1	0,0	-10,6	-36,8	0,0	0,0	-5,4	0,0	0,0

*En 2019 CNP Assurances a acquis l'intégralité des intérêts minoritaires

4.9. Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées significatifs

4.9.1. Partenariats significatifs

Au 31 décembre 2019, les partenariats significatifs comprennent deux sociétés : Arial CNP Assurances et Holding d'Infrastructures Gazières.

CNP Assurances détient 40 % d'Arial CNP Assurances (ACA). Le Groupe exerce un contrôle conjoint avec AG2R-La Mondiale.

Cette coentreprise a pour objectif la conception, la commercialisation et la gestion de contrats d'épargne retraite supplémentaire collective et de contrats collectifs de protection sociale complémentaire santé et prévoyance. La participation de CNP Assurances est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Par ailleurs, le Groupe détient 54,41 % de la société faitière Holding d'Infrastructures Gazières (HIG) contrôlée conjointement avec la Caisse des Dépôts. La Société d'Infrastructures Gazières (SIG), intégralement détenue par HIG, détient une participation de 25 % du capital de GRTgaz, société spécialisée dans le transport de gaz naturel. La participation de CNP Assurances est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les données financières relatives à ACA et HIG sont présentées dans la note 4.11.1.

4.9.2. Entreprises associées significatives

Au 31 décembre 2019, CNP Assurances détient une entreprise associée significative : Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE).

CNP Assurances détient 20 % de CTE, société qui, elle-même, porte 100 % des titres de Réseau de Transport d'Electricité (RTE). CNP Assurances détient une influence notable dans RTE. Toutefois, compte-tenu de l'affectation de cette participation presque exclusivement en regard de contrats participatifs, le groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2019, la valorisation des titres CTE a été actualisée par recours à un expert externe. La valorisation des titres détenus par CNP Assurances s'élève à 1 209 M€.

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE)	8 247,2	5 298,5	0,0	171,3

Les données sont en normes françaises et concernent l'exercice 2018, les états financiers au 31/12/2019 n'étant pas encore disponibles. Les montants sont présentés avant application de la participation aux bénéfices.

4.10. Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées non significatifs

(en millions d'euros)	Partenariats		Entreprises associées	
	2019	2018	2019	2018
Valeur comptable des participations mises en équivalence au bilan de CNP Assurances	50,9	45,8	0,0	0,0
Contribution au résultat net de CNP Assurances	9,9	19,6	0,0	0,0
Contribution aux autres éléments du résultat global de CNP Assurances	1,7	0,9	0,0	0,0
Contribution au résultat global de CNP Assurances	11,6	20,5	0,0	0,0

Les coentreprises non significatives sont Assuristance, Ecureuil Vie Développement, Filassistance International et Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.

4.11. Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

4.11.1. Information financière synthétique à 100 %

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
Arial CNP Assurances	23 952,8	117,4	2 149,0	2,0
Assuristance	21,8	21,4	0,0	-0,1
Ecureuil Vie Développement	19,7	0,4	0,0	0,0
Filassistance International	67,4	32,8	47,7	5,2
Holding d'Infrastructures Gazières	1 310,6	716,7	0,0	61,2
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.	145,9	65,8	125,6	50,2
CNP ACP OBLIG FCP*	-	-	-	-
CNP ACP 10 FCP*	-	-	-	-

* L'OPCVM CNP ACP Oblig FCP a été déconsolidé sans cession en raison de sa matérialité devenue faible au regard des seuils de consolidation définis par le Groupe. L'OPCVM CNP ACP 10 FCP n'est plus détenu par CNP Assurances.

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
Arial CNP Assurances	19 978,9	112,4	973,0	2,1
Assuristance	22,0	21,4	0,0	0,0
Ecureuil Vie Développement	15,2	0,3	0,0	0,0
Filassistance International	61,0	26,4	46,5	4,7
Holding d'Infrastructures Gazières	1 377,1	783,3	0,0	73,7
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.	125,8	57,1	126,7	37,3
CNP ACP OBLIG FCP	1 012,2	1 012,2	0,0	0,0
CNP ACP 10 FCP *	953,7	953,7	0,0	0,0

* Les données de CNP ACP 10 FCP correspondent à des données définitives au 31/12/2017.

4.11.2. Titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Position au 1er janvier	516,9	65,9
Augmentation de participation	0,0	0,0
Changement de méthode	0,0	0,0
Entrée de périmètre *	0,0	393,7
Augmentation de capital	0,0	0,0
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	44,5	128,9
Part dans les éléments reconnus en situation nette	-15,4	-3,6
Autres variations	0,0	0,0
Dividendes reçus	-58,2	-68,0
Position à la date d'arrêt	487,8	516,9

*Les sociétés Holding d'Infrastructures Gazières, Assuristance et Filassistance International sont entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice précédent.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

Note 5 Capitaux propres

Éléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, le retraitement de la réserve de capitalisation ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. note 5.5).

Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du groupe CNP Assurances.

Au 31 décembre 2019, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le groupe CNP Assurances pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

La solvabilité du groupe CNP Assurances et de ses filiales d'assurance fait l'objet d'une surveillance en particulier dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) telle qu'exigée dans un cadre Solvabilité 2. Ces informations ainsi que le calcul de la marge de solvabilité sont transmises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Actions propres

CNP Assurances peut détenir une part de ses propres actions par la mise en œuvre de contrats de liquidité destinés notamment à régulariser les cours ou à attribuer des actions gratuites au personnel (cf. note 13.3.2). Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

5.1. Capital social par détenteur

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	280 615 140	40,87%
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	248 926 986	36,25%
État	7 645 754	1,11%
Total des actions de concert	537 187 880	78,24%
Public	149 430 597	21,76%
dont : CNP Assurances (actions propres) *	505 717	0,07%
TOTAL	686 618 477	100,00%

* Les caractéristiques du contrat de liquidité en cours lors de l'exercice courant sont décrites dans le projet de résolution de l'assemblée générale de CNP Assurances figurant dans le document de référence de l'année précédente

5.2. Nombre d'actions

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires	
	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions émises à l'ouverture	686 618 477	686 618 477
Émissions sur l'exercice	0	0
Nombre d'actions émises à la clôture	686 618 477	686 618 477

5.3. Dividendes au titre de l'exercice 2019

En 2019, le dividende proposé à l'assemblée générale est de 0,94 euro par action, ce qui représente un total de 645,4 M€.

En 2018, le dividende voté à l'assemblée générale était de 0,89 euro par action, ce qui représentait un total de 611,1 M€. Le dividende a été versé en 2019.

5.4. Résultat par action / Résultat dilué

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de la période	1 411,7	1 366,7
Charge des titres super-subordonnés nette d'impôt	-49,6	-49,7
Résultat attribuable aux actions ordinaires	1 362,1	1 317,0
Nombre moyen d'actions ordinaires à l'ouverture	686 618 477,0	686 618 477,0
Emissions d'actions (nombre pondéré)	0,0	0,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	686 618 477,0	686 618 477,0
Effet des actions propres détenues	-453 391,2	-263 983,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	686 165 085,8	686 354 493,4
Effet des instruments potentiellement dilutifs	0,0	0,0
Résultat attribuable aux actions ordinaires (en euro par action)	1,99	1,92

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture.

5.5. Tableau des titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres

Les titres subordonnés pour lesquels les clauses contractuelles ne prévoient aucune obligation de rembourser le nominal ou de verser une rémunération sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

		31/12/2019		
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				1 881,3
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb (y compris step-up 100 pb à <i>Call Date</i>)	€	160,0
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 pb jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb	€	108,0
	Novembre 2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis <i>reset</i> taux fixe swap 5 ans + 410 pb	€	493,6
	Juin 2018	4 % jusqu'en 2028 puis <i>reset</i> taux fixe swap 5 ans + 391,4 pb	€	496,0
TOTAL				1 881,3

		31/12/2018		
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				1 881,3
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb (y compris step-up 100 pb à <i>Call Date</i>)	€	160,0
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 pb jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb	€	108,0
	Octobre 2012	Remboursé	USD	0,0
	Novembre 2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis <i>reset</i> taux fixe swap 5 ans + 410 pb	€	493,6
	Juin 2018	4 % jusqu'en 2028 puis <i>reset</i> taux fixe swap 5 ans + 391,4 pb	€	496,0
TOTAL				1 881,3

Note 6 Actifs incorporels

6.1. Synthèse des actifs incorporels

(en millions d'euros)	31/12/2019				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition	644,3	0,0	-414,4	0,0	229,9
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	345,3	-170,1	-158,8	0,0	16,4
Valeur des accords de distribution	389,8	-99,2	0,0	0,0	290,6
Logiciels	430,5	-300,9	0,0	0,0	129,6
Logiciels développés en interne	176,8	-124,8	0,0	0,0	52,0
Logiciels autres	253,8	-176,1	0,0	0,0	77,7
Autres	19,1	-12,6	-0,1	0,0	6,4
TOTAL	1 829,0	-582,8	-573,3	0,0	672,9

(en millions d'euros)	31/12/2018				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition	646,9	0,0	-393,2	0,0	253,7
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	344,6	-167,0	-158,8	0,0	18,8
Valeur des accords de distribution	389,9	-79,5	0,0	0,0	310,3
Logiciels	444,7	-304,3	0,0	0,0	140,5
Logiciels développés en interne	209,3	-149,5	0,0	0,0	59,9
Logiciels autres	235,4	-154,8	0,0	0,0	80,6
Autres	28,0	-15,6	-3,6	0,0	8,8
TOTAL	1 854,2	-566,4	-555,6	0,0	732,2

6.2. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ;
- sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité internationale (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP Assurances retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;

- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le groupe CNP Assurances, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital. Aucune valeur terminale de nos filiales n'intègre d'hypothèse de croissance à l'infini.

6.2.1. Valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Écart d'acquisition à l'origine	Écart d'acquisition net au 31/12/2019	Écart d'acquisition net au 31/12/2018
Groupe Caixa Seguros	389,9	140,7	164,6
CNP UniCredit Vita	366,5	0,0	0,0
CNP Partners	7,2	0,0	0,0
CNP Cyprus Insurance holdings	81,6	34,8	34,8
CNP Santander Insurance	54,4	54,4	54,4
TOTAL	899,6	229,9	253,7

Groupe Caixa Seguros

Au 31 décembre 2019, les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2020-2029) validées par la direction, revues à zéro au-delà du 31/12/2020 sur les périmètres sous appels d'offres compte tenu de l'incertitude pesant sur les accords et en cohérence avec la valeur nette comptable qui n'inclue pas le paiement lié aux renouvellements des accords. La courbe de taux d'actualisation est calculée à partir des taux d'emprunts d'état 10 ans du pays nets d'impôts et augmentés d'une prime de risque évaluée à 6.5%. Ces taux sont en baisse par rapport à l'année passée.

La comparaison de la valeur recouvrable, établie sous ces hypothèses, et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation.

CNP Cyprus Insurance Holdings

Au 31 décembre 2019, les flux de trésorerie futurs attendus de l'entité Vie sont issus des prévisions d'activité (2020-2024) validées par la direction, et extrapolées jusqu'en 2029 en tenant compte d'un taux de croissance fonction du périmètre concerné (3 % en assurance vie individuelle, 2 % en assurance vie collectif et 0% en accident / santé & crédit). Pour l'entité Non Vie, les estimations de volumes ont été directement réalisées jusqu'en 2029 sur la base d'un taux de croissance stable de 4% en moyenne. La courbe de taux d'actualisation est calculée à partir des taux d'emprunts d'état 10 ans du pays nets d'impôts et augmentés d'une prime de risque évaluée à 5%. Ces taux sont en baisse par rapport à l'année passée. Il convient également de noter que la filiale en Grèce (Zois) n'est plus valorisée depuis juin 2013.

La comparaison de la valeur recouvrable, établie sous ces hypothèses, et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation.

CNP Santander Insurance

Au 31 décembre 2019, les flux de trésorerie futurs sont issus des prévisions d'activité (2020-2024) validées par la direction, et extrapolées en maintenant un taux de chiffres d'affaires constant jusqu'à la fin du « shareholder agreement » (2034). Le taux d'actualisation s'établit à 3.91%, en baisse de 1.14 points par rapport à l'année passée.

La comparaison de la valeur recouvrable, établie sous ces hypothèses, et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation.

Le contrat d'acquisition de CNP Santander Insurance inclut des clauses d'ajustement de prix (à la hausse - earnout ou E/O – ou à la baisse – earnin ou EI) en fonction de la performance des trois entités acquises par rapport à celle initialement prévue dans les travaux de Purchase Acquisition Accounting. En 2019, un earnout de 27M€ a été constaté par CNP Assurances.

6.2.2. Réconciliation ouverture / clôture des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable à l'ouverture	253,7	273,2
Ecart d'acquisition résultant de prise de participations	0,0	0,0
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivants l'acquisition	0,0	0,0
Ecart de conversion sur le brut *	-2,1	-19,5
Autres mouvements	0,0	0,0
Dépréciations de l'exercice	-21,7	0,0
Ecart de conversion sur les mouvements	0,0	0,0
Augmentation des taux d'intérêts (détention)	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	229,9	253,7

* La variation de l'écart de conversion porte sur le goodwill des entités brésiliennes, Caixa Seguradora, Previsul et Odonto Empresas Convenios Dentarios Ltda.

6.3. Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance et accords de distribution

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance sont généralement amortis de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

6.3.1. Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	Valeur à l'origine	Valeur nette au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2018
Groupe Caixa Seguros	123,5	2,1	2,7
CNP UniCredit Vita	175,3	0,0	0,0
CNP Partners	24,0	4,0	3,9
CNP Seguros de Vida	0,9	0,0	0,0
CNP Cyprus Insurance holdings	44,4	8,8	9,8
MFPprevoyance SA	8,3	0,0	0,0
CNP Santander Insurance	14,7	1,5	2,5
TOTAL	391,0	16,4	18,8

6.3.2. Tableau de variation des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur brute à l'ouverture	344,6	352,8
Entrée de périmètre	0,0	0,0
Ecart de conversion	-1,1	-8,2
Acquisitions de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Autres variations	1,8	0,0
Valeur brute à la clôture	345,3	344,6
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	-325,8	-328,7
Ecart de conversion	1,1	7,8
Charges d'amortissement de l'exercice	-4,2	-4,9
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0
Reprises de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	-328,9	-325,8
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	16,4	18,8

6.3.3. Valeurs des accords de distribution

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable à l'ouverture	310,3	330,4
Acquisitions de l'exercice	0,0	0,0
Amortissements de l'exercice	-19,7	-19,9
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0
Écart de conversion	0,0	-0,1
Autres variations	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	290,6	310,3

6.4. Logiciels et autres actifs incorporels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée est de cinq ans ou huit ans.

6.4.1. Logiciels développés en interne

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable à l'ouverture	59,9	63,2
Acquisitions de l'exercice	24,7	13,9
Amortissements de l'exercice	-14,4	-17,2
Cessions de l'exercice*	-18,2	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	52,0	59,9

*Les cessions de l'exercice incluent également les mises au rebut

6.4.2. Autres logiciels et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable à l'ouverture	89,5	108,2
Entrée de périmètre	0,0	-0,2
Acquisitions de l'exercice	30,1	32,0
Amortissements de l'exercice	-40,9	-20,1
Cessions de l'exercice*	9,0	-21,3
Écarts de conversion	-1,3	-9,3
Autres variations	-2,4	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	84,0	89,5

*Les cessions de l'exercice incluent également les mises au rebut

Note 7 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

Conformément à l'option proposée par IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- installations générales techniques 20 ans ;
- agencements 10 ans.

Dépréciation des immeubles

Conformément à IAS 36, les immeubles d'exploitation sont rattachés aux flux de trésorerie de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils appartiennent et n'entrent donc pas dans le champ du test de dépréciation des immeubles de placement.

Immobilisations corporelles hors immeubles

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

Immeubles d'exploitation (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable à l'ouverture	263,4	250,3
Acquisitions	4,7	7,4
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,4
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties*	-149,0	0,0
Amortissements de l'exercice	-4,5	-7,4
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	-0,4	0,0
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,2	0,6
Écarts de conversion	-0,8	-5,2
Autres variations	5,0	17,4
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	118,6	263,4

*En 2019, les sorties de l'exercice incluent la cession du siège social

Autres immobilisations corporelles (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable à l'ouverture	47,6	41,2
Acquisitions de l'exercice	49,1	22,5
Amortissements de l'exercice	-26,5	-9,6
Sorties de l'exercice	-13,7	-5,0
Écarts de conversion	-0,2	-1,4
Autres variations	0,5	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	56,8	47,6

Note 8 Placements des activités d'assurance

Classification

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés.
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance (dits HTM « *Held-To-Maturity* ») qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne.
- les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
- les actifs disponibles à la vente (dits AFS « *Available-For-Sale* ») sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

Comptabilisation

Le groupe CNP Assurances comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le groupe CNP Assurances a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet en note 9.2).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur par résultat est constatée dans le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet en note 9.2).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Au cas particulier des OPCVM, le contrôle est examiné pour chaque situation en fonction des critères suivants :

- la prise en compte de la relation entre agent et principal,
- la qualification du pouvoir entre le gestionnaire et le groupe CNP,
- l'application d'un seuil d'appréciation de l'exposition à la variabilité des rendements.

Les intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle relatif aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan IFRS sous le libellé « Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ». Les parts d'OPCVM sont valorisées sur la base de la valeur liquidative la plus récente. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du Groupe sur la base de leur contribution à cette valeur liquidative.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le groupe CNP Assurances estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Modalités de dépréciations

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il existe des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son *spread* de crédit ne constitue pas, en soi, une indication de perte de valeur. Un ou une combinaison des facteurs suivants constitue des exemples d'indication de perte de valeur :

- l'occurrence d'un événement de crédit au sens de l'ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*), faillite de l'entité de référence, défaut de paiement et restructuration ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie permettant de conclure à l'existence d'un risque avéré, y compris en l'absence de défaut avéré ;
- certaines concessions consenties qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : un cours inférieur au prix de revient unitaire moyen sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté ; ou
- une moins-value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50 % du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêté.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

Par ailleurs, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe CNP Assurances analyse systématiquement actif par actif, si, lorsque le cours est inférieur à 70 % du prix de revient unitaire moyen sur les 6 derniers mois précédant l'arrêté, il y a lieu de déprécier par résultat le titre concerné.

Ce jugement se fonde sur une analyse dont l'ampleur repose sur le niveau de matérialité des moins-values latentes et sur les caractéristiques intrinsèques justifiant la valeur d'expertise de chaque actif.

En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Reprise de dépréciations

Actifs disponibles à la vente (AFS)

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, par exemple, une amélioration de la notation de crédit du débiteur, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Prêts, créances et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Entités structurées

Du fait de son activité, CNP Assurances est amené à investir dans différentes natures d'actifs financiers pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du groupe, ainsi que pour son compte propre. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'allocation d'actifs et de diversification des risques financiers.

Selon la norme IFRS 12, les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Parmi les placements financiers du Groupe, les fonds de placement ainsi que les véhicules de titrisation répondent à la définition d'entités structurées.

Les intérêts du groupe CNP Assurances dans les entités structurées non consolidées sont présentés dans la note 8.2.4 à chaque arrêté annuel, conformément aux prescriptions d'IFRS 12 paragraphe 26 (« *L'entité doit fournir des informations qualitatives et quantitatives sur ses intérêts dans des entités structurées non consolidées, notamment sur la nature, l'objet, la taille, les activités et les modes de financement de l'entité structurée.* »)

8.1. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe CNP Assurances pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles (dont les principes de comptabilisation sont présentés en Note 7), à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajoutés aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable des immeubles de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité internationale dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;
- la juste valeur des immeubles de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, sont supports de contrats en UC.

Valeur comptable des immeubles de placement (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Immeubles de placement au coût historique		
Valeur comptable brute	982,2	1 295,7
Cumul des amortissements	-243,2	-261,8
Cumul des pertes de valeur	-4,6	-4,1
Valeur comptable nette	734,4	1 029,8
Immeubles de placement en juste valeur		
Valeur comptable brute	1 580,8	1 510,2
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENTS	2 315,3	2 540,0

Immeubles de placement au coût amorti (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 029,8	1 082,7
Acquisitions	38,6	14,1
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	-27,2	-25,5
Amortissements de l'exercice	-26,7	-24,5
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	-1,2	-0,9
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,8	1,8
Ecart de conversion	-0,6	-0,9
Autres variations	-279,0	-17,1
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	734,4	1 029,8

Immeubles de placement en juste valeur (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 510,2	1 485,4
Acquisitions	188,5	93,6
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	-56,6	-49,9
Profits / pertes nets d'ajustement de la juste valeur	-21,7	-15,9
Ecart de conversion	0,2	-2,8
Autres variations	-39,8	-0,2
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	1 580,8	1 510,2

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2. Inventaire des placements par nature

L'objectif est de présenter pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

8.2.1. Inventaire des placements au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)		Prix de revient	Amortisse- ments	Déprécia- tions	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins- values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					14 853,9	
	Obligations TV					23 278,7	
	TCN					667,7	
	Actions					5 432,7	
	Fonds de placement					43 653,9	
	Parts de SCI					1 515,2	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					3 367,7	
	Total					92 769,8	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					525,9	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					-1 132,0	
	Total					-606,1	
AFS	Obligations TF	162 306,9	2 214,5	-5,4	13 536,3	178 052,2	
	Obligations TV	16 988,3	733,9	-17,0	1 940,4	19 645,5	
	TCN	3 680,8	0,0	0,0	-3,1	3 677,7	
	Actions	12 692,7	0,0	-2 105,7	7 803,2	18 390,2	
	Fonds de placement	45 154,9	0,0	-331,6	3 650,3	48 473,6	
	Parts de SCI	7 496,2	0,0	-358,7	3 191,8	10 329,4	
	Titres participatifs	42,3	0,0	-5,1	23,3	60,5	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	23 099,1	-572,2	-23,3	2 121,8	24 625,3	
	Total	271 461,2	2 376,1	-2 846,7	32 263,9	303 254,4	
HTM	Obligations TF	29,4				29,4	2,3
	Obligations TV	183,5				183,5	34,8
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	23,6				23,6	0,6
	Total	236,5				236,5	37,7
Prêts et avances	Prêts et avances	4 715,7		-17,1		4 698,5	0,0
	Total	4 715,7		-17,1		4 698,5	0,0
Immeubles de placement	Immeubles de placement au coût amorti	982,2	-243,2	-4,6	0,0	734,4	1 034,2
	Immeubles de placement en juste valeur	1 580,8	0,0			1 580,8	0,0
	Total	2 563,0	-243,2	-4,6	0,0	2 315,3	1 034,2
TOTAL				-2 868,4	32 263,9	402 668,4	1 071,9

Placements classés à la juste valeur par résultat par nature d'engagement au 31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables		TOTAL
	UC	Non UC	
Obligations TF	9 050,7	5 803,2	14 853,9
Obligations TV	14 897,0	8 381,7	23 278,7
TCN	30,6	637,1	667,7
Actions	842,6	4 590,0	5 432,7
Fonds de placement	35 010,4	8 643,5	43 653,9
Parts de SCI et immeubles de placement ⁽¹⁾	3 054,6	41,4	3 096,1
Autres	3 048,9	318,8	3 367,7
TOTAL	65 934,8	28 415,8	94 350,6

⁽¹⁾ Les immeubles de placements sont présentés avec les parts de SCI pour un montant de 1 580,8 M€.

Les instruments dérivés doivent être présentés à l'actif ou au passif du bilan selon que leur valorisation est positive ou négative.

8.2.2. Inventaire des placements au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins-values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					11 951,4	
	Obligations TV					20 824,4	
	TCN					443,7	
	Actions					4 492,0	
	Fonds de placement					39 920,0	
	Parts de SCI					1 206,2	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					2 765,2	
	Total					81 602,9	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					1 287,6	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					-1 193,3	
	Total					94,4	
AFS	Obligations TF	157 488,1	2 485,8	-0,5	11 712,6	171 685,9	
	Obligations TV	20 770,8	731,6	-25,6	1 709,7	23 186,4	
	TCN	2 808,8	0,0	0,0	-0,3	2 808,4	
	Actions	13 730,8	0,0	-3 223,0	4 893,1	15 400,9	
	Fonds de placement	45 378,4	0,0	-412,8	2 189,2	47 154,7	
	Parts de SCI	7 042,1	0,0	-234,1	2 686,1	9 494,1	
	Titres participatifs	42,3	0,0	-5,1	24,1	61,3	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	18 425,6	-367,7	-1,0	1 494,0	19 550,9	
	Total	265 686,8	2 849,7	-3 902,1	24 708,4	289 342,7	
HTM	Obligations TF	94,0				94,0	4,5
	Obligations TV	176,2				176,2	27,9
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	126,1				126,1	4,5
	Total	396,3				396,3	36,9
Prêts et avances	Prêts et avances	4 908,4		-17,1		4 891,3	0,0
	Total	4 908,4		-17,1		4 891,3	0,0
Immeubles de placement	Immeubles de placement au coût amorti	1 295,7	-261,8	-4,1	0,0	1 029,8	907,7
	Immeubles de placement en juste valeur	1 510,2	0,0	0,0		1 510,2	0,0
	Total	2 806,0	-261,8	-4,1	0,0	2 540,0	907,7
TOTAL				-3 923,4	24 708,4	378 867,7	944,6

Placements classés à la juste valeur par résultat par nature d'engagement au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)		Valeurs comptables		Total
		UC	Non UC	
Obligations TF		6 850,5	5 100,9	11 951,4
Obligations TV		12 502,2	8 322,2	20 824,4
TCN		42,9	400,8	443,7
Actions		643,8	3 848,3	4 492,0
Fonds de placement		31 884,3	8 035,7	39 920,0
Parts de SCI		1 206,2	0,0	1 206,2
Autres		1 613,8	1 151,4	2 765,2
TOTAL		54 743,7	26 859,3	81 602,9

8.2.3. Réconciliation « Placements des activités d'assurance » au bilan / « Inventaire des placements » des annexes 8.2.1 et 8.2.2

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Inventaire des placements	402 668,4	378 867,7
Bilan passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	-1 132,0	-1 193,3
Bilan actif - Placements des activités d'assurance	403 800,4	380 061,0
ÉCART	0,0	0,0

8.2.4. Entités structurées non consolidées

8.2.4.1. Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Fonds d'investissements (hors supports uc)		Véhicules de titrisation et de financement adossés à des actifs (hors support uc)		Entités structurées supports de contrats en uc	
	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période
Titres de transaction	14 748,1	187,7	340,3	1,0	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	9,9	-0,5	2,2	-0,1	32 575,8	3 550,1
Titres disponibles à la vente	44 580,9	913,0	4 047,2	80,5	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier de placement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres conservés jusqu'à l'échéance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL ACTIF	59 338,9	1 100,1	4 389,7	81,4	32 575,8	3 550,1

8.2.4.2. Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2018

(En millions d'Euros)	Fonds d'investissements (hors supports uc)		Véhicules de titrisation et de financement adossés à des actifs (hors support uc)		Entités structurées supports de contrats en uc	
	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période
Titres de transaction	14 110,8	82,7	390,2	4,5	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	12,5	-1,9	4,1	-0,1	29 056,8	-2 208,9
Titres disponibles à la vente	45 232,6	816,5	3 977,4	49,0	0,0	0,0
Titres conservés jusqu'à l'échéance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL ACTIF	59 355,9	897,3	4 371,7	53,3	29 056,8	-2 208,9

8.3. *Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur*

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou inactif d'un marché s'appuie notamment sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées et sur l'appréciation de la liquidité des titres qui y sont cotés. En particulier, des instruments financiers seront considérés comme étant cotés sur un marché inactif si l'un ou plusieurs des indicateurs suivants se concrétisent : diminution significative du nombre de transactions, sensible augmentation du coût de liquidation, de la volatilité ou du *Z-spread*.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du groupe CNP Assurances par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des montants évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous-jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

Les prix établis par les contreparties sont obtenus en principe tous les mois, notamment suite à la signature d'une lettre de liquidité. Les valorisations communiquées par les contreparties correspondent à une valeur économique des titres.

Le groupe CNP Assurances vérifie, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation lorsque cela est possible (estimation de cash flows futurs par exemple) ou interroge les contreparties quant aux méthodologies employées si nécessaire. Les valeurs des contreparties examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par le groupe CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des contreparties que de la qualité des ratings des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Catégories de juste valeur

Le groupe CNP Assurances distingue trois catégories d'instruments financiers :

Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif.

La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le groupe CNP Assurances est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des

salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le groupe CNP Assurances prend en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;

- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les dérivés cotés sur un marché organisé.

Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables.

Cette catégorie comprend :

- certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré – dont la valorisation repose un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
- les TCN n'étant plus cotés, qui sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread* ;
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires ;
- tout autre instrument financier traité de gré à gré.

Les titres structurés détenus par le groupe CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

CNP Assurances dispose de valorisations effectuées en interne, ou par un valorisateur sur ses produits complexes en prestation déléguée. Ces produits regroupent des titres structurés et des produits dérivés de couverture. La nature complexe de ces produits impose l'utilisation de modèles et méthodes de valorisation sophistiqués, reposant en général sur une approche probabiliste.

Globalement ces deux catégories de produits, sont évaluées avec les modèles de place et avec l'utilisation des données de marché requises pour chaque modèle à la date de calcul (voir ci-dessous).

<u>Titres structurés</u>	<u>Modèles / Méthodes</u>
Obligations structurées de Taux	LMM (<i>Libor Market Model</i>) à quatre facteurs <i>Hybrid Equity Black-FX Model</i> <i>Hull-White</i> un facteur
Obligations structurées indexées Actions	Modèle de <i>Dupire</i> Modèle de <i>Heston</i> Hybride EQ <i>Dupire</i> - IR <i>Hull White</i> à un facteur
Structurés complexes Inflation à montage	Modèle de <i>Jarrow-Yildirim</i>

<u>Classe d'actifs</u>	<u>Instrument financier</u>	<u>Modèles / Méthodes</u>
Instruments dérivés de taux	Swap de taux	Actualisation des flux en Bicourbe
	Swap à composante optionnelle	Modèle de <i>Black</i>
	Cap/Floor	Modèle de <i>Smile</i> (SABR) <i>Hull-White</i> à un facteur (Vol Stochastique) Réplication des CMS
Instruments dérivés de l'inflation	Swap inflation	Modèle de <i>Black</i> Modèle de <i>Smile</i> (SABR)
Instruments dérivés de crédit	Options sur CDS	Formule de <i>Black-Scholes</i> (volatilités Markit)
Instruments dérivés Actions	Put Garanties Planchers	Modèle <i>Heston</i> calibré sur toute la surface de volatilité implicite pour le SX5E et <i>Black-Scholes</i> avec volatilité historique pour les fonds EMTXGC et QW1M
	Put Sur CAC et SX5E	Modèle <i>Black-Scholes</i> avec la surface de volatilité construite à partir de prix d'options cotés sur Bloomberg
Instruments dérivés de change	Swap JPY (Avec Options de change à chaque Swaplet)	Modèle <i>FX Basket</i> (FXBA) avec <i>Black-Scholes</i> (volatilités Reuters)
Fonds	Options sur fonds (Quattro)	Modèle <i>Black Basket</i> avec volatilité historique

Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend les participations non cotées du groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ainsi qu'à une actualisation des dividendes futurs (DDM). Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments.

En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie.

8.3.1. Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Catégorie 1 : titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	Total
Instruments à la juste valeur par résultat *	80 705,6	10 274,7	2 315,4	93 295,7
Titres disponibles à la vente	276 742,3	17 129,4	9 382,6	303 254,4
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	357 447,9	27 404,1	11 698,0	396 550,1
Immobilier de placements au coût amorti	0,0	1 768,6	0,0	1 768,6
Immobilier de placements en juste valeur	0,0	1 580,8	0,0	1 580,8
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENTS	0,0	3 349,4	0,0	3 349,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	635,8	0,0	0,0	635,8
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	3 643,7	0,0	0,0	3 643,7
Instruments dérivés passifs	0,0	1 132,0	0,0	1 132,0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	4 279,4	1 132,0	0,0	5 411,4

* Comprend les dérivés actifs

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 2 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019
Titres de créances	10 857,8
<i>dont obligations structurées</i>	80,1
Parts de SCI	9 697,9
Fonds de placement	468,6
Placement des contrats UC	5 792,5
Autres (dont instruments dérivés)	587,4
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 2	27 404,1

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 3 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019
Titres de créances	2 369,6
<i>dont obligations structurées</i>	312,6
Parts de SCI	0,0
Fonds de placement	7 705,4
Placement des contrats UC	92,9
Autres (dont instruments dérivés)	1 530,1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 3	11 698,0

8.3.2. Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Catégorie 1 : titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	Total
Instruments à la juste valeur par résultat *	73 816,4	7 375,6	1 698,5	82 890,5
Titres disponibles à la vente	263 105,5	18 616,8	7 620,5	289 342,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	336 921,9	25 992,4	9 319,0	372 233,2
Immobilier de placements au coût amorti	0,0	1 924,1	13,4	1 937,5
Immobilier de placements en juste valeur	0,0	1 483,2	27,1	1 510,2
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENTS	0,0	3 407,2	40,5	3 447,7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	594,6	0,0	0,0	594,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	3 578,9	0,0	0,0	3 578,9
Instruments dérivés passifs	0,0	1 193,3	0,0	1 193,3
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	4 173,5	1 193,3	0,0	5 366,8

* Comprend les dérivés actifs

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 2 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018
Titres de créances	12 136,6
<i>dont obligations structurées</i>	89,1
Parts de SCI	10 700,2
Fonds de placement	228,0
Placement des contrats UC	1 579,4
Autres (dont instruments dérivés)	1 348,2
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 2	25 992,4

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 3 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018
Titres de créances	2 434,8
<i>dont obligations structurées</i>	332,9
Parts de SCI	0,0
Fonds de placement	4 592,9
Placement des contrats UC	2,1
Autres (dont instruments dérivés)	2 289,2
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 3	9 319,0

Dans la mesure où les dérivés du Groupe sont collatéralisés, le risque de contrepartie est limité. De plus, le montant de « CVA » (Credit Value Adjustment) est non significatif, au vu de la nature même des instruments financiers à terme CNP et de l'assiette de calcul.

8.3.3. Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

(en millions d'euros)	31/12/2019											
	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	1 698,5	176,2	-56,8	467,4	-0,2	-129,1	0,0	0,0	159,3	0,0	0,0	2 315,4
Titres disponibles à la vente	7 620,5	1 603,6	-376,4	1 255,2	-87,7	0,0	-793,8	118,7	0,0	42,7	-0,3	9 382,6
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	9 319,0	1 779,9	-433,2	1 722,6	-87,9	-129,1	-793,8	118,7	159,3	42,7	-0,3	11 698,0
Immobilier de placement en juste valeur	27,1	0,0	0,0	0,0	-27,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Immobilier de placement en coût amorti	13,4	0,0	0,0	0,0	-13,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENT	40,5	0,0	0,0	0,0	-40,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

(en millions d'euros)	31/12/2018											
	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	11,8	1,0	0,0	1 625,1	0,0	-0,5	0,0	0,0	61,1	0,0	0,0	1 698,5
Titres disponibles à la vente	115,7	1 415,8	0,0	7 626,6	0,0	0,0	-1 476,0	-67,0	0,0	5,8	-0,2	7 620,6
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	127,5	1 416,8	0,0	9 251,7	0,0	-0,5	-1 476,0	-67,0	61,1	5,8	-0,2	9 319,1
Immobilier de placement en juste valeur	25,0	10,6	-5,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,8	27,1
Immobilier de placement en coût amorti	17,5	13,9	-16,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,8	13,4
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENT	42,6	24,5	-21,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,6	40,5
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

8.4. Titres mis en pension et titres prêtés

Le Groupe effectue des opérations de mise en pension et de prêt de titres dans un but d'optimisation du rendement de ses portefeuilles.

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car le Groupe garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Les titres sont donc maintenus au bilan (dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés en conséquence) et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan dans la rubrique « Dettes d'exploitation représentées par des titres ».

Le Groupe reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)		Valeurs nettes	
		31/12/2019	31/12/2018
AFS	Obligations TF	12 695,9	11 594,3
	Actions	0,0	0,0
TOTAL AFS		12 695,9	11 594,3

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)		Valeurs nettes	
		31/12/2019	31/12/2018
AFS	Obligations TF	11 675,0	7 947,8
	Actions - Coté	0,0	0,0
TOTAL		11 675,0	7 947,8

8.5. Réconciliation ouverture / clôture des placements

8.5.1. Exercice 2019

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux provisions pour dépréciations *	Reprises de provisions pour dépréciations *	Variation de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	81 602,9	51 215,2	-47 452,8	6 401,8	0,0	0,0	188,9	813,7	92 769,8
Instruments dérivés	94,4	11,0	-170,4	-541,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-606,1
Titres disponibles à la vente	289 342,7	140 714,2	-133 274,8	7 558,6	-463,6	1 518,6	0,0	-2 141,2	303 254,4
Titres conservés jusqu'à échéance	396,3	26,8	-184,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,4	236,5
Prêts et avances	4 891,3	1 533,0	-1 179,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-546,7	4 698,5
Immobilier de placement	2 540,0	200,2	-99,5	-17,8	-1,0	0,0	-307,4	0,8	2 315,3
TOTAL	378 867,7	193 700,3	-182 360,9	13 401,6	-464,7	1 518,6	-118,5	-1 875,8	402 668,4

* cf. note 18.3

8.5.2. Exercice 2018

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux provisions pour dépréciations *	Reprises de provisions pour dépréciations *	Variation de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	81 721,8	43 186,2	-37 907,3	-3 351,3	0,0	0,0	-653,5	-1 392,8	81 602,9
Instruments dérivés	-312,5	645,3	-530,2	291,8	0,0	0,0	0,0	0,0	94,4
Titres disponibles à la vente	296 481,3	109 279,3	-107 758,5	-9 616,8	-168,9	1 299,5	0,0	-173,2	289 342,7
Titres conservés jusqu'à échéance	548,7	34,2	-153,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-33,3	396,3
Prêts et avances	4 970,5	493,6	-558,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-14,1	4 891,3
Immobilier de placement	2 568,1	85,8	-77,6	-16,0	-0,9	1,6	0,0	-21,0	2 540,0
TOTAL	385 978,0	153 724,3	-146 985,7	-12 692,3	-169,7	1 301,1	-653,5	-1 634,4	378 867,7

* cf. note 18.3

8.6. Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;

- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le groupe CNP Assurances se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	7,1	-206,3	18,5	-365,6	5,9	-286,8	0,0	-85,9	45,9	-138,3	77,4	-1 082,9
Cap / floor	0,0	0,0	14,4	0,0	74,6	0,0	3,7	0,0	0,0	0,0	92,7	0,0
Equity	11,1	-12,2	336,9	-36,9	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	355,8	-49,1
TOTAL DES DÉRIVÉS	18,2	-218,5	369,8	-402,5	88,3	-286,8	3,7	-85,9	45,9	-138,3	525,9	-1 132,0

(en millions d'euros)	31/12/2018											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	58,0	-44,5	36,4	-476,9	0,1	-298,4	4,2	-86,4	39,0	-114,9	137,7	-1 021,1
Cap / floor	4,5	0,0	63,9	0,0	99,6	-0,1	9,2	0,0	0,0	0,0	177,3	-0,1
Equity	10,4	-1,0	958,2	-171,1	4,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	972,7	-172,2
TOTAL DES DÉRIVÉS	72,9	-45,6	1 058,5	-648,0	103,8	-298,4	13,4	-86,4	39,0	-114,9	1 287,6	-1 193,3

8.7. Instruments dérivés de couverture

Les dérivés désignés comme instrument de couverture dans le cadre de relations de couverture telles que définies par la norme IAS 39 sont comptabilisés selon les dispositions qui y sont associées.

Le groupe CNP Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs et sa stratégie en termes de gestion des risques. Le groupe CNP Assurances formalise également l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie consiste à enregistrer la part efficace des variations de juste valeur du dérivé en capitaux propres. Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés de gain ou de perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Quand l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat immédiatement ou au fur et à mesure de la réalisation de la transaction initialement couverte le cas échéant.

La juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Instruments dérivés de change	
	31/12/2019	31/12/2018
Notionnel ⁽¹⁾	1 452,7	1 208,7
Réserve de couverture des flux de trésorerie	25,8	30,7
Variation de la réserve sur la période	-10,3	90,0
Recyclage en résultat sur la période	27,9	-36,8
Impôts différés	8,2	-22,5

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2019, le notionnel intègre les instruments de couverture mis en place en 2018 relatifs au renouvellement des accords brésiliens.

Les instruments dérivés de couverture correspondent à deux *swaps* de devises visant à se prémunir de l'impact des fluctuations de change sur le paiement annuel des coupons et le remboursement du nominal de deux émissions subordonnées libellées en devise étrangère :

- La première opération porte sur des titres subordonnés libellés en livre sterling émis en 2011 et permet de couvrir les flux générés jusqu'au 30 septembre 2021 contre le risque de change entre la livre sterling et l'euro ;
- La deuxième opération porte sur des titres subordonnés libellés en dollar américain émis en janvier 2016 et permet de couvrir les flux jusqu'au 22 janvier 2029.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie décrit ci-dessus : au 31 décembre 2019, aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat.

Au cours de l'exercice 2018, le groupe a mis en place une comptabilité de couverture portant sur le paiement lié au renouvellement des accords avec Caixa Econômica Federal. La mise en place de cette couverture a été effectuée par achat d'options de devises afin de se prémunir contre une appréciation du réal brésilien par rapport à l'euro. La couverture porte sur une partie du montant à payer au moment de la réalisation (« closing ») des accords de distribution avec le partenaire Caixa Seguridade.

Au cours de l'exercice 2019, les négociations qui se sont poursuivies ont amenées le groupe à ajuster le montant notionnel de la couverture, l'échéance et le cours de conversion. Les impacts comptables liés à cet ajustement ont été comptabilisés :

- dans la réserve de couverture des flux de trésorerie pour le montant correspondant à la plus-value réalisée sur le dérivé initial de l'ordre de 30 millions d'euros et ;

à l'actif du bilan pour le montant de la nouvelle prime versée sur le dérivé ajusté de l'ordre de 24 millions d'euros.

8.8. Risque de crédit

8.8.1. Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2019

Notation (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	17 707,1	6,7%
AA	124 372,9	46,9%
A	49 894,4	18,8%
BBB	48 739,0	18,4%
< BBB	21 911,5	8,3%
NR	2 489,5	0,9%
TOTAL	265 114,4	100,0%

8.8.2. Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2018

Notation (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	19 041,3	7,5%
AA	118 192,0	46,8%
A	45 580,9	18,0%
BBB	48 901,7	19,4%
< BBB	18 318,1	7,2%
NR	2 657,9	1,1%
TOTAL	252 692,1	100,0%

8.9. Classification des actifs par catégories et zones géographiques

8.9.1. Classification des actifs par zone géographique au 31/12/2019

(en millions d'euros)		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	Etats Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	94 794,1	10 510,7	13 812,9	44 723,3	15 990,5	3 017,1	18 525,8	201 374,4
	Fonds de placement	39 203,2	348,3	51,6	8 137,3	667,4	0,0	65,7	48 473,6
	Actions	11 293,9	3 440,5	438,6	2 576,2	0,0	0,0	641,0	18 390,2
	Autres	31 386,1	54,4	51,3	3 237,1	10,7	10,9	265,7	35 016,2
TRA et FVO	Titres de créance	13 208,4	782,2	1 435,4	3 476,0	1 289,3	17 090,6	1 518,5	38 800,3
	Fonds de placement	32 625,6	54,5	64,2	9 805,9	192,8	846,0	65,0	43 653,9
	Actions	2 292,0	428,5	426,9	904,9	778,5	218,2	383,6	5 432,7
	Autres	1 366,5	152,0	158,4	54,1	0,2	311,8	2 840,0	4 882,9
HTM	Titres de créance	23,6	0,0	41,8	0,0	0,0	171,1	0,0	236,5
Prêts et avances		4 400,7	0,0	0,0	106,9	0,0	178,2	12,8	4 698,5
Instruments dérivés		-598,4	0,0	0,0	-7,7	0,0	0,0	0,0	-606,1
Immeubles de placements		2 225,6	0,0	0,0	61,4	0,0	28,2	0,0	2 315,3
TOTAL		232 221,2	15 771,1	16 481,1	73 075,3	18 929,3	21 872,1	24 318,2	402 668,4

Pays émetteur (liste pour information)	31/12/2019			31/12/2018		
	Exposition brute prix de revient ⁽¹⁾	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket	Exposition brute prix de revient ⁽¹⁾	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket
France	79 165,8	89 245,0	6 490,3	76 105,7	85 045,6	6 314,9
Brésil	16 918,5	17 097,6	2 023,4	13 482,3	13 528,7	1 088,8
Espagne	10 089,5	11 162,1	1 041,2	9 681,1	10 282,9	959,7
Italie	8 861,8	9 851,4	669,8	9 411,2	10 043,3	804,2
Belgique	8 052,9	8 818,2	517,2	6 900,2	7 543,7	477,2
Allemagne	3 889,6	4 264,9	214,1	3 254,8	3 565,6	161,7
Autriche	3 713,0	3 948,1	139,0	3 640,7	4 018,6	144,2
Irlande	887,4	915,7	49,7	873,1	937,6	56,3
Canada	707,7	741,9	88,9	980,2	1 014,0	115,7
Portugal	415,5	455,6	50,2	466,1	500,1	51,2
Pays-Bas	365,2	398,0	26,4	346,6	373,7	26,1
Pologne	358,5	387,4	78,1	328,7	351,4	76,9
Finlande	131,6	137,1	5,9	88,3	90,0	3,7
Chypre	82,4	96,3	43,8	80,3	86,7	43,2
Slovénie	78,6	81,5	2,6	78,5	84,9	2,8
Luxembourg	36,7	37,7	16,7	32,8	34,5	16,1
Grèce	6,6	10,3	0,0	10,5	9,6	0,1
Suède	1,2	2,0	0,4	1,2	2,1	0,4
Grande Bretagne	0,9	1,5	0,0	0,5	0,7	0,0
Autres	7 857,7	8 458,7	846,8	7 084,9	7 664,9	742,3
TOTAL	141 621,1	156 111,0	12 304,4	132 847,6	145 178,4	11 085,6

⁽¹⁾Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus.

Au 31 décembre 2019, l'exposition brute totale du groupe CNP Assurances aux dettes souveraines, déterminée en juste valeur, s'élève à 156,1 Md€, soit une exposition nette de participation différée et d'impôts différés estimée à 12,3 Md€. La très grande majorité des titres concernés est classée dans la catégorie AFS. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée : les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée, tels qu'appliqués pour la comptabilité reflet. Celle-ci prévoit l'enregistrement, en contrepartie des plus ou moins-values latentes d'actifs financiers, d'une variation de provision pour participation aux bénéfices tenant compte des obligations de participations contractuelles et de la politique de distribution de l'assureur (cf. note 9.2). Le faible poids des contrats à taux garantis et la capacité à imputer les moins-values aux assurés sur le long terme confortent cette approche de présentation nette des effets de cette exposition.

Le ratio « exposition nette » sur « exposition brute » apparent de 7,9 % est donc la résultante d'un effet impôt différé (facteur d'environ 65,2 % correspondant à l'effet du taux moyen pondéré d'impôt sur les sociétés du groupe CNP Assurances) et d'un effet participation aux bénéfices différée (facteur de 12,1 %, complément du taux de participation effectif y compris prise en compte de l'exclusion des titres en représentation des engagements en unités de compte, qui correspond aux droits des actionnaires sur les plus ou moins-values latentes).

La combinaison de ces deux effets (impôts et participation aux bénéfices différés) conduit au ratio de 7,9 % (65,2 % fois 12,1 %) d'exposition nette par rapport à l'exposition brute.

La différence entre l'exposition brute et nette ne représente pas nécessairement la perte qui sera supportée par les assurés. Notamment, la capacité d'absorption des pertes successives sur les dettes des Etats est limitée par les éléments suivants :

- la capacité à baisser le taux de PB versée aux assurés. En France, le taux minimum garanti (TMG) estimé est d'environ 0,23 %, pour un taux global de revalorisation (TGR) à fin 2019 d'environ 1,14 %;
- le stock de plus-values latentes, notamment sur l'immobilier (4,8 Md€) et sur les actions (12,9 Md€). Ces plus-values seraient prises en compte dans les tests de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active le cas échéant.

Aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

8.9.2. Classification des actifs par zone géographique au 31/12/2018

(en millions d'euros)		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	Etats Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	95 272,7	9 255,5	14 838,4	43 143,1	14 309,5	1 348,3	19 513,3	197 680,8
	Fonds de placement	35 604,8	237,3	54,9	9 758,8	367,0	0,0	1 131,9	47 154,7
	Actions	9 183,3	3 072,3	515,9	2 146,8	0,0	0,0	482,6	15 400,9
	Autres	26 602,9	85,8	2,3	2 379,6	11,9	2,0	21,8	29 106,3
TRA et FVO	Titres de créance	12 805,7	1 009,7	864,5	1 804,9	415,8	13 646,6	2 672,4	33 219,5
	Fonds de placement	29 148,9	32,8	16,6	8 930,7	83,0	1 128,4	579,5	39 920,0
	Actions	1 799,7	452,8	336,7	801,0	636,5	159,8	305,4	4 492,0
	Autres	2 615,1	0,0	158,7	46,6	0,0	1 151,0	0,0	3 971,4
HTM	Titres de créance	126,1	0,0	41,8	0,0	0,0	228,5	0,0	396,3
Prêts et avances		3 593,4	0,0	0,1	703,1	0,0	0,0	594,6	4 891,3
Instruments dérivés		102,0	0,0	0,0	-7,6	0,0	0,0	0,0	94,4
Immeubles de placements		2 448,7	0,0	0,0	56,6	0,0	34,7	0,0	2 540,0
TOTAL		219 303,2	14 146,1	16 829,9	69 763,7	15 823,7	17 699,4	25 301,6	378 867,7

8.10. Opérations en devises

Au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances, les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par le dernier cours disponible du mois précédent.

Les éléments monétaires du bilan (hors actifs financiers classés en titres disponibles à la vente) sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée selon les dispositions présentées en 8.6 ci-dessus.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises et évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, par exemple lorsque l'actif non monétaire est classé en actif disponible à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle des entités du Groupe et qui ne sont pas couverts par des dérivés de change représentent en 2019, 2018, 2017 moins de 0,5 % de l'actif et du passif consolidés.

Dans la perspective de la sortie prochaine du Royaume-Uni de l'Union européenne, le groupe CNP Assurances a recensé ses expositions à des actifs libellés en livre sterling (GBP), en direct ou à travers de fonds. L'exposition du groupe CNP Assurances à ce risque de change est limitée à moins de 1% du total des actifs (403,3 Md€).

8.11. Exemption temporaire de l'application d'IFRS 9

La norme IFRS 9 a été adoptée par la Commission Européenne le 22 novembre 2016, la date d'application de cette norme est fixée au 1er janvier 2018. La Commission Européenne a également adopté le 03 novembre 2017 un amendement à la norme IFRS 4, publié par l'IASB le 12 septembre 2016 pour préciser les modalités d'application pour les entreprises d'assurances de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurances. Cet amendement prévoit deux approches d'application de la norme IFRS 9 :

- La première approche dite « Overlay » est ouverte aux sociétés d'assurances qui auront choisi d'appliquer IFRS 9 dès le 1er janvier 2018.
- La seconde approche dite « Deferral » constitue une option pour différer purement et simplement l'application de la norme IFRS 9.

Le groupe CNP Assurances qui répond aux critères d'éligibilité de la seconde approche a opté pour un différé d'application de la norme.

A ce titre, des informations additionnelles devront être publiées pendant la période transitoire relatives à la classification des actifs et à l'exposition au risque de crédit sur le périmètre des actifs qui remplissent les critères définis par la norme IFRS 9 (titres dont les flux de trésorerie correspondent à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû).

8.11.1. Juste valeur des placements financiers par nature d'actifs

(en millions d'euros)		Juste valeur	
		31/12/2019	31/12/2018
Actifs dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	Obligations TF	179 301,4	173 492,0
	Obligations TV	19 633,7	19 344,0
	TCN	3 677,7	2 838,4
	Autres	24 684,5	20 819,3
	Total	227 297,2	216 493,7
Autres actifs financiers	Actions	23 822,9	19 893,0
	Parts de SCI	11 844,6	10 700,3
	Fonds de placements	92 127,5	87 074,7
	Obligations TF	13 635,4	10 242,1
	Obligations TV	23 508,8	24 871,4
	TCN	667,7	414,0
	Autres	3 394,3	1 689,5
	Instruments dérivés actifs	525,9	1 287,7
	Instruments dérivés passifs	-1 132,0	-1 193,3
	Total	168 395,1	154 979,5
Prêts et avances	Prêts et avances	4 698,5	4 891,3
Immeubles de placements	Immeubles de placements au coût amorti	1 768,6	1 937,5
	Immeubles de placements en juste valeur	1 580,8	1 510,2
	Total	8 048,0	8 339,1
TOTAL		403 740,3	379 812,3

Les immeubles de placement sont régis par des normes autres que IFRS 9 / IAS 39.

8.11.2. Décomposition par risque de crédit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts

(en millions d'euros)		31/12/2019		31/12/2018	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs présentant un risque de crédit faible	AAA	15 678,8	17 026,2	15 482,0	16 968,7
	AA	109 573,1	121 974,5	103 342,8	114 504,9
	A	37 801,1	39 603,1	34 362,6	35 659,5
	BBB	33 686,7	35 659,3	41 905,3	43 518,0
	Total	196 739,7	214 263,1	195 092,7	210 651,1
Actifs ne présentant pas un risque de crédit faible	<BBB	11 265,6	11 934,5	4 739,1	4 836,6
	NR	1 049,7	1 099,6	988,4	1 006,0
	Total	12 315,4	13 034,2	5 727,5	5 842,6
TOTAL		209 055,1	227 297,2	200 820,1	216 493,7

A la date de publication des comptes consolidés au 31 décembre 2019, aucune entité du groupe CNP n'applique la norme IFRS 9.

Note 9 Passifs relatifs aux contrats

9.1. Classifications des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition en infra) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

9.2. Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le groupe CNP Assurances, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différées active, et autres actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un *pool* de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Contrats hybrides

Certains contrats émis par le groupe CNP Assurances comportent à la fois une composante « dépôt » et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante « dépôt » peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante « dépôt » est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multi-supports émis par le groupe CNP Assurances n'ont pas été séparées.

> Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes : les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats groupe comportant la couverture du risque décès.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

La provision globale de gestion, mentionnée à l'article R 343-3.4° du Code des assurances, est destinée à provisionner l'engagement pris par l'assureur de garantir la gestion de ses contrats jusqu'à leur terme, dans le cadre d'hypothèses conformément aux dispositions de l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

Cette provision est déterminée par un calcul prospectif des coûts de gestion qui ne peuvent être financés par la marge administrative et financière. Elle est calculée par ensemble homogène de contrats. Ce calcul repose principalement sur les profils assurés, les caractéristiques des contrats et des hypothèses déterminées sur un historique récent telles que les coûts, les rachats et la production financière. L'estimation de cette provision introduit une évaluation économique de l'optionnalité des charges pesant sur la gestion de certains contrats.

Au 31 décembre 2019, le montant de la provision globale de gestion pour les contrats épargne retraite s'élève à 267 M€.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garantie plancher sont évaluées selon la méthode de *Black & Scholes*.

> Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période,
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Au 31 décembre 2019, les provisions pour risques croissants s'élèvent à 235 M€ pour les contrats emprunteur. Le calcul de cette provision est réalisé de façon prospective par différence de la valeur actuelle des engagements futurs de l'assureur et de l'assuré, aux taux techniques réglementaires, et intègre des lois d'expérience biométriques (incidence et/ou maintien décès et arrêt de travail) et comportementales (rachat), construites à partir des données historiques des portefeuilles.

Concernant les contrats dépendance en viager, les provisions pour risques croissants s'élèvent à 402 M€ au 31 décembre 2019. Le calcul de cette provision est réalisé par différence de la valeur actuelle des engagements futurs de l'assureur et de l'assuré. Ce calcul s'appuie en particulier sur les lois d'expérience biométriques (incidence et maintien en dépendance) construites sur l'historique du portefeuille, des lois réglementaires sur le décès et un taux d'actualisation évalué sur la base de la structure d'actif en représentation de ces engagements.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

> Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée, coûts d'acquisition différés et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le groupe CNP Assurances procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

> Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

> Test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe CNP Assurances, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe CNP Assurances par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent ; il est réalisé au niveau de chaque portefeuille afin de prendre en compte les règles de cantonnement dans l'appréciation de la recouvrabilité.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes est testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

> Réassurance**Cessions**

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le groupe CNP Assurances réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

9.3. Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

9.4. Participation aux bénéfices différée

Les retraitements requis par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

9.4.1. Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

9.4.2. Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatées entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflet, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée en note 9.2 de la présente annexe.

9.5. Ventilation des passifs relatifs à des contrats

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

9.5.1. Ventilation des passifs au 31/12/2019

(en millions d'euros)	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	8 014,7	7 568,0	446,7
Provisions pour primes non acquises	1 004,5	975,7	28,8
Provisions pour sinistres	5 236,8	4 881,4	355,4
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	32,1	25,5	6,7
Autres provisions techniques	1 741,3	1 685,5	55,8
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	218 824,9	201 615,8	17 209,1
Provisions pour primes non acquises	1 998,8	1 986,0	12,8
Provisions d'assurance vie	207 072,1	190 174,7	16 897,4
Provisions pour sinistres	2 893,6	2 712,7	180,9
Provisions pour participation aux bénéfices	6 746,5	6 638,0	108,5
Autres provisions techniques	113,8	104,4	9,4
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	117 939,1	114 441,6	3 497,5
Provisions d'assurance vie	109 069,9	105 887,2	3 182,8
Provisions pour sinistres	2 061,2	1 973,0	88,2
Provisions pour participation aux bénéfices	6 808,0	6 581,4	226,6
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	4 279,4	4 023,0	256,4
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	29 254,7	29 254,7	0,0
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	378 312,8	356 903,1	21 409,7
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

9.5.2. Ventilation des passifs au 31/12/2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	7 996,2	7 460,3	535,8
Provisions pour primes non acquises	976,1	934,1	42,0
Provisions pour sinistres	5 172,6	4 738,6	433,9
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	62,0	58,4	3,6
Autres provisions techniques	1 785,5	1 729,2	56,3
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	202 727,7	185 751,3	16 976,4
Provisions pour primes non acquises	1 807,7	1 768,5	39,2
Provisions d'assurance vie	192 640,7	175 998,7	16 641,9
Provisions pour sinistres	2 801,2	2 593,4	207,7
Provisions pour participation aux bénéfices	5 013,1	4 938,4	74,7
Autres provisions techniques	465,0	452,2	12,8
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	120 593,8	116 863,7	3 730,1
Provisions d'assurance vie	111 994,6	108 566,5	3 428,1
Provisions pour sinistres	2 286,4	2 191,5	94,9
Provisions pour participation aux bénéfices	6 312,8	6 105,7	207,1
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	4 173,4	3 859,6	313,9
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	22 107,3	22 107,3	0,0
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	357 598,4	336 042,3	21 556,1
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

9.6. Charge des provisions d'assurance

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurance par catégorie homogène en identifiant, par exemple, les variations relatives à des changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un impact significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brutes de réassurance.

9.6.1. Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

9.6.1.1. Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2019

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2019	304 559,7	284 489,6	20 070,0
Primes	29 008,6	28 338,7	669,8
Extinction de passifs liés aux prestations	-25 516,3	-24 350,8	-1 165,5
Revalorisation acquise	5 967,9	5 541,5	426,5
Variation de valeur des supports en unités de compte	4 335,8	4 336,1	-0,3
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	18,9	19,9	-1,0
Prélèvements sur encours	-1 974,4	-1 895,5	-78,9
Boni / mali	-4,1	-4,1	0,0
Effets de change	-309,6	-309,6	0,0
Changements d'hypothèse	9,6	1,7	7,9
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	-178,0	-329,6	151,7
Provisions mathématiques au 31/12/2019	315 918,1	295 837,9	20 080,2

9.6.1.2. Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2018

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2018	303 586,9	283 195,9	20 390,9
Primes	27 855,9	27 087,3	768,6
Extinction de passifs liés aux prestations	-27 011,6	-25 755,9	-1 255,7
Revalorisation acquise	6 318,3	5 888,8	429,5
Variation de valeur des supports en unités de compte	-2 625,5	-2 625,4	-0,1
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	36,1	36,9	-0,8
Prélèvements sur encours	-1 827,1	-1 752,1	-75,0
Boni / mali	-4,3	-4,3	0,0
Effets de change	-1 372,0	-1 372,0	0,0
Changements d'hypothèse	-3,2	1,4	-4,6
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	-393,7	-210,9	-182,8
Provisions mathématiques au 31/12/2018	304 559,7	284 489,6	20 070,0

9.6.2. Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie**9.6.2.1. Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2019**

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
PSAP au 01/01/2019	5 165,1	4 731,2	433,9
Charges de sinistres sur l'exercice en cours	1 526,8	1 511,0	15,8
Boni / mali sur exercices antérieurs	0,0	0,0	0,0
Charge de sinistres totale	1 526,8	1 511,0	15,8
Paielements de sinistres sur l'exercice en cours	-1 445,4	-1 354,2	-91,2
Paielements de sinistres des exercices antérieurs	-15,6	-13,0	-2,6
Paielements totaux	-1 461,0	-1 367,2	-93,8
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	0,0	0,0	0,0
Effets de change	-2,3	-1,7	-0,5
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0
PSAP au 31/12/2019	5 228,7	4 873,3	355,4

9.6.2.2. Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2018

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
PSAP au 01/01/2018	5 866,1	4 771,6	1 094,5
Charges de sinistres sur l'exercice en cours	1 696,8	1 497,4	199,4
Boni / mali sur exercices antérieurs	0,0	0,0	0,0
Charge de sinistres totale	1 696,8	1 497,3	199,4
Paielements de sinistres sur l'exercice en cours	-1 671,2	-1 509,7	-161,5
Paielements de sinistres des exercices antérieurs	-18,8	-12,5	-6,3
Paielements totaux	-1 690,0	-1 522,2	-167,8
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	-688,7	0,0	-688,7
Effets de change	-18,9	-15,5	-3,4
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0
PSAP au 31/12/2018	5 165,1	4 731,2	433,9

9.6.3. Charge des provisions mathématiques des contrats financiers

(en millions d'euros)	31/12/2019		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2019	4 173,4	3 859,6	313,9
Primes	348,0	347,1	0,9
Extinction de passifs liée aux prestations	-503,7	-501,4	-2,4
Revalorisation acquise	11,0	11,0	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	540,2	616,0	-75,8
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	-250,0	-250,0	0,0
Effets de change	-10,6	-10,6	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	-29,1	-48,8	19,8
Provisions mathématiques au 31/12/2019	4 279,4	4 023,0	256,4

(en millions d'euros)	31/12/2018		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2018	4 578,3	4 244,5	333,8
Primes	341,3	337,3	4,0
Extinction de passifs liée aux prestations	-476,9	-467,2	-9,7
Revalorisation acquise	22,2	22,2	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	-130,2	-126,3	-3,9
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	-113,2	-113,2	0,0
Effets de change	-67,1	-67,1	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	19,1	29,5	-10,4
Provisions mathématiques au 31/12/2018	4 173,4	3 859,6	313,9

9.7. Participation aux bénéfices différée - Comptabilité reflet

Cette note détaille les sources de constitution de la participation aux bénéfices différée. Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée (cf. note 9.2).

Participation aux bénéfices différée (en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	0,0	2 077,5	-2 077,5	0,0	1 275,1	-1 275,1
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	0,0	27 177,2	-27 177,2	0,0	20 832,2	-20 832,2
Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	0,0	29 254,7	-29 254,7	0,0	22 107,3	-22 107,3

Le détail des variations d'une période sur l'autre est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	PBDA	PBDP	PBDA	PBDP
Montant à l'ouverture	0,0	22 107,3	0,0	30 335,5
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par résultat	0,0	802,5	0,0	-140,2
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par capitaux propres	0,0	6 345,0	0,1	-8 088,1
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0
Effet du changement de taux de recouvrabilité	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant à la clôture	0,0	29 254,7	0,1	22 107,3

9.8. Tableau de variation des contrats en UC

9.8.1. Variation sur 2019

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
Montant des provisions à l'ouverture	52 589,7	50 564,7	2 025,0
Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	11 235,3	11 147,6	87,7
Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	5 436,6	5 511,6	-75,0
Sorties (prestations et frais payés)	-4 936,2	-4 859,2	-77,0
Entrées / sorties liées aux transferts de portefeuille	-2 037,9	-1 940,8	-97,1
Chargements sur encours prélevés	-415,1	-402,4	-12,6
Boni / mali	0,0	0,0	0,0
Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0	0,0
Effet de change	-298,3	-298,3	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente ou abandon d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	237,7	28,8	208,8
Montant des provisions à la clôture *	61 811,9	59 752,0	2 059,8

* cf. tableau de réconciliation en note 9.8.3

9.8.2. Variation sur 2018

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
Montant des provisions à l'ouverture	50 057,1	47 978,8	2 078,3
Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	10 669,4	10 522,4	146,9
Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	-1 956,0	-1 952,5	-3,5
Sorties (prestations et frais payés)	-4 396,6	-4 318,4	-78,2
Entrées / sorties liées aux transferts de portefeuille	-119,1	-134,5	15,4
Chargements sur encours prélevés	-390,8	-378,2	-12,6
Boni / mali	0,0	0,0	0,0
Variations liées aux changements d'hypothèses	-0,1	-0,1	0,0
Effet de change	-1 340,2	-1 340,2	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente ou abandon d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	66,0	187,3	-121,2
Montant des provisions à la clôture *	52 589,7	50 564,7	2 025,0

* cf. tableau de réconciliation en note 9.8.3

9.8.3. Réconciliation bilan

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Montant des provisions en UC au passif du bilan	65 455,5	56 168,5
Tableau de variation des contrats en UC - hors IAS 39	61 811,9	52 589,7
Provisions en UC - contrats IAS 39	3 643,7	3 578,9
ÉCART	0,0	0,0

9.9. Risque de crédit des réassureurs

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur :

- Pour les couvertures en excédent de sinistre apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre BBB+ et AA+.
- Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées, lorsque l'actif n'est pas détenu par le groupe CNP Assurances, est la suivante :

9.9.1. Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2019**PROVISIONS CEDEES**

Notation de crédit	Montant (en millions d'euros)	%
AAA	2,6	0,01%
AA+	2,1	0,01%
AA	1,0	0,00%
AA-	1 499,0	7,00%
A+	39,5	0,18%
A	19 748,8	92,24%
A-	2,8	0,01%
BBB	0,4	0,00%
-	113,4	0,53%
Total des provisions cédées	21 409,7	100,00%

9.9.2. Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2018**PROVISIONS CEDEES**

Notation de crédit	Montant (en millions d'euros)	%
AA-	1,5	0,01%
A+	1 507,4	6,99%
A	16 954,5	78,65%
A-	2 757,7	12,79%
BBB+	2,7	0,01%
-	332,4	1,54%
Total des provisions cédées	21 556,1	100,00%

Les notations de crédit des réassureurs ont fait l'objet d'un reclassement de AA- vers A+ pour un montant de 1 423,9M€ et de 'Sans notation' vers A pour 721,1M€.

Note 10 Dettes subordonnées

10.1. Dettes subordonnées au 31/12/2019

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant en devises	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur*
Dettes subordonnées remboursables					6 197,7	0,0	1 200,0	750,0	0,0	4 247,7	0,0	6 775,1
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875% jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 bp		EUR	700,0					700,0		783,3
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375% jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 bp	300,0	GBP	352,6					352,6		389,2
CNP Assurances	Sept. 2010	6% jusqu'en septembre 2020 puis Euribor 3M + 447,2 bp		EUR	750,0					750,0		783,0
CNP Assurances	juin 2003	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2% à partir du 24/06/2013		EUR	200,0		200,0					210,3
CNP Assurances	juin 2014	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bp		EUR	500,0					500,0		584,3
CNP Assurances	Déc. 2015	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp		EUR	750,0					750,0		909,8
CNP Assurances	Jan. 2016	6% sur toute la durée du titre	500,0	USD	445,1					445,1		495,0
CNP Assurances	Oct. 2016	1,875% sur toute la durée du titre		EUR	1 000,0		1 000,0					1 047,0
CNP Assurances	Fév. 2019	2,75% jusqu'en 2029		EUR	500,0			500,0				562,3
CNP Assurances	Nov. 2019	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3 mois + 300 bp		EUR	750,0					750,0		759,1
CNP Assurances	Déc. 2019	0,80% jusqu'en 2027		EUR	250,0			250,0				251,9
Dettes subordonnées perpétuelles					183,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	183,0	184,6
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois + 1,5%		EUR	0,0							0,0
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016		EUR	90,0						90,0	90,8
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%		EUR	93,0						93,0	93,8
CNP Assurances	Juil. 2013	6,875% jusqu'en juillet 2019 puis reset taux fixe swap 6 ans + 500 bp	0,0	USD	0,0							
TOTAL					6 380,7	0,0	1 200,0	750,0	0,0	4 247,7	183,0	6 959,7

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les dettes subordonnées étaient comptabilisées à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 301,0 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2019.

Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 9.8. Les contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 9.5) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre d'IFRS 17 à propos de la juste valeur de ces contrats.

Il n'existe pas de covenants sur les dettes subordonnées.

Le groupe CNP Assurances est engagé à ce jour dans deux couvertures de flux de trésorerie (titres subordonnés en GBP émis en 2011 et titres subordonnés en USD émis en 2016).

10.2. Dettes subordonnées au 31/12/2018

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montants en devises	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur*
Dettes subordonnées remboursables					4 672,1	0,0	1 200,0	0,0	0,0	3 472,1	0,0	4 966,6
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 pb		EUR	700,0					700,0		802,5
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 pb	300,0	GBP	335,4					335,4		366,7
CNP Assurances	Sept. 2010	6,00 % (Réal/Réal) jusqu'en 2020 puis Euribor 3M (Réal / 360) + 447,2 pb		EUR	750,0					750,0		811,4
CNP Assurances	juin 2003	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2 % AC du 24.06.2013		EUR	200,0		200,0					204,8
CNP Assurances	juin 2014	4,25 % - fixe révisable tous les 5 ans après 11 ans – Annuel (Réal / 365)		EUR	500,0					500,0		525,4
CNP Assurances	Déc. 2015	4,5 % jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 pb		EUR	750,0					750,0		786,7
CNP Assurances	Jan. 2016	6 % sur toute la durée du titre	500,0	USD	436,7					436,7		452,0
CNP Assurances	Oct. 2016	1,875% sur toute la durée du titre		EUR	1 000,0		1 000,0					1 017,1
Dettes subordonnées perpétuelles					664,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	664,7	648,1
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois + 1,5 %		EUR	45,0						45,0	42,6
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,6 % AC du 15.11.2016		EUR	90,0						90,0	80,2
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60 %		EUR	93,0						93,0	82,9
CNP Assurances	Juil. 2013	6,875 % jusqu'en juillet 2019 puis reste taux fixe swap 6 ans + 500,0 pb	500,0	USD	436,7						436,7	442,3
TOTAL					5 336,7	0,0	1 200,0	0,0	0,0	3 472,1	664,7	5 614,7

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les dettes subordonnées étaient comptabilisées à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 472,1 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2018.

Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 9.8. Les contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 9.5) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre d'IFRS 17 à propos de la juste valeur de ces contrats.

Il n'existe pas de covenants sur les dettes subordonnées.

Le groupe CNP Assurances est engagé à ce jour dans trois couvertures de flux de trésorerie (titres subordonnés en GBP émis en 2011, titres subordonnés en USD émis en 2013, et titres subordonnés en USD émis en 2016).

Note 11 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances

11.1. Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur deux périodes.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Primes acquises non émises	1 992,7	1 809,6
Autres créances nées d'opérations d'assurance	958,4	697,5
Créances nées d'opérations de réassurance	172,1	484,4
TOTAL	3 123,2	2 991,4
Dont créances douteuses	5,4	5,0

Ventilation des créances par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2019		
	- de 1 an	De 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	1 992,7	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	945,5	12,3	0,6
Créances nées d'opérations de réassurance	172,1	0,0	0,0
TOTAL	3 110,4	12,3	0,6

(en millions d'euros)	31/12/2018		
	- de 1 an	De 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	1 809,6	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	686,4	10,3	0,8
Créances nées d'opérations de réassurance	484,4	0,0	0,0
TOTAL	2 980,4	10,3	0,8

11.2. Autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Personnel	1,5	0,9
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	562,9	107,4
Débiteurs divers	5 266,8	5 084,6
TOTAL	5 831,2	5 192,9

Note 12 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges recouvrent des risques de nature commerciale, sociale et fiscale générant des obligations qui donneront probablement lieu à une sortie de ressources dont le montant peut être déterminé de manière fiable.

12.1. Provisions pour risques et charges – Exercice 2019

(en millions d'euros)	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2019	100,5	73,4	173,9
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	147,6	100,2	247,8
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	-1,1	-6,8	-7,9
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-82,6	-2,7	-85,2
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion	-2,9	-0,1	-3,0
Variations de périmètre	0,0	-0,7	-0,7
Reclassements	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandon d'activité	0,0	0,0	0,0
Valeur comptable à la clôture 31/12/2019	161,6	163,2	324,8

12.2. Provisions pour risques et charges – Exercice 2018

(en millions d'euros)	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2018	71,9	138,5	210,5
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	91,4	17,9	109,2
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	-3,6	-79,5	-83,0
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-52,5	-2,7	-55,2
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion	-7,2	-0,4	-7,5
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,5	-0,5	0,0
Actifs destinés à la vente et abandon d'activité	0,0	0,0	0,0
Valeur comptable à la clôture 31/12/2018	100,5	73,4	173,9

Note 13 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes

13.1. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur deux périodes.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11 770,4	11 919,6
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 483,0	1 536,2
Dettes nées d'opérations de réassurance	569,3	835,8
Frais d'acquisition reportés	20,2	39,3
TOTAL	13 842,9	14 330,9

VENTILATION DES DETTES PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	- de 1 ans	1 à 5 ans	+ de 5 ans	- de 1 ans	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11 743,2	27,3	0,0	11 814,8	104,8	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 483,0	0,0	0,0	1 535,9	0,2	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	569,3	0,0	0,0	835,8	0,0	0,0
Frais d'acquisition reportés	4,2	14,7	1,3	23,0	14,1	2,2
TOTAL	13 799,6	42,0	1,3	14 209,6	119,1	2,2

13.2. Autres dettes

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Personnel	414,1	387,1
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 147,4	1 276,2
Créditeurs divers	3 027,9	2 673,6
TOTAL	4 589,3	4 336,8

13.3. Avantages au personnel – IAS 19

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 en vigueur, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Il s'agit donc principalement des éléments de salaires, cotisations de sécurité sociale, primes, bonus, congés payés et des avantages non monétaires (assistance médicale, logement, voiture et biens et services gratuits ou subventionnés).

13.3.1. Engagements sociaux

Compte épargne-temps et plan d'épargne pour la retraite collective

Les salariés de CNP Assurances bénéficient du dispositif de compte épargne-temps (CET). Ce dispositif d'aménagement du temps de travail permet aux collaborateurs d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises.

Les accords d'entreprise prévoient que le CET peut alimenter le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) avec abondement de l'employeur.

En complément, les salariés qui ne sont pas au forfait jour peuvent disposer d'un solde positif de crédit d'heures. Ce solde est utilisé par la prise de jours de récupération.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent des avantages tels que les suivants :

- (a) Les prestations de retraite
- (b) Les autres avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régimes à prestations définies selon la réalité économique du régime qui ressort de ses principales dispositions.

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Autres régimes de retraite dans les entités internationales du groupe CNP Assurances

Il existe divers régimes de retraite à cotisations définies et un nombre limité de régimes à prestations définies, pour des montants d'engagements non matériels à l'échelle du groupe CNP Assurances.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *Corporate* de haute qualité, lorsqu'un marché actif existe, (selon le taux des obligations d'État, sinon), et en fonction de la durée des engagements.

Mode de comptabilisation

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du groupe CNP Assurances, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier (effet de la désactualisation) net du rendement attendu des actifs de régime.

13.3.2. Rémunérations en actions

Mode de comptabilisation des plans d'attribution d'actions gratuites

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayants droit au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

13.3.3. Principales hypothèses actuarielles

Taux actuariels

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux des obligations *Corporate* de haute qualité (AA) et en fonction de la durée du régime, en application d'IAS 19 (les engagements en France au titre des régimes à prestations définies étaient actualisés sur la base des taux OAT. Ce changement n'a pas eu d'impact matériel sur l'évaluation des engagements).

Régime concerné	Duration (année)	Taux actuariels	Augmentations futures de salaires	Inflation	Rendement des actifs
Indemnités de départ à la retraite	11,56	0,58%	2,00 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Médailles du travail	7,98	0,31%	2,00 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Article 39 CGI	4,44	0,02%	2,00 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	0,02%
Dispositif CET	6,15	0,14%	2,00 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Autres régimes : Italie	25	1,40 %	1,50 %	1,25 %	n/a

Le dispositif d'aménagement fin de carrière était ouvert jusqu'au 30 novembre 2019 – voir accord GPEC.

Le salarié entrant dans le dispositif, bénéficie durant la période de 12 ou 24 mois précédant la date effective de départ de l'entreprise, selon l'option choisie, d'un aménagement du temps de travail, rémunéré 80% durant ladite période avec un rythme de travail différent réparti comme suit :

- Période travaillée à 100% durant les 6 ou 12 premiers mois selon l'option choisie ;
- Période non travaillée pendant les 6 ou 12 mois suivants selon l'option choisie.

Tables de mortalité

Les tables de mortalité de référence sont les tables prospectives par génération, notamment la table TGH05-TGF05 pour les engagements en France.

13.3.4. Montants comptabilisés

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2019	31/12/2018
Dette actuarielle	198,7	208,8
Juste valeur des actifs des régimes	0,3	0,3
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	199,0	209,1
Coût des services passés non comptabilisés	0,0	0,0
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	199,0	209,1
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	50,9	53,1
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	249,9	262,2
Montant des autres avantages à long terme	55,4	17,9
Dont montant comptabilisé au titre des médailles du travail	23,9	17,9
Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme*	305,3	280,1

* Les engagements sont principalement portés par les entités françaises (302,0 M€) et italienne (1,3 M€).

13.3.5. Analyse du coût des avantages à long terme

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2019	31/12/2018
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	8,0	9,9
Coût financier	1,7	1,5
Rendement attendu des actifs sur la période	0,0	0,0
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	0,0	0,0
Amortissement du coût des services passés	0,0	0,0
Coûts des régimes à prestations définies	9,7	11,4
Coûts des régimes à cotisations définies	12,9	2,8
COÛT TOTAL AU TITRE DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	22,6	14,2

13.3.6. Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2019	31/12/2018
Montant au 1^{er} janvier ⁽¹⁾	209,1	228,0
Effet des variations de taux de change ⁽²⁾	0,0	0,0
Charge de retraite	9,7	11,4
Cotisations ⁽³⁾	-2,7	-7,3
Prestations payées ⁽⁴⁾	-8,3	-9,7
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SORIE ⁽⁵⁾	15,8	-17,2
Pertes et gains actuariels comptabilisés en résultat	1,4	3,9
Reclassement	-26,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE	199,0	209,1

(1) (Passif)/actif net comptabilisé au bilan au 1^{er} janvier au titre des régimes à prestations définies.

(2) (Charges) / Produits de retraite au titre des régimes à prestations définies.

(3) Cotisations payées au titre des actifs de couverture.

(4) Prestations payées par le groupe CNP Assurances (ou remboursées à la Caisse des Dépôts via refacturation).

(5) Ecart actuariels intégralement enregistrés immédiatement en capitaux propres.

13.3.7. Evolution des gains actuariels

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2019	31/12/2018
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en début de période	157,1	140,0
Écarts actuariels liés au changement de taux d'actualisation	34,1	-3,5
Écarts actuariels liés au changement d'hypothèse de départ	-1,0	0,0
Écarts actuariels liés au changement de taux technique	2,2	0,0
Écarts liés à la contribution sur les rentes	0,0	0,0
Écarts liés au changement d'hypothèse de <i>turn-over</i>	-1,1	-2,0
Écarts liés au changement d'hypothèse de charges sociales	0,0	0,9
Autres écarts actuariels dont écarts d'expérience	3,8	21,7
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en fin de période	195,3	157,1

13.3.8. Etude de sensibilité

Selon les prescriptions de la norme IAS 19, une étude de sensibilité des principaux paramètres utilisés pour la détermination des engagements est réalisée, à savoir : le taux d'actualisation, le turnover des effectifs concernés, le taux d'augmentation des salaires, le taux technique et la table de mortalité. Le taux d'actualisation est un paramètre sensible : une variation à la hausse ou à la baisse de 25 centimes de ce taux, sur les entités françaises, se traduit par une variation de l'ordre de 2 % du total des engagements.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises ;
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne « chiffre d'affaires et produits des autres activités » du compte de résultat.

Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IFRS 15, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

14.1. Primes acquises et chiffre d'affaires ou produits des autres activités

Activité et type de contrat (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Contrats d'assurance	28 563,8	27 692,4
□ Vie	25 858,6	24 938,1
Primes pures	23 965,0	23 110,7
Chargements	1 893,6	1 827,4
□ Non-vie	2 705,2	2 754,3
Primes pures	1 816,9	1 888,2
Chargements	888,3	866,0
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	4 872,6	4 622,5
Primes pures	4 838,3	4 584,5
Chargements	34,3	38,0
Primes acquises	33 436,4	32 314,9

Chiffre d'affaires ou produits des autres activités (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	69,0	62,3
Chargements sur flux IAS 39	60,0	51,7
Encours	9,0	10,6
IFRS 15	76,9	85,4
Autres activités	1,9	0,2
TOTAL	147,8	147,9

14.2. Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Primes acquises	33 436,4	32 314,9
Chargements sur flux IAS 39	60,0	51,7
TOTAL	33 496,4	32 366,6

14.3. Chiffre d'affaires par partenaire

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
La Banque Postale	8 542,9	8 529,7
BPCE	6 444,0	7 129,4
Amétis	250,9	270,3
CNP Patrimoine	3 059,5	2 157,7
Etablissements financiers	1 197,4	1 256,5
Entreprises et collectivités locales	1 601,3	1 709,4
Mutuelles	493,1	484,7
Filiales étrangères	11 866,3	10 795,4
Autres	40,9	33,7
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	33 496,4	32 366,6

14.4. Chiffre d'affaires par segment de marché

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Épargne	20 487,9	20 641,8
Retraite	6 272,7	5 089,3
Prévoyance	1 617,6	1 737,7
Assurance Emprunteur	4 304,7	4 074,9
Santé	420,4	448,8
Dommages aux biens	392,9	374,0
Total prévoyance / risque	6 735,7	6 635,5
Autres secteurs d'activités	0,0	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	33 496,4	32 366,6

14.5. Chiffre d'affaires par société

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
CNP Assurances	21 478,2	21 401,9
Groupe Caixa Seguros	6 733,2	5 452,4
CNP UniCredit Vita	3 050,5	3 368,7
Groupe CNP Santander Insurance	764,7	742,8
CNP Luxembourg	792,9	615,9
CNP Partners	272,4	378,3
Groupe CNP Cyprus Insurance	167,1	157,4
MFPPrévoyance SA	128,7	128,8
CNP Caution	87,4	92,9
CNP Assurances Compañía de Seguros	21,2	27,5
	33 496,4	32 366,6

14.6. Chiffre d'affaires par pays

(en millions d'euros)	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
France	21 630,2	21 571,2	22 927,9	21 604,6
Brésil	6 733,2	5 452,4	7 031,5	5 722,5
Italie	3 260,7	3 638,3	3 284,9	3 671,2
Luxembourg	792,9	615,9	792,9	615,9
Allemagne	472,4	482,9	472,4	482,9
Espagne	241,7	263,0	241,7	263,0
Chypre	163,4	153,4	167,8	156,6
Pologne	92,4	83,1	92,4	83,1
Argentine	21,2	27,5	21,2	27,5
Danemark	20,2	22,2	20,2	22,2
Norvège	21,1	21,4	21,1	21,4
Autriche	21,1	13,4	21,1	13,4
Portugal	5,3	5,0	5,3	5,0
Irlande	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	20,5	16,9	21,3	17,5
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	33 496,4	32 366,6	35 121,8	32 706,8

14.7. Chiffre d'affaires direct et accepté

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Affaires directes	30 917,9	30 043,4
Affaires acceptées	2 578,4	2 323,2
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	33 496,4	32 366,6

14.8. Réconciliation entre le chiffre d'affaires (normes françaises) et le chiffre d'affaires normes IFRS

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires (normes françaises)	35 121,8	32 706,8
Retraitement du chiffre d'affaires (normes françaises) au titre des contrats IAS 39	-1 685,4	-391,9
Chargement IFRS des produits IAS 39	60,0	51,7
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT IFRS	33 496,4	32 366,6

Le chiffre d'affaires normes françaises comprend la totalité de la composante-dépôt des contrats IAS 39. Le chiffre d'affaires IFRS n'intègre que les seuls chargements sur flux. Le groupe est amené à mesurer sa performance et son activité commerciale sur la période à l'aune d'un agrégat en normes françaises qui ne discrimine pas la nature des contrats et leurs mesures respectives selon les éléments les composant en normes IFRS.

Note 15 Prestations

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS 4 (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Sinistres survenus	11 269,4	11 806,4
Capitaux échus	118,2	148,6
Arrérages	1 042,9	1 037,2
Rachats	13 941,3	15 331,8
Intérêts techniques et participation aux bénéfices inclus dans les sinistres de l'année	-158,1	-106,5
Frais de gestion des prestations	151,7	158,7
Prestations	26 365,3	28 376,3
Variation des provisions des contrats d'assurance	11 254,6	4 240,2
Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétaire	-4 675,4	-7 764,9
Variations des autres provisions techniques	-106,2	-365,6
Variation des provisions	6 473,0	-3 890,3
Intérêts techniques	806,5	848,0
Participation aux bénéfices	7 209,0	5 806,3
Participation aux résultats	8 015,5	6 654,3
Charges de prestations d'assurance	40 853,8	31 140,3

Note 16 Charges de gestion et de commissions

Frais d'acquisition et d'exploitation

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations ;
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

16.1. Charges par destination

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Commissions	-3 911,6	-3 802,3
Frais ventilés par destination	-106,0	-152,0
Frais d'acquisition	-4 017,6	-3 954,3
Frais d'administration	-239,6	-202,3
Autres produits et charges techniques	-398,1	-374,4
Autres produits et charges non techniques	-319,6	-168,7
Participation des salariés	-35,2	-32,3
Autres produits et charges opérationnels courants	-752,8	-575,4
TOTAL	-5 010,0	-4 732,0

16.2. Charges par nature

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges de dépréciation et d'amortissement	-58,8	-60,3
Frais de personnel	-474,6	-474,6
Impôts et taxes	-56,2	-55,0
Autres charges *	-359,1	-357,2
TOTAL	-948,7	-947,1

*L'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est présentée en note 16.5

Les charges par nature présentées ne peuvent pas être directement rapprochées des charges par destination car seuls les agrégats requis par IAS 1 sont présentés.

16.3. Charges de gestion nettes

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Frais de gestion *		
• hors filiales internationales et autres activités	611,1	611,1
• y compris filiales internationales et autres activités	925,9	922,5

* Hors frais du réseau Amétis

16.4. Détail des commissions

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
BPCE	1 100,2	1 033,0
La Banque Postale	658,1	607,3
Autres	2 153,3	2 162,0
TOTAL	3 911,6	3 802,3

16.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	MAZARS		PWC	
	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 911	77%	2 626	82%
Émetteur	1 244	50%	1 251	39%
Filiales intégrées globalement	667	27%	1 375	43%
Commissaires au comptes - services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	557	23%	583	18%
Émetteur	452	18%	512	16%
Filiales intégrées globalement	105	4%	71	2%
TOTAL	2 467	100 %	3 209	100 %

⁽¹⁾ Les 'services autres que la certification des comptes' recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés, à la revue MCEV®, à la revue Solvabilité 2, à la revue de la traduction de différents rapports, dont le document de référence, et à la revue de la déclaration de performance extra-financière.

⁽²⁾ Les montants sont présentés hors taxes récupérables.

Au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	MAZARS		PWC	
	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 914	80%	2 414	79%
Émetteur	1 161	48%	1 189	39%
Filiales intégrées globalement	753	31%	1 225	40%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit *	488	20%	641	21%
Émetteur	424	18%	521	17%
Filiales intégrées globalement	64	3%	120	4%
Sous-total	2 401	100%	3 054	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal et social	39	2%	30	1%
Autres				
Sous-total	39	0%	30	0%
Total	2 440	100 %	3 084	100 %

⁽¹⁾ Les 'Autres missions accessoires et autres missions d'audit' recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés, à la revue MCEV®, à la revue de la traduction en anglais du document de référence, à la revue des indicateurs de développement durable et à la revue du dispositif de contrôle interne du traitement des contrats d'assurance vie non réglés.

⁽²⁾ Les montants sont présentés hors taxes récupérables.

Note 17 Résultat de réassurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Primes cédées	-1 074,8	-1 096,7
Variation des charges techniques	1 430,9	1 061,9
Commissions reçues des réassureurs	167,7	177,0
Produits financiers de la réassurance	-428,1	-155,9
TOTAL	95,7	-13,7

Note 18 Produits de placements

18.1. Produits et charges financiers

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur deux exercices consécutifs.

(en millions d'euros)		31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	Résultats sur titres de créances	-484,5	259,0
	Produits d'intérêts	4 874,1	5 290,5
	Produits sur autres placements	1 743,8	1 838,1
	Plus et moins-values de cession	1 368,7	19,4
	Dépréciations	1 055,0	1 024,6
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	8 557,1	8 431,5
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	Résultats sur titres de créances	0,0	0,0
	Produits d'intérêts	32,4	41,7
	Autres produits et charges	0,0	0,0
	Dépréciations	0,0	0,0
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	32,4	41,7
Portefeuille des actifs - Prêts et créances	Produits d'intérêts	96,0	-0,9
	Autres produits	-0,3	-95,4
	Dépréciations	0,0	106,0
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs - Prêts et créances	95,7	9,7
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	Résultat sur titres de transaction et assimilés	6 979,9	-2 458,3
	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	-952,8	-81,2
	Plus et moins-values de cession	207,0	198,9
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	6 234,1	-2 340,6
Immeubles de placement	Loyers et autres produits	85,2	91,8
	Variation de juste valeur	16,9	14,5
	Plus et moins-values de cession	221,4	72,2
	Total des revenus des immeubles de placement	323,5	178,4
Autres charges liées aux placements		-253,1	-263,1
Plus-values de dilution		0,0	0,0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 989,7	6 057,6
Dette subordonnée au coût amorti		-263,6	-262,8
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Opérations de couverture de <i>cash-flow hedge</i>		12,7	14,3
Total des charges de financement		-250,9	-248,5
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT		14 738,8	5 809,2

Tableau de réconciliation des charges et produits financiers avec le compte de résultat :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers hors coût de l'endettement	14 989,7	6 057,6
Charges de financement	-250,9	-248,5
TOTAL	14 738,8	5 809,2

18.2. Écart de juste valeur des actifs

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêté.

18.2.1. Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2019

(en million d'euros)		Titres détenus au 31/12/2019	Titres détenus au 31/12/2018	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations taux fixe	14 853,9	11 951,4	2 902,5
	Obligations taux variable	23 278,7	20 824,4	2 454,3
	TCN	667,7	443,7	224,0
	Actions	5 432,7	4 492,0	940,6
	Fonds de placement	43 653,9	39 920,0	3 733,9
	Parts de SCI	1 515,2	1 206,2	309,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	3 367,7	2 765,2	602,5
	Total	92 769,8	81 602,9	11 166,8
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	525,9	1 287,7	-761,8
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	-1 132,0	-1 193,3	61,3
	Total	-606,1	94,4	-700,4
AFS	Obligations taux fixe	178 052,2	171 685,9	6 366,3
	Obligations taux variable	19 645,5	23 186,4	-3 540,9
	TCN	3 677,7	2 808,4	869,2
	Actions	18 390,2	15 400,9	2 989,3
	Fonds de placement	48 473,6	47 154,8	1 318,8
	Parts de SCI	10 329,4	9 494,1	835,3
	Titres participatifs	60,5	61,3	-0,8
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	24 625,3	19 550,9	5 074,5
	Total	303 254,4	289 342,7	13 911,7
HTM	Obligations taux fixe	31,7	98,6	-67,0
	Obligations taux variable	218,3	204,1	14,2
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	24,2	130,6	-106,4
	Total	274,2	433,2	-159,0
Prêts et avances	Prêts et avances	4 698,5	4 891,3	-192,8
	Total	4 698,5	4 891,3	-192,8
Immeubles de placement	Immeubles de placement au coût amorti	1 768,6	1 937,5	-168,9
	Immeubles de placement en juste valeur	1 580,8	1 510,2	70,6
	Total	3 349,4	3 447,8	-98,4
TOTAL		403 740,3	379 812,3	23 928,0

18.2.2. Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2018

(en million d'euros)		Titres détenus au 31/12/2018	Titres détenus au 31/12/2017	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations taux fixe	11 951,4	12 805,8	-854,4
	Obligations taux variable	20 824,4	19 481,5	1 343,0
	TCN	443,7	161,6	282,2
	Actions	4 492,0	5 265,3	-773,3
	Fonds de placement	39 920,0	41 059,1	-1 139,1
	Parts de SCI	1 206,2	1 173,5	32,7
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	2 765,2	1 775,0	990,2
	Total	81 602,9	81 721,8	-118,8
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	1 287,7	797,5	490,1
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	-1 193,3	-1 110,1	-83,2
	Total	94,4	-312,5	406,9
AFS	Obligations taux fixe	171 685,9	171 449,1	236,8
	Obligations taux variable	23 186,4	26 161,7	-2 975,3
	TCN	2 808,4	2 009,9	798,6
	Actions	15 400,9	19 313,4	-3 912,5
	Fonds de placement	47 154,8	50 309,2	-3 154,4
	Parts de SCI	9 494,1	8 369,8	1 124,3
	Titres participatifs	61,3	64,1	-2,8
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	19 550,9	18 804,2	746,7
	Total	289 342,7	296 481,3	-7 138,6
HTM	Obligations taux fixe	98,6	168,0	-69,5
	Obligations taux variable	204,1	246,2	-42,1
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	130,6	180,7	-50,1
	Total	433,2	594,9	-161,7
Prêts et avances	Prêts et avances	4 891,3	4 970,6	-79,2
	Total	4 891,3	4 970,6	-79,2
Immeubles de placement	Immeubles de placement au coût amorti	1 937,5	1 992,5	-55,0
	Immeubles de placement en juste valeur	1 510,2	1 485,4	24,8
	Total	3 447,8	3 477,9	-30,1
TOTAL		379 812,3	386 934,0	-7 121,6

18.2.3. Réconciliation « Écart de juste valeur » / « Inventaire des placements »

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur des actifs	403 740,3	379 812,3
Plus ou moins values nettes latentes - Inventaires des placements	-1 071,9	-944,6
Valeur comptable des placements - Inventaires des placements	402 668,4	378 867,7

18.3. Dépréciation

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs disponibles à la vente	-463,6	-168,9
Obligations taux fixe	0,0	0,0
Obligations taux variable	-1,2	0,0
TCN	0,0	0,0
Actions	-24,0	-33,3
OPCVM actions	-64,8	-0,4
Titres participatifs	0,0	-1,2
Autres (dont les FCP)	-373,6	-134,0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0
Total des dotations aux provisions	-463,6	-168,9
Actifs disponibles à la vente	1 518,6	1 299,5
Obligations taux fixe	0,0	0,0
Obligations taux variable	4,8	14,8
TCN	0,0	0,0
Actions	1 151,0	1 016,5
OPCVM actions	50,0	6,7
Titres participatifs	0,0	0,1
Autres (dont les FCP)	312,9	261,4
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0
Total des reprises de provisions	1 518,6	1 299,5
VARIATION NETTE DES DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS	1 055,0	1 130,6

Note 19 Impôts sur les bénéfices

Périmètre d'intégration fiscale

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales, CNP Caution, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Âge d'Or Expansion, SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Ecureuil Vie Investment, 270 Investment, US Real Estate EVJ, US Real Estate 270, PIAL 34, Passage du Faidherbe, Allera, Yellowalto, FPIP, Lyfe, Sogestop K, Foncière HID, Pierre et Surene, 23-25 Marignan, 36 Marbeuf, 46 Kleber, 46 Kleber Holding, Infra Invest France, Neuilly Pilot, Ybry pont Neuilly, Geosud, Friedensallee, Montparvie IV, Montparvie V, QIS Group, QIS France et Youse Home.

Les sociétés du périmètre d'intégration fiscale sont liées par une convention avec CNP Assurances, société de tête redevable de l'impôt sur les sociétés vis-à-vis du Trésor. Ces conventions précisent notamment la répartition de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble entre les sociétés intégrées, l'éventuel reliquat non refacturé étant supporté par CNP Assurances.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Conformément à la norme IAS 12, le Groupe comptabilise un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et entreprises associées, à des investissements dans des succursales et à des intérêts dans des partenariats, excepté dans le cas où les deux conditions suivantes sont remplies :

(a) CNP Assurances en tant que société mère, investisseur ou coentrepreneur est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ; et

(b) il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable à un horizon de cinq ans. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le tableau suivant présente de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charge fiscale courante	859,9	803,3
Charge fiscale différée	-75,6	-10,0
CHARGE D'IMPOT	784,2	793,3
Résultat net consolidé	1 735,7	1 670,0
Taux d'impôt	31,12%	32,20%
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	784,2	793,3

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		2 519,9		2 463,3
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège ⁽¹⁾	34,43%	-867,6	34,43 %	- 848,1
Différences permanentes ⁽²⁾	-3,77%	94,9	- 0,52 %	12,9
Effets des mises en équivalence ⁽³⁾	-0,61%	15,3	- 1,80 %	44,4
Effet des taux d'impôt réduits sur les plus-values/ moins-values	-0,81%	20,4	- 0,92 %	22,7
Effet des changements de taux d'impôt ⁽⁴⁾	1,91%	-48,1	1,86 %	- 45,7
Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés	-1,07%	27,0	- 1,28 %	31,6
Autres	1,04%	-26,2	0,45 %	- 11,0
TOTAL	31,12%	-784,2	32,20 %	- 793,3

(1) La loi du 24 janvier 2019 prévoit que pour les « grandes » entreprises le taux d'IS resterait à 33,33% pour l'exercice 2019. Compte tenu de la contribution additionnelle actuelle de 3,3 %, le taux d'impôt applicable au titre de l'exercice 2019 s'élève à 34,43 %.

Par ailleurs la loi de finances pour 2020 a revu le rythme de baisse du taux d'imposition pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€, avec un taux de 31% (32,02% en tenant compte de la contribution de 3,3%), 27,5% en 2021 (28,41% y compris contribution de 3,3%), et 25% en 2022 (25,82%, y compris contribution de 3,3%)

(2) La hausse des différences permanentes s'explique par un reclassement en 2019 de certains éléments figurant dans cette rubrique en 2018.

(3) L'extension du périmètre des sociétés mises en équivalence avec l'entrée de HIG a pour effet d'afficher une économie d'impôt, avec :

- i) d'un côté des revenus qui ont déjà supporté l'impôt et qui sont comptabilisés nets d'impôt
- ii) et de l'autre des droits des assurés générés par ces revenus, comptabilisés avant IS et qui sont déductibles

(4) Cette rubrique est impactée par

i) les distorsions de taux entre le taux légal en France et les taux des filiales à l'étranger. Le taux d'imposition au Brésil est passé de 45% en 2018 à 40% en 2019.

ii) par les effets de changement des taux officiels d'impôt. Les impacts liés au changement de taux d'impôt en France prévus par les lois de finances successives ont été intégrés dans les comptes consolidés de CNP Assurances et se retrouvent donc dans cette rubrique.

Impôts différés relatifs à : (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur des actifs financiers en <i>trading</i>	121,6	-237,1
Participation aux bénéfices différée	-144,1	184,7
Juste valeur des autres actifs financiers	-22,3	31,0
Ajustements de comptabilité reflet liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0
Réévaluations d'immobilisations corporelles avant transfert dans la catégorie des immeubles de placement	0,0	0,0
Différences fiscales temporaires	0,0	0,0
Autres	-30,9	11,4
TOTAL	-75,6	-10,0

Le tableau suivant présente le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

Source des différences temporelles (en millions d'euros)	31/12/2019		
	Actifs	Passifs	Net
Ecart d'acquisition	0,0	-40,3	-40,3
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0,0	0,0	0,0
Valeur des accords de distribution	0,0	-32,6	-32,6
Autres actifs incorporels	0,0	-1,1	-1,1
Immeubles de placement	-2,7	-50,2	-52,9
Placements financiers	31,0	-8 541,2	-8 510,2
Investissement dans les entreprises associées	0,0	-157,1	-157,1
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	0,0	0,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	-0,6	-0,6
Frais d'acquisition reportés	46,7	-55,3	-8,5
Autres actifs	114,5	-4,3	110,2
Réserves de capitalisation	0,0	0,0	0,0
Titres subordonnés	6,7	0,0	6,7
Provisions pour risques et charges	256,8	0,0	256,8
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	44,3	-7,1	37,2
Participation aux bénéfices différée	7 572,3	163,7	7 735,9
Autres passifs	170,7	-21,6	149,1
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	-44,9	0,0	-44,9
Compensation actif - passif	-7 994,5	7 994,5	0,0
ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	200,9	-753,1	-552,2

Source des différences temporelles <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018		
	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	10,0	-1,0	9,0
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0,0	-1,6	-1,6
Valeur des accords de distribution	0,0	-38,7	-38,7
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	0,0	-73,6	-73,6
Placements financiers	0,2	-6 628,4	-6 628,2
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	163,5	0,0	163,5
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	-0,8	-0,8
Frais d'acquisition reportés	0,0	-7,5	-7,5
Autres actifs	163,9	0,0	163,9
Réserves de capitalisation	0,0	0,0	0,0
Titres subordonnés	9,0	0,0	9,0
Provisions pour risques et charges	227,6	0,0	227,6
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	-2,7	-2,7
Participation aux bénéfices différée	5 931,2	0,0	5 931,2
Autres passifs	0,0	-1,6	-1,6
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	31,1	-18,8	12,3
Compensation actif - passif	-6 285,0	6 285,0	0,0
ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	251,6	-489,8	-238,2

Note 20 Analyse sectorielle

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les reporting internes, revus par le comité exécutif du groupe CNP Assurances (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8).

Le choix de segmentation géographique se fonde notamment sur, d'une part, une organisation multicritère en lien avec les priorités stratégiques du groupe (géographiques, activités, réseaux) et, d'autre part, une allocation des goodwill à des Unités Génératrices de Trésorerie principalement géographiques. Ce choix de segmentation est adopté de façon à présenter l'axe géographique comme l'axe prédominant en application des dispositions d'IFRS 8.8 et 8.10.

Les trois segments géographiques sont :

- France
- Amérique Latine
- Europe Hors France

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- chiffre d'affaires : se calcule comme la somme des primes acquises et du chiffre d'affaires ou produits des autres activités. Cet indicateur est brut d'intérêt minoritaire et brut de réassurance. Il permet de mesurer l'activité commerciale sur la période ;
- revenus totaux : se calculent comme la somme du produit net d'assurance et des revenus du compte propre. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et net de réassurance. Il permet de mesurer la marge avant frais de gestion ;
- produit net d'assurance : se calcule en soustrayant les commissions versées aux distributeurs à la somme des chargements prélevés sur les contrats d'assurance, des résultats techniques et du solde de réassurance. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et net de réassurance. Il permet de mesurer la marge générée par les contrats d'assurance avant frais de gestion ;
- frais de gestion : frais d'administration et de gestion des contrats d'assurance hors commissions versées aux distributeurs. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires ;
- résultat brut d'exploitation : se calcule en retraitant du résultat courant part du groupe les charges de financement, les intérêts minoritaires et mises en équivalence nettes. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et d'impôt sur les résultats. Il permet de mesurer la marge après frais de gestion.
- résultat courant part du groupe : se calcule en retraitant du résultat net part du groupe les éléments suivants : les impôts sur les résultats, les plus-values nettes et effets fair value, les éléments non-récurrents. Cet indicateur est net d'intérêts minoritaires et bruts d'impôts sur les résultats. Cet indicateur a été créé pour mesurer la marge après intérêts minoritaires et mises en équivalence nettes et après charges de financement.

20.1. Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total IFRS
Chiffre d'affaires *	21 630,2	6 754,4	5 111,8	33 496,4
Revenus totaux globaux	2 518,9	1 168,7	279,3	3 966,9
Frais de gestion généraux	-611,1	-185,9	-128,8	-925,9
Résultat brut d'exploitation	1 907,8	982,8	150,5	3 041,1
Charges de financement				-250,8
Mises en équivalence nettes				12,8
Intérêts minoritaires				-559,1
Résultat courant part du Groupe				2 244,1
Charge d'impôt				-693,8
Plus-values nettes et effets <i>fair-value</i>				481,8
Éléments non récurrents				-620,4
Résultat net part du Groupe				1 411,7

*Le passage des primes acquises au chiffre d'affaires est présenté en Note 14.

Passage du résultat brut d'exploitation au résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2019
Résultat brut d'exploitation	3 041,1
Effets nets des marchés	-19,3
Plus-values nettes actions et immobilier	729,9
Éléments non récurrents	-970,7
Effets nets des entités mises en équivalence	-31,7
Résultat opérationnel	2 749,2

Passage de l'impôt sur les résultats désensibilisés à l'impôt sur les résultats

(en millions d'euros)	31/12/2019
Impôt sur les résultats (compte de résultat désensibilisé)	-693,8
<i>Impôt relatif aux éléments ci-dessous :</i>	
Effets nets des marchés	21,6
Plus-values nettes actions et immobilier	-236,0
Éléments non récurrents	327,9
Part des minoritaires	-203,9
Impôt sur les résultats (compte de résultat)	-784,2

Passage des intérêts minoritaires désensibilisés aux intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	31/12/2019
Intérêts minoritaires (compte de résultat désensibilisé)	-559,1
<i>Impact sur les intérêts minoritaires des éléments ci-dessous :</i>	
Effets nets des marchés	-2,3
Plus-values nettes actions et immobilier	11,0
Éléments non récurrents	22,6
Impôt sur les résultats	203,9
Intérêts minoritaires (compte de résultat)	-324,0

20.2. Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total IFRS
Chiffre d'affaires *	21 571,2	5 479,8	5 315,5	32 366,6
Revenus globaux	2 514,3	1 099,5	232,2	3 846,0
Frais généraux	-611,1	-186,6	-124,8	-922,5
Résultat brut d'exploitation	1 903,2	913,0	107,4	2 923,5
Charges de financement				-248,5
Mises en équivalence nettes				23,3
Charge d'impôt				-900,7
Intérêts minoritaires				-304,1
Plus-values nettes et effets fair-value				89,0
Éléments non récurrents				-215,8
Résultat net part du Groupe				1 366,7

⁽¹⁾Le passage des primes acquises au chiffre d'affaires est présenté en Note 14.

Passage du résultat brut d'exploitation au résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2018
Résultat brut d'exploitation	2 923,5
Effets nets des marchés	-113,9
Plus-values nettes actions et immobilier	213,7
Éléments non récurrents	-324,5
Effets nets des entités mises en équivalence	-117,8
Résultat opérationnel	2 581,0

Passage de l'impôt sur les résultats désensibilisés à l'impôt sur les résultats

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2018
Impôt sur les résultats (compte de résultat désensibilisé)		-900,7
<i>Impôt relatif aux éléments ci-dessous :</i>		
Effets nets des marchés		61,1
Plus-values nettes actions et immobilier		-73,9
Éléments non récurrents		108,0
Entités mises en équivalence		12,2
Impôt sur les résultats (compte de résultat)		-793,3

Passage des intérêts minoritaires désensibilisés aux intérêts minoritaires

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2018
Intérêts minoritaires (compte de résultat désensibilisé)		-304,1
<i>Impact sur les intérêts minoritaires des éléments ci-dessous :</i>		
Effets nets des marchés		1,4
Plus-values nettes actions et immobilier		-1,4
Éléments non récurrents		0,7
Intérêts minoritaires (compte de résultat)		-303,3

AUTRES ANALYSES

Note 21 Application de la norme IAS 29

Depuis le 1er juillet 2018, l'Argentine est considérée comme une économie hyperinflationniste.

En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » prévoit le retraitement des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin.

CNP Assurances détient deux filiales en Argentine, CNP Assurances Compania de seguros et CNP SA de capitalizacion, dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin.

L'analyse des impacts relatifs à l'application de cette norme a permis au Groupe de s'assurer que ses pratiques comptables ne nécessitaient pas d'être modifiées.

Note 22 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP Assurances ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

Note 23 Information relative aux parties liées

Des parties sont liées si une partie contrôle l'autre partie ou exerce une influence significative dans sa prise de décision, ou si elles sont toutes deux sous le contrôle ou l'influence significative d'une même tierce entité ou personne.

Les parties liées au groupe CNP Assurances se déterminent par rapport à la société mère CNP Assurances et sont donc principalement ses actionnaires et les entités qu'ils contrôlent, les sociétés qu'elle contrôle (y compris les sociétés mises en équivalence), ainsi que ses principaux dirigeants (cf. note 23.5).

Les transactions et les encours entre la société mère et les sociétés du groupe CNP Assurances consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation, c'est pourquoi les montants ci-après ne les incluent pas.

Pour information, CNP Assurances a reçu 421,2 M€ de dividendes de ses filiales consolidées : 181,1 M€ de ses filiales françaises, 177,8 M€ de ses filiales brésiliennes, 38,2 M€ de CNP Santander Insurance Life Ltd et 15,0 M€ de CNP Cyprus Insurance Holdings.

La liste des sociétés consolidées du groupe CNP Assurances est présentée en Note 4 des annexes.

23.1. Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales

(en millions d'euros)	Produits	Charges	Actif	Passif
Réassurance – Prestations & Provisions techniques acceptées	0,0	1 815,6	0,0	4 946,2
Réassurance – Prestations & Provisions techniques cédées	788,9	0,0	11 902,4	0,0
Commissions	0,0	1 758,3	0,0	691,1
Prestations de service	13,9	1,8	4,7	1,3
Frais de personnel	0,0	8,0	0,0	1,4
Loyers	0,0	2,8	0,0	0,0
Provisions non techniques	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers et prêts	132,1	1,0	8,0	0,9
Charges financières et emprunts	0,0	287,8	0,0	7,1
Dividendes	62,5	471,3	0,0	0,0

En application de la norme IAS 24, les actionnaires (la Caisse des Dépôts, BPCE et La Banque Postale), leurs filiales et coentreprises, ainsi que les sociétés sur lesquelles ceux-ci exercent une influence notable sont des parties liées à la société CNP Assurances.

Les commissions représentent les revenus perçus par BPCE et La Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances.

Les prestations et les frais de personnel correspondent principalement à divers frais refacturés par la Caisse des Dépôts à CNP Assurances ainsi que les refacturations IFRS 15 vis-à-vis de La Banque Postale Prévoyance.

Les dividendes versés en 2019 au titre de l'exercice 2018 aux actionnaires directs du groupe CNP Assurances s'élèvent à 610,8 M€ avec la répartition suivante : 249,7 M€ pour la Caisse des Dépôts, 110,6 M€ pour BPCE et 111,0 M€ pour La Banque Postale.

23.2. Relation avec les coentreprises

Les sociétés d'assurance mises en équivalences sont Arial CNP Assurances, Assuristance, Filassistance International et Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.

(en millions d'euros)	Produits	Charges	Actif	Passif
Réassurance – Prestations & Provisions techniques acceptées	0,0	1 841,7	0,0	6 253,6
Réassurance – Prestations & Provisions techniques cédées	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions	0,0	18,5	0,0	18,5
Prestations de service	9,5	0,0	17,7	0,0
Frais de personnel	7,2	1,1	1,8	2,5
Loyers	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions non techniques	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers et prêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges financières et emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0
Dividendes	52,9	0,0	0,0	0,0

23.3. Relation avec les entreprises associées

Le groupe CNP Assurances a reçu 62,52 M€ de dividendes de la Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE), entreprise associée.

23.4. Termes et conditions des garanties données et reçues

Les garanties vis-à-vis des entreprises liées ou des sociétés mises en équivalence portent essentiellement sur les opérations de réassurances (dépôts espèces) et des nantissements :

- Arial CNP Assurances
 - Dépôt espèces reçus 2 840,0 M€
 - Nantissement donné 3 975,5 M€
- BPCE
 - Dépôt espèces versés 11 677,1 M€
 - Dépôt espèces reçus 47,7 M€
 - Nantissement donné 4 440,7 M€
- LBP
 - Nantissement reçus 124,7 M€
 - Nantissement donné 4,9 M€

23.5. Rémunération des dirigeants

Les éléments ci-dessous présentent en cumul et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du président, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2019

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux deux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 2 380 095,69 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général (au titre des droits acquis par le directeur général actuel au cours de la période de salariat antérieure à sa nomination) et aux deux directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 10 924 548 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels. Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement d'indemnités de fin de contrat de travail au directeur général (au titre des droits acquis par le directeur général actuel au cours de la période de salariat antérieure à sa nomination) et aux deux directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 1 377 171 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement d'indemnité de fin de contrat de travail au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2019 au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2018

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux trois directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 2 713 426,98 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général (au titre des droits acquis par le directeur général actuel au cours de la période de salariat antérieure à sa nomination) et aux deux directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 10 391 036 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatées par

CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit

- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels. Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement d'indemnités de fin de contrat de travail au directeur général (au titre des droits acquis par le directeur général actuel au cours de la période de salariat antérieure à sa nomination et aux deux directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 1 402 662 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement d'indemnité de fin de contrat de travail au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2018 au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

Note 24 Risques financiers

24.1. *Risque de crédit*

La politique de gestion du risque de crédit du groupe CNP Assurances est décrite dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence.

La note 8.8 des annexes aux comptes consolidés présente également le portefeuille obligataire du groupe CNP Assurances consolidé par notation des émetteurs.

24.2. *Risque de change*

Les portefeuilles d'actifs des entités du groupe CNP Assurances sont principalement investis dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés, c'est pourquoi le risque de change est limité (par exemple l'exposition nette de couverture à une devise autre que l'euro représente moins de 5 % des placements des sociétés françaises du groupe CNP Assurances).

Par ailleurs, CNP Assurances effectue une analyse de l'impact net sur le résultat et les capitaux propres d'une appréciation de 10 % de l'euro par rapport au dollar et à la livre sterling, les deux autres principales devises étrangères auxquelles le groupe CNP Assurances est marginalement exposé, pour ses actifs et passifs monétaires libellés dans ces mêmes devises. L'impact cumulé estimé représente moins de 2 % du résultat opérationnel courant pour le dollar et la livre sterling.

Les analyses relatives à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et à la livre sterling sont effectuées chaque semestre et éventuellement commentées si la matérialité de l'effet de chacune des devises le justifie.

Le groupe CNP Assurances est aussi exposé au risque de change sur le Real brésilien, compte tenu de son activité et de ses filiales au Brésil.

Des simulations sur l'impact d'une baisse de 20 % du cours du Real sont effectuées. Dans l'hypothèse où aucune couverture ne serait mise en place, un tel scénario aurait un impact négatif inférieur à 5 % sur le résultat net part du groupe. La politique de couverture prend en compte ce risque et vise à le limiter par des achats d'options protégeant contre la baisse du Real. Après couverture, l'impact du scénario baissier sur le Real est inférieur à 2 % du résultat net part du groupe.

Enfin, les variations du cours du Real peuvent avoir un impact sur les capitaux propres via les écarts de conversion.

24.3. Risque de taux des actifs financiers

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

24.3.1. Cap et floor

Cette annexe présente le nominal des *caps* et des *floors* par niveau de *strike* et par durée résiduelle au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018.

24.3.1.1. Cap et floor au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	
≥ 0 % et < 1 %	1 560,9	406,7	8,9	14,3	19,3	33,2	2,7	2,3	5,8	9,8	2 063,9
≥ 1 % et < 2 %	1,2	0,0	0,0	1,0	2,0	9,1	3,0	1,2	0,0	18,6	36,1
≥ 2 % et < 3 %	0,7	8 770,0	6 851,0	6 000,0	54,0	1 271,0	10 326,5	124,0	0,0	0,0	33 397,2
≥ 3 % et < 4 %	4 900,1	0,0	0,0	1 594,0	10 176,0	23 069,0	2 375,8	0,0	59,0	808,0	42 982,0
≥ 4 % et < 5 %	600,0	2 260,0	3 820,0	0,0	5 724,0	5 565,9	0,0	0,0	81,0	804,0	18 854,9
≥ 5 % et < 6 %	602,5	0,0	1 850,0	1 910,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,5	4 382,1
≥ 6 % et < 7 %	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	7 665,5	11 436,7	12 530,0	9 519,3	15 975,3	29 948,2	12 708,1	127,5	145,8	1 659,9	101 716,2

24.3.1.2. Cap et floor au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	
≥ 0 % et < 1 %	2 864,0	1 095,5	404,4	7,3	11,2	4,7	2,1	1,0	0,0	0,0	4 390,3
≥ 1 % et < 2 %	18,6	1,5	2,5	0,5	12,6	0,0	25,3	1,0	0,0	0,0	62,1
≥ 2 % et < 3 %	306,1	0,5	8 770,0	6 850,0	6 000,0	56,9	72,3	108,5	3,0	2,0	22 169,3
≥ 3 % et < 4 %	200,2	4 900,0	0,0	0,0	1 597,0	10 176,0	2 544,5	0,0	0,0	555,0	19 972,7
≥ 4 % et < 5 %	940,0	502,2	2 261,7	3 820,0	2,3	5 732,2	5 568,9	0,0	20,1	430,0	19 277,4
≥ 5 % et < 6 %	1 184,2	301,3	0,0	1 850,0	1 910,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 245,5
≥ 6 % et < 7 %	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	2,0
TOTAL	5 513,2	6 802,1	11 438,7	12 527,9	9 533,1	15 969,8	8 213,1	111,4	23,1	987,0	71 119,3

24.3.2. Taux d'intérêt effectif

Cette annexe a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons à la date d'achat et à la date d'arrêt.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurance du groupe CNP Assurances :

- France
- Italie
- Brésil
- Espagne

24.3.2.1. Taux actuariels à l'achat

	31/12/2019		31/12/2018	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	2,35%	Euro	2,69%
Italie	Euro	2,50%	Euro	2,69%
Brésil	Réal	7,87%	Réal	8,99%
Espagne	Euro	2,18%	Euro	2,35%

24.3.2.2. Taux actuariels à la date de clôture

	31/12/2019		31/12/2018	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	-0,03%	Euro	0,28%
Italie	Euro	2,45%	Euro	2,56%
Brésil	Réal	5,30%	Réal	7,33%
Espagne	Euro	0,31%	Euro	0,94%

24.3.3. Valeurs comptables par échéance

24.3.3.1. Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2019

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	29 812,9	23 879,2	21 497,9	24 389,0	9 692,9	83 137,4	192 409,4
Obligations zéro coupon	685,2	720,2	746,0	2 242,3	759,4	13 333,5	18 486,5
Obligations à taux révisable	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations à taux variable	1 796,0	2 534,6	1 499,9	1 613,2	1 631,7	3 642,1	12 717,6
Obligations à taux fixe indexées inflations	1 446,9	939,6	208,4	3 140,6	690,8	4 639,1	11 065,4
Autres obligations	2 645,2	1 092,9	1 702,7	1 003,7	1 075,6	11 011,4	18 531,4
TOTAL	36 386,1	29 166,5	25 654,9	32 388,8	13 850,4	115 763,5	253 210,3

24.3.3.2. Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2018

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	26 387,2	21 468,8	23 839,5	21 234,4	24 348,2	63 996,8	181 274,7
Obligations zéro coupon	2 091,9	648,8	665,3	740,2	2 188,2	12 522,9	18 857,2
Obligations à taux révisable	2,6	4,8	0,0	0,0	108,1	1 597,2	1 712,7
Obligations à taux variable	2 883,7	1 337,6	2 327,1	1 522,5	1 543,1	2 441,6	12 055,6
Obligations à taux fixe indexées inflations	668,7	1 482,5	928,2	209,6	3 131,8	5 118,0	11 538,7
Autres obligations	1 768,9	2 553,0	1 162,3	1 741,3	1 125,0	6 982,8	15 333,3
TOTAL	33 803,1	27 495,4	28 922,2	25 447,9	32 444,5	92 659,1	240 772,2

24.3.4. Valeurs comptables par échéance des instruments en HTM**24.3.4.1. Valeur comptable au 31 décembre 2019**

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	41,8	96,7	0,0	0,0	0,0	74,5	212,9
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	41,8	96,7	0,0	0,0	0,0	74,5	212,9

24.3.4.2. Valeur comptable au 31 décembre 2018

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	65,1	41,8	91,8	0,0	0,0	71,6	270,3
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	65,1	41,8	91,8	0,0	0,0	71,6	270,3

24.3.5. Durée moyenne des titres

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

24.3.5.1. Durée moyenne des titres au 31 décembre 2019

Durée moyenne des titres (Période N)			
France	Italie	Brésil	Espagne
6,26	4,04	2,05	4,38

24.3.5.2. Durée moyenne des titres au 31 décembre 2018

Durée moyenne des titres (Période N-1)			
France	Italie	Brésil	Espagne
5,38	3,22	2,62	4,16

24.4. Sensibilité de la MCEV® aux risques de marché

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres. Le management utilise les analyses de sensibilité de la MCEV® aux risques de marché et d'assurance.

L'« *Embedded Value* » du groupe CNP Assurances est établie selon les « European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value® Principles » (les « principes MCEV ») lancés en juin 2008, amendés en octobre 2009 puis mis à jour en avril 2016.

Le Groupe a retenu une méthodologie de valorisation des options et garanties financières *market consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2019.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle direct du management du Groupe. Il est dès lors envisageable de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

La MCEV[®] est la somme de :

- l'actif net réévalué qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'*In-Force*. L'actif net réévalué est déterminé à la date d'évaluation au niveau consolidé en excluant les intérêts minoritaires et se décompose en Capital Requis et Free Surplus.
- la valeur du portefeuille (« In-Force ») qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Les principes MCEV[®] précisent que la courbe des taux de référence peut être déterminée à partir de la courbe des taux swaps, potentiellement ajustée et notamment pour permettre une convergence avec les exigences de la réglementation Solvabilité 2. Sur la zone euro la courbe des taux est extrapolée avec un point d'entrée à 20 ans qui converge sur 40 ans selon la technique de Smith-Wilson, vers le taux forward ultime qui s'établit à 3,90%. Pour le Brésil, le point d'entrée se situe à 10 ans et la courbe des taux converge sur 50 ans vers le taux forward ultime à 5,50%. Pour déterminer la courbe des taux de référence, le Groupe a choisi de s'aligner sur les exigences de la réglementation prudentielle Solvabilité 2, et d'ajuster la courbe de taux swaps – lorsque cela est permis – avec une correction de risque de crédit (« credit risk adjustment ») et une correction pour volatilité (« volatility adjustment ») selon les exigences réglementaires prudentielles. Aucun ajustement égalisateur (« matching adjustment ») n'a été retenu pour les entités du Groupe.

Les sensibilités de la MCEV[®] aux risques de marché visent à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêt et des actions sur la MCEV[®]. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, Europe hors France et Amérique Latine. En 2018, les sensibilités étudiées ont été mises en cohérence avec celles requises dans le cadre de Solvabilité 2 et sont les suivantes :

- courbe des taux +/- 50 points de base : cette sensibilité correspond à une translation de la courbe des taux *swap* de 50 points de base à la hausse ou à la baisse. Ceci induit :
 - une réévaluation de la valeur de marché des obligations ;
 - un ajustement des taux de réinvestissement de toutes les classes d'actifs de 50 points de base ; et
 - une mise à jour des taux d'actualisation.

L'impact sur la provision mathématique initiale des contrats en unités de compte n'est pas valorisé.

- baisse des marchés actions et immobiliers de 25 % : cette sensibilité permet d'évaluer l'impact sur la valeur d'une baisse immédiate du niveau des indices actions et immobilier de 25 %. Ce choc induit une baisse de 25 % de la valeur de marché des actions et de l'immobilier, ainsi qu'une baisse des provisions mathématiques des contrats en unités de compte pour leur part investie dans ces actifs.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et d'intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

(1) Copyright © Stichting CFO Forum Foundation 2008

Analyse de sensibilité MCEV[®] au risque de taux d'intérêt et actions au 31 décembre 2019 :

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt + 50 pb	Taux d'intérêt - 50 pb	Actions -25%
Impact MCEV [®] *	2 960,6	-3 272,1	-3 056,1

* Le calcul de l'impact MCEV[®] est basé sur des données estimées.

Analyse de sensibilité MCEV[®] au risque de taux d'intérêt et actions au 31 décembre 2018 :

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt + 50 pb	Taux d'intérêt - 50 pb	Actions -25%
Impact MCEV [®] *	1 337,8	-1 871,7	-2 644,2

* Le calcul de l'impact MCEV[®] est basé sur des données estimées.

Les sensibilités aux risques d'assurance sont présentées en note 26.

Note 25 Risque de liquidité et adéquation actif - passif

25.1. Risque de liquidité

25.1.1. Flux futurs d'actifs

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (c'est-à-dire remboursements, coupons).

25.1.1.1. Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2019

Intention de gestion (en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
AFS	33 184	95 547	57 797	41 606
Trading et FVO	3 136	5 609	1 920	1 309
HTM	65	97	0	74
Prêts et créances	0	0	0	0

25.1.1.2. Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2018

Intention de gestion (en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
AFS	31 410	108 598	52 877	31 976
Trading et FVO	3 233	6 781	1 899	1 517
HTM	172	158	0	72
Prêts et créances	0	0	0	0

25.1.2. Projections de paiements par échéance

Cette annexe présente les estimations de paiements, rachats et rachats partiels liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages.

Le total des projections est supérieur aux soldes bilanciaux publiés, car il s'agit des flux sortants capitalisés.

25.1.2.1. Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	23 690,6	70 018,7	63 275,8	44 834,2	123 077,6

25.1.2.2. Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	19 429,2	64 725,2	64 517,8	45 473,8	137 383,6

25.1.3. Passifs immédiatement rachetables

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Passifs immédiatement rachetables	278 814,8	268 834,4
Passifs non rachetables immédiatement	70 243,3	66 656,8

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2019 est de 278,8 Md€ (268,8 Md€ au 31 décembre 2018). Ce montant représente les passifs des contrats d'assurance vie et d'investissement comptabilisés au bilan qui pourraient être rachetés ou transférés par les assurés, tels que stipulé par leur contrat.

Ne peuvent faire l'objet d'un tel rachat les contrats emprunteurs, les contrats de prévoyance collective, certains contrats avec sortie en rentes et les contrats « loi Madelin ».

Il est à noter que ce montant maximal de contrats qui pourraient faire l'objet d'un rachat ne prend pas en compte le comportement des assurés qui tend à allonger significativement la durée effective des passifs telle que présentée dans les projections de paiements à la note 25.1.2.

25.2. Gestion actif / passif

La politique de gestion actif/passif du Groupe est décrite dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence.

25.3. Adéquation actif / passif des contrats en UC

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Immeubles de placement en représentation des contrats en UC	1 543,5	1 231,6
Actifs financiers en représentation des contrats en UC	64 391,3	54 743,7
Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidés)	0,0	0,0
Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée)	0,0	0,0
TOTAL VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS REPRÉSENTANT LES CONTRATS EN UC	65 934,8	55 975,2
Passifs des contrats financiers en UC	8 806,5	7 945,5
Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garantie plancher	56 649,0	48 223,0
TOTAL PASSIFS CONTRATS EN UC	65 455,5	56 168,5
Provisions pour garantie plancher	2,5	1,4
TOTAL PASSIFS CONTRATS EN UC	65 458,0	56 169,9

L'inadéquation actif / passif des contrats en UC correspond notamment aux provisions pour sinistres à payer et autres provisions relatives aux contrats en UC qui sont incluses dans les passifs des contrats en UC, mais ne sont pas adossées par des actifs identifiés pour les besoins de la note comme représentant les contrats en UC.

Note 26 Risques liés aux contrats d'assurance et financiers

26.1. Gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers

Les activités d'assurance du Groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, l'évaluation des provisions et la stratégie de réassurance.

Le groupe CNP Assurances s'est doté d'outils de pilotage nécessaires à la mesure des objectifs qu'il s'est fixé.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- d'analyser la rentabilité ajustée du risque lors du lancement de nouveaux produits ;
- de décliner au niveau de chaque métier du groupe CNP Assurances leur propre contribution attendue à la réalisation de ces objectifs ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, pour apprécier l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification et du provisionnement ;
- d'analyser l'évolution des risques ;
- d'optimiser les stratégies de réassurance.

Ces analyses régulières sont complétées de stress tests sur les principales hypothèses financières et techniques afin d'apprécier l'impact de ces dernières sur les indicateurs de mesure.

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan d'affaires de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

La politique de gestion des risques du Groupe est décrite dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence.

26.2. Termes et conditions des contrats

26.2.1. Nature des risques couverts par classe de contrats

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance en France, en Amérique Latine et dans plusieurs pays d'Europe autres que la France.

Les principaux contrats d'assurance individuelle proposés aux clients de CNP Assurances sont les contrats d'épargne, les contrats de rentes viagères différées avec sortie obligatoire ou facultative en rentes et les contrats de capital différé avec contre-assurance. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe propose des supports de placements en euros et/ou des supports en unités de compte.

Les contrats collectifs proposés par le Groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies, des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie, des contrats de prévoyance et des contrats emprunteurs.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguradora au Brésil et CNP Cyprus Insurance Holdings à Chypre et en Grèce. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est faible, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le Groupe et les risques spécifiques associés ne sont pas détaillés ici.

Les risques de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance:

Les contrats d'épargne génèrent des risques de nature essentiellement financière

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur accorde une garantie de capital, complétée d'une participation aux bénéfices. La garantie du capital incluse dans les contrats d'épargne occasionne un risque pour l'assureur en période de taux bas. Il peut également accorder un taux minimum garanti, complété lui aussi d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est alors offerte pour l'essentiel pour une durée limitée. Ces garanties sont porteuses de risques financiers (cf. paragraphe 4.1.2 sur les risques liés aux marchés financiers et cf. note 26.4 Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats). La plupart des produits d'épargne peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Les rachats de polices dépendent de la performance des marchés financiers, de la performance des contrats offerts par la concurrence, des comportements (besoin de liquidité des clients par exemple), de la confiance des clients, de la fiscalité et d'autres facteurs liés à ceux-ci. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables. Par exemple, les produits d'épargne en euros sont exposés au risque de rachat en cas de forte et rapide remontée des taux d'intérêt : celle-ci peut occasionner des réalisations de moins-values latentes financées en partie par les fonds propres du Groupe et affecter ainsi le résultat et la solvabilité du Groupe (cf. paragraphe 4.1.2 sur l'exposition à la hausse des taux d'intérêt);
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels l'assureur s'engage sur la liquidité de l'actif : si l'actif ne peut être revendu sur le marché, cela peut engendrer une perte pour l'assureur qui doit alors honorer les sorties des contrats (en cas de décès, rachat ou autre) sans pouvoir les financer par la vente de l'actif. De plus, dans la mesure où l'assuré supporte le risque financier, la présentation de ce type de contrat est encadrée par des réglementations précises, qui impliquent l'existence d'un risque de conformité (cf. risque de conformité au paragraphe 4.1.2). Enfin, l'assureur est également concerné par le risque financier dans la mesure où une baisse de la valorisation des actifs concernés réduit l'assiette de prélèvement des chargements sur encours. CNP Assurances a identifié ces différents risques et les unités de compte proposées à la commercialisation font l'objet d'un processus interne d'analyse et de sélection. En complément, le risque de rachat évoqué plus haut a également un impact sur le périmètre des unités de compte, dans la mesure où les rachats viennent également réduire l'assiette de prélèvement de chargement sur encours. Sur ce type de contrats, l'engagement de l'assureur correspond par ailleurs aux garanties complémentaires proposées, de type garantie de capital en cas de décès. La conjonction d'une dégradation des marchés financiers et d'une sinistralité supérieure à celle anticipée serait à même de dégrader les résultats de l'activité sur ce type de produits.

Les contrats de retraite génèrent des risques de nature technique et financière

Les risques sur les rentes viagères en portefeuille résultent de la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération des fonds gérés par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les facteurs-clés des résultats. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires de mortalité basées sur des données statistiques d'évolution de la population ; dans certains cas, des tables d'expérience sont utilisées. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement ou de baisse des rendements d'actifs en-dessous des taux techniques pris en compte dans la tarification.

Les contrats de prévoyance génèrent des risques de nature essentiellement technique

Les contrats de risque ou de prévoyance / protection regroupent différents types de garanties attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

Le Groupe définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité. En complément, des campagnes régulières de redressement sont réalisées afin de réexaminer les tarifs des produits en fonction de la sinistralité observée.

L'asymétrie d'information entre assurés et assureurs génère un risque d'anti-sélection. Ce risque est néanmoins limité par l'application de certaines mesures de type questionnaire médical et/ou délai de carence.

Les activités du Groupe peuvent être affectées par la survenance de catastrophes naturelles ou humaines. En effet, la multiplication d'événements climatiques au niveau mondial, les actes de terrorisme, l'apparition ou le

développement de pandémies, ou les éventuelles conséquences du réchauffement climatique pourraient, outre les dégâts et impacts immédiats qu'ils occasionnent, avoir des conséquences sur le résultat de certaines de ses activités d'assurance de personnes.

L'allongement de l'âge de départ à la retraite a également un impact défavorable sur les contrats dont les prestations sont dues jusqu'au départ en retraite de l'assuré.

Pour l'assurance des emprunteurs, il existe de plus un risque de rachat des contrats, soit dans le cadre du rachat du crédit concerné par le contrat (qui est favorisé dans les périodes de baisse des taux), soit dans le cadre d'une résiliation. L'existence de rachats dans des proportions non anticipées vient modifier la duration des contrats et peut perturber leur rentabilité.

En complément, les contrats de prévoyance génèrent également des risques de nature financière pour les garanties dont la durée est plus longue (par exemple dépendance). En effet, une partie de la rentabilité sur ces garanties est portée par les produits financiers dégagés sur la durée de la prestation qui est impactée par les marchés financiers (impact défavorable en cas baisse des taux notamment).

Si les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont identifiés ci-dessus, cette présentation ne saurait en revanche constituer une liste exhaustive. En particulier, d'autres risques inconnus à ce jour ou bien considérés pour l'heure comme mineurs ou non significatifs pourraient dans le futur affecter significativement le Groupe. Le Groupe peut être en effet exposé à des risques émergents, à savoir des risques nouveaux ou en constante évolution, ce qui rend leur impact particulièrement incertain. Tous les risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs pourraient dans le futur s'avérer importants et impacter significativement le Groupe.

26.2.2. Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en unités monétaires se caractérisent par le versement d'un capital garanti dont la revalorisation peut dépendre d'un taux minimum garanti et prévoient généralement une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par une garantie principale représentée par un nombre d'unités de compte. Toutefois, ils offrent généralement des garanties complémentaires relatives au paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- régimes à prestations définies (art 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- contrat de retraite par capitalisation à adhésion individuelle et en unités de compte, commercialisé au Brésil, et avec sortie en rente facultative ; rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- temporaire renouvelable pluriannuelle et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;
- rente éducation, rente de conjoint : rente temporaire ou viagère en cas de décès du parent ou du conjoint ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;
- contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de tout ou partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. En France, la garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire ;
- complémentaire maladie destinée à couvrir les frais de soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais engagés par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge, à l'occasion d'une maladie ou d'un accident.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros au Brésil et CNP Cyprus Insurance holdings à Chypre et en Grèce. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

26.2.3. Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices non encore affectée est comptabilisée en provision pour participation aux excédents.

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

26.3. Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

26.3.1. Modèles d'estimation des provisions techniques

Les principales provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision globale de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;
- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

26.3.2. Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte de l'application des dispositions comptables en vigueur. En particulier les tables de mortalité, taux d'actualisation et hypothèses de rendement financier retenues peuvent être notamment choisis en lien avec une approche prudentielle.

26.3.3. Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification ;
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques ;
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire, soit par recalcul exhaustif ; et
- l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

26.3.4. Hypothèses de provisionnement

Les provisions non-vie ne sont pas actualisées dans la réglementation française (sauf pour les rentes).

Conformément à la réglementation, les provisions mathématiques des produits d'épargne individuelle sont comptabilisées au montant des encours nets de revalorisation et de sorties.

Les provisions mathématiques des contrats en retraite individuelle et en retraite collective (hors régimes L441) sont calculées avec les taux d'actualisation en vigueur à la date du tarif (taux du tarif) ou à la date de versement de la prime ou à la date de liquidation selon le type de contrat.

Les provisions emprunteurs et prévoyance collective (PM et PRC) sont généralement calculées sur la base de taux d'actualisation.

Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

26.3.5. Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes

Ces mesures reposent par nature sur des éléments incertains établis à partir de l'expérience ou d'hypothèses prospectives d'évolution de facteurs qui peuvent être :

- d'origine économique, démographique, sociale, législative, réglementaire, financière ;
- relatifs au comportement de l'assuré (par exemple, rachat, non renouvellement, conservation, etc.) ;
- spécifiques à l'assurance vie tels que la mortalité, la morbidité ou la longévité.

Même si les hypothèses utilisées semblent raisonnables à la date à laquelle elles sont évaluées, un écart entre les hypothèses retenues et l'expérience future est envisageable.

Le calibrage des clés de partage utilisées pour l'affectation des plus-values latentes aux provisions techniques et aux fonds propres a été revu en 2016. Une méthode fondée sur les versements historiques octroyés aux assurés et apporteurs d'affaires a été définie, permettant de privilégier une approche robuste, simple et cohérente avec la pratique de la société.

La documentation de cette méthodologie a de plus été enrichie, permettant ainsi un respect plus fidèle du principe de piste d'audit.

26.3.6. Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

26.3.7. Sensibilité de la MCEV® à une variation des rachats et de la sinistralité

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

La sensibilité de la MCEV® à une baisse des rachats de 10 % est de + 107 M€ au 31 décembre 2019. Par ailleurs, une baisse de 5 % de la sinistralité impacterait de + 131 M€ la MCEV® pour les risques de mortalité et d'invalidité et de - 103 M€ pour le risque de longévité au 31 décembre 2019.

26.4. Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Une ventilation des encours détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée ci-dessous :

Taux minimum garanti (en millions d'euros)	31/12/2019	
	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	200 691,7	57,5%
]0 % - 2 %]	10 819,4	3,1%
]2 % - 3 %]	1 650,5	0,5%
]3 % - 4 %]	2 088,1	0,6%
]4 % - 4,5 %]	5 045,4	1,4%
> 4,5 % ⁽²⁾	1 288,0	0,4%
UC	65 455,5	18,8%
Autres ⁽³⁾	62 019,4	17,8%
TOTAL	349 058,1	100,0%

⁽¹⁾ Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

⁽²⁾ Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale Caixa Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 7 % (cf. note 24.3).

⁽³⁾ Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

Taux minimum garanti (en millions d'euros)	31/12/2018	
	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	192 420,7	57,4%
]0 % - 2 %]	12 527,9	3,7%
]2 % - 3 %]	6 335,0	1,9%
]3 % - 4 %]	2 131,1	0,6%
]4 % - 4,5 %]	5 085,9	1,5%
> 4,5 % ⁽²⁾	1 276,0	0,4%
UC	56 168,5	16,7%
Autres ⁽³⁾	59 546,1	17,7%
TOTAL	335 491,1	100,0%

⁽¹⁾ Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

⁽²⁾ Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale Caixa Seguradora établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 7 % (cf. note 24.3).

⁽³⁾ Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

26.5. Concentration du risque d'assurance

26.5.1. Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par le groupe CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance du groupe CNP Assurances est définie en conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe CNP Assurances qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excess par événement) excédent de sinistres par tête et surmortalité (risque pandémique) ;
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

26.5.2. Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS Catastrophe Accident par des réassureurs professionnels.

- portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et acceptations souscrites par les filiales du Groupe auprès de CNP Assurances (CNP UniCredit Vita et CNP Partners) est couvert par une protection Catastrophe décès-PTIA accidentel auprès de réassureurs du marché comme suit : un événement catastrophique est constitué d'au moins 3 assurés, CNP Assurances conserve 400 k€ par événement, les réassureurs couvrent 10 M€ par événement et 20 M€ par exercice.
- portefeuille collectif :
 - a) l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes de coassurance cédée et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) de CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 accidentel dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de marché de 600 M€ dont CNP Assurances représente 30 %, une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon six tranches (dont seules les tranches 2, 3 et 4 obligatoires sont souscrites par CNP Assurances) : tranche 1 : 20 XS 30 M€, tranche 2 : 150 XS 50 M€, tranche 3 : 200 XS 200 M€, tranche 4 : 200 XS 400 M€, tranche 5 : 100 XS 600 M€, tranche 6 : 300 XS 700 M€ ; un événement est défini à partir de trois victimes ;
 - b) par ailleurs, les protections accordées par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont intégralement rétrocédées auprès de réassureurs du marché. Il s'agit de couvertures d'excédents de perte (Stop loss) accordées dans le cadre de partenariat (90% XS 110% ou 30% XS 110%).

Les portefeuilles collectifs « emprunteur » et « prévoyance entreprises », de CNP Assurances sont également couverts pour les capitaux élevés en cas de décès-IPA3 d'un assuré au-delà de 2 M€.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance.

L'ensemble des portefeuilles « emprunteur » est partiellement couvert depuis 2016 contre le risque pandémique. D'abord par un traité souscrit dans le cadre du Bureau Commun des Assurances Collectives remplacé en 2018 par un traité plus couvrant souscrit auprès d'un pool de réassureurs. Il prévoit d'indemniser une surmortalité de 0,05 % après une franchise de 0,05 % par rapport à une mortalité moyenne de 0,15 % évaluée en nombre de décès. L'engagement des réassureurs est de 155 M€. Il permet de couvrir le risque pandémique qui est exclu des couvertures « Catastrophe accidentelle ».

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

26.5.3. Risque de contrepartie sur les soldes de réassurance

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures. Les réassureurs doivent également être domiciliés dans un pays autorisé par la direction de la Conformité.

Pour les couvertures en Excess apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre BBB+ et AA+. (Cf. note 9.9).

26.5.4. Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

La nature des risques juridiques ainsi que la politique de gestion du groupe CNP Assurances sont décrites dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence.

Note 27 Engagements donnés et reçus

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

Le périmètre des engagements donnés et reçus intègre désormais les montants concernant les titres collatéralisés donnés et reçus dans le cadre des opérations de cessions temporaires effectuées par le Groupe.

Engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement	1 579,6	1 718,1
Engagements de garantie	2 261,1	1 492,8
Engagements sur titres	11 296,8	8 813,4

Les engagements sur titres donnés correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

Il est prévu que le groupe CNP Assurances verse un montant de 7,0 Mds R\$ dans le cadre du protocole d'accord engageant conclu avec Caixa Seguridade (cf. note 1) à la date de réalisation des accords (closing), soit 1,53 Md€ converti au cours du jour de la communication de la renégociation le 19 septembre 2019.

Cette opération a été comptabilisée en engagement de financement. Au cours du 31 décembre 2019, le montant s'élève à 1,56 Md€.

Dans le cadre de cet accord, le groupe CNP Assurances a mis en place des stratégies de couverture du risque de change (cf. note 8.7).

Engagements reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement	0,0	0,0
Engagements de garantie	16 632,7	12 582,2
Engagements sur titres	11 003,4	10 635,1

Les engagements sur titres reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.